



PROXIMITÉ ET RESPONSABILITÉ
AU SERVICE DES TERRITOIRES

[CAHIER 3.B.4 – DOSSIER DE CONCERTATION]

PROJET ÉOLIEN [Chemin Du Chêne]

Commune d'[Harcigny]
Département de l'[Aisne]
Région [Haut-de-France]

Adresse du projet :
[Le Franc Muid]
[Fossé Barbé]



MAITRE D'OUVRAGE :
TotalEnergies Renouvelables France
74 rue Lieutenant de Montcabrier
Technoparc de Mazeran - CS 10034
34536 Béziers Cedex
Tél : 04 67 32 63 30 – Fax : 04 99 43 90 98
Mail : contact@totalenergies.com

MAITRE D'ŒUVRE :
TotalEnergies Renouvelables France
74 rue Lieutenant de Montcabrier
Technoparc de Mazeran - CS 10034
34536 Béziers Cedex
Tél : 04 67 32 63 30 – Fax : 04 99 43 90 98
Mail : contact@totalenergies.com

BUREAU D'ETUDES (ASSEMBLER) :
Auddicé Environnement - Agence Hauts-de-France
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
Tél : 03 27 97 36 39
Mail : contact.environnement@auddice.com

Projet éolien *Chemin du Chêne*

à Harcigny, Aisne

Bilan de la concertation



réalisé par



Préambule

Le 20 Mars 2020, la société Global Wind Power à l'origine du développement du projet éolien *Chemin du Chêne* intègre le groupe TOTAL via sa filiale dédiée aux énergies renouvelables Total Quadran, qui en est désormais l'actionnaire unique.

Aujourd'hui, l'identité du demandeur de l'autorisation d'exploiter ce parc éolien est donc Total Quadran. En revanche toute la concertation menée durant le développement du projet a été menée par Global Wind Power, le bilan de la concertation étant également rendu publique, le choix de ne pas changer le nom de GWP dans le document a été retenu. »



Sommaire

Introduction	3
Calendrier	4
Dispositif d'information	5
Dispositif de dialogue	9
Les apports de la concertation	15
Conclusion	16
Annexes	17

Introduction

Les prémisses du projet éolien *Chemin du Chêne*

En 2015, Global Wind Power repère en Thiérache un territoire susceptible d'accueillir un projet éolien et en initie le développement en rencontrant les élus locaux.

Les élus de Plomion et d'Harcigny, intéressés par la démarche et les bénéfices liés à l'éolien, souhaitent s'engager dans un projet. La zone étudiée s'étend sur plusieurs communes mais Global Wind Power s'engage à implanter des éoliennes uniquement sur les communes volontaires.



Carte de la zone d'étude (en violet) limitée aux communes de Plomion et Harcigny (en vert clair) favorables à la démarche

Une concertation volontaire

Dans le département de l'Aisne, l'énergie éolienne est connue et bien identifiée, en revanche le secteur de la Thiérache n'accueille pas encore de parc construit ce qui suscite plusieurs interrogations de la part des élus locaux et des citoyens. Soucieux que les projets éoliens soient avant tout des projets de territoire, Global Wind Power a souhaité associer la population et acteurs locaux au développement de son projet à travers une démarche de concertation. Global Wind Power a donc souhaité associer les acteurs locaux et la population à ses réflexions très en amont, plus d'un an avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale. Global Wind Power a ainsi pu informer largement le territoire et prendre en compte ses attentes dans le développement de son projet.

Le dispositif de concertation a été mis en place à partir d'août 2018 grâce à :

- des rencontres préalables des acteurs locaux
- un site internet
- 4 lettres d'information
- un groupe de travail (3 réunions)
- 2 rencontres publiques
- une réunion avec les volontaires pour la mise en place des mesures d'accompagnement

Le bilan de la concertation

Le présent document est le bilan de la concertation, rédigé par Quélia, mandatée par Global Wind Power pour mener la concertation.

Ce document présente l'ensemble des moyens mis en place par le porteur du projet pour informer et dialoguer avec les acteurs locaux et la population concernée, ainsi que les résultats et les apports de la concertation au développement du projet éolien.

Le bilan de la concertation est disponible, en ligne, sur le site internet du parc éolien Chemin du Chêne : <https://ProjetEolienCheminDuChene.fr/participez/>



Photo de la 1^{ère} rencontre publique, à la salle des fêtes d'Harcigny

Calendrier

Ce calendrier présente les outils d'information et de dialogue (en bas de page) mis en œuvre tout au long de l'avancement du projet (en haut de page).

2019

2020

Conception du projet

Instruction

Réalisation des études
(nombre, implantation et taille des éoliennes non connus)

Définition de l'implantation
(6 éoliennes, 180 mètres)

Dépôt de la
demande ICPE

Rencontres préalables

Mise en ligne du site internet

Mises à jour régulières

Lettre d'information n°1

Réunion de travail

Lettre d'information n°2

Rencontre publique

Réunion de travail

Réunion de travail

Lettre d'information n°3

Rencontre publique

3 lettres d'informations

3 réunions du groupe de travail

2 rencontres publiques

Dispositif d'information

Le dispositif d'information repose sur 2 outils : un site internet et des lettres d'informations.

GRAND PUBLIC Site internet

Accessible au plus grand nombre et à tout moment – Une information complète et mise à jour régulièrement

POPULATION LOCALE Lettres d'information

Distribuées par Quelia aux riverains proches de la zone d'étude – Une information spécifique à 3 étapes clés du projet

Projet éolien Chemin du Chêne
Lettre d'information n°1 - Janvier 2019

Engager la Thiérache dans la transition énergétique

La force du vent, une énergie renouvelable à valoriser

L'abondance de vent donne à Pommiers et Harcigny un potentiel pour produire de l'électricité d'origine renouvelable à un coût compétitif.

Global Wind Power s'intéresse à ce potentiel et souhaite développer un projet éolien en accord avec les communes.

L'équipe de Global Wind Power souhaite vous informer de manière régulière sur l'avancée du projet et vous donner la possibilité de vous exprimer, en amont des prises de décisions. A ce stade, en effet, nous ne connaissons ni le nombre ni l'emplacement possible des éoliennes dans la zone d'étude.

Rendez-vous sur le site internet et apportez vos contributions à nos réflexions :
<https://ProjetEolienCheminDuChene.fr>

Timeline: 2008-2009 Conception du projet, 04-2015 Démarche d'autorisation (MRA), 2021 Étude de faisabilité préliminaire, 2022 Autorisation des éoliennes, 2023 Installation des éoliennes.

Global Wind Power s'engage au côté des collectivités pour faire de ce projet un projet de territoire.

« Je souhaite que les habitants soient informés régulièrement sur le projet. »
M. BLARY, Maire de Pommiers

Global Wind Power

Projet éolien Chemin du Chêne
Lettre d'information n°2 - Avril 2019

L'équipe de Global Wind Power vient à votre rencontre

Informez-vous sur le projet le jeudi 25 avril de 17h à 20h

L'équipe de Global Wind Power sera à la suite des files d'Harigny le jeudi 25 avril de 17h à 20h pour présenter le projet éolien Chemin du Chêne. Venez échanger avec nous et soumettre vos suggestions.

A cette occasion nous pourrions expliciter les étapes de développement du projet, la manière dont nous prenons en compte les enjeux du territoire. Nous pourrions répondre à vos questions sur le fonctionnement d'un parc éolien.

Découvrez les nouvelles actualités du projet sur le site internet et apportez vos contributions à nos réflexions :
<https://ProjetEolienCheminDuChene.fr>

Le mât de mesure du vent implanté, des premiers résultats prometteurs

Le mât de mesure du vent, d'une hauteur de 120 mètres, a été installé en février 2019 pour une durée d'un an sur une parcelle agricole au centre de la zone d'étude.

La moyenne de vitesse du vent relevée depuis l'installation du mât est de 24 km/h à 120 mètres de haut. Il faudra pondérer cette moyenne avec les mesures prises tout au long de l'année à venir. Ces premiers résultats sont prometteurs puisque les pales des éoliennes commencent à tourner avec un vent de 10,5 km/h.

Global Wind Power

Projet éolien Chemin du Chêne
Lettre d'information n°3 - Décembre 2019

Venez découvrir l'implantation retenue pour le parc éolien Chemin du Chêne

L'équipe de Global Wind Power sera à la suite des files d'Harigny le mardi 17 décembre de 16h à 20h pour présenter l'implantation du projet éolien Chemin du Chêne.

À cette occasion des photomontages seront présentés. Venez en prendre connaissance et échanger autour du projet.

6 éoliennes

Nos réflexions et les études menées depuis plus d'un an nous ont permis de définir une implantation de 6 éoliennes d'une hauteur de 180 mètres en bout de pale.

Sur la carte ci-contre, les éoliennes sont disposées selon 3 lignes de 2, parallèles aux bords d'Harigny - de N à S, parallèles à la zone d'étude, éloignées de 500 mètres aux habitations, est délimitée en rouge. Comme le précisent les services de l'Etat, un écartement (en vert et en bleu) de 200 mètres des bords et des habitations de haves à 400 respecté.

Une distance de sécurité (en orange) par rapport à la ligne électrique, a également été prise en compte.

Découvrez les photomontages des éoliennes et une vidéo en 3D.

6 éoliennes
180 mètres de hauteur en bout de pale
34 mégawatts de puissance totale
34 000 foyers*

*ÉQUIVALENT DE LA CONSOMMATION EN MOYENNE DE 24 000 FOYERS PAR AN EN MOYENNE.

Global Wind Power
<https://ProjetEolienCheminDuChene.fr>

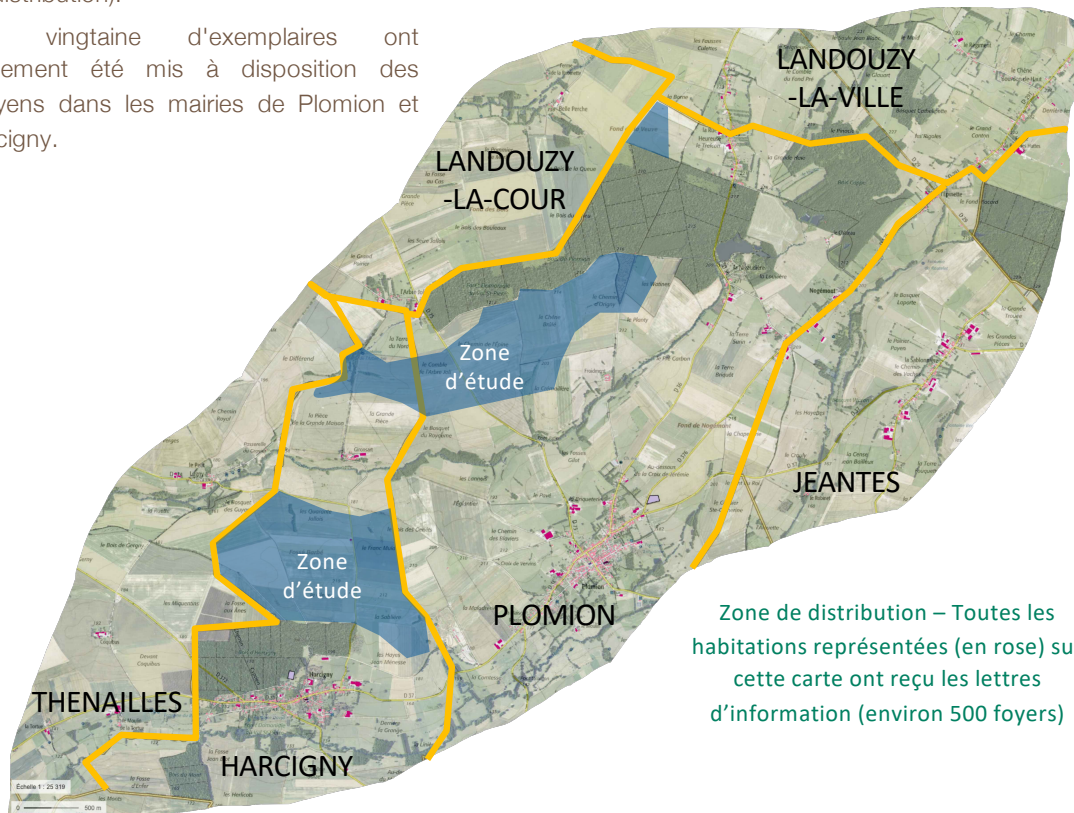
Information de la population locale

3 lettres d'information distribuées à 800 habitants

800 lettres d'information (voir en annexes, pages 17 à 23) ont été distribuées par Quelia, en 500 exemplaires à chaque fois, dans les boîtes aux lettres des habitations de Plomion et d'Harcigny, ainsi qu'aux hameaux et maisons isolées proches de la zone d'étude initiale (voir ci-contre la zone de distribution).

Une vingtaine d'exemplaires ont également été mis à disposition des citoyens dans les mairies de Plomion et Harcigny.

Suite aux échanges en groupe de travail, il a été convenu que la 3^{ème} lettre d'information et les suivantes fassent l'objet d'une distribution supplémentaire dans les mairies de Thenailles, Nampcelles-la-Cour, Bancigny, Jeantes et Landouzy-la-Cour.



Zone de distribution – Toutes les habitations représentées (en rose) sur cette carte ont reçu les lettres d'information (environ 500 foyers)

Diffusées à intervalles réguliers : janvier, avril et novembre 2019

Les lettres d'information ont permis d'informer les habitants de manière régulière sur l'avancement du projet, de les inciter à consulter le site internet pour obtenir plus de détails et de les inviter aux rencontres publiques :

Lettre d'information n°1 (2 pages) - 17 et 18 janvier 2019

Présentation de GWP, de la démarche (projet, concertation, calendrier, zone d'étude) et actualité sur la mise en place d'un mât de mesures

Lettre d'information n°2 (2 pages) – 4 avril 2019

Invitation à la rencontre publique, 1^{ers} résultats des études, actualité sur l'étude acoustique en cours

Lettre d'information n°3 (4 pages) – 4 novembre 2019

Invitation à la 2^{ème} rencontre publique, présentation de l'implantation (nombre et localisation des éoliennes) et de 4 photomontages, appel aux volontaires pour les mesures d'accompagnement

Une 4^{ème} lettre d'information est prévue au moment du dépôt de la demande ICPE, et une 5^{ème} durant l'instruction du dossier pour tenir la population informée de l'avancé du projet.

N.B. : un habitant d'Harcigny présent à la 2^{ème} rencontre publique a indiqué ne pas avoir reçu les lettres d'information, sa boîte aux lettres non visible de la voie publique et étant difficile d'accès. La remarque est notée par Quelia de façon à améliorer le dispositif d'information lors des prochaines distributions.

Un site internet accessible à tous

<https://ProjetEolienCheminDuChene.fr/>

Une information détaillée en ligne

Le site internet, mis en ligne le 17 janvier 2019, présente une information pédagogique et interactive sur le projet éolien.

Onglets du site internet

Accueil

Présentation succincte du projet et boutons cliquables pour s'exprimer à propos du projet ou s'inscrire à la liste d'information

La démarche

Présentation évolutive du développement du projet, avec une carte interactive pour comprendre le processus aboutissant au choix de l'implantation définie

Intégration paysagère

Vidéo 3D de simulation du parc éolien
4 photomontages depuis des points de vue proches du futur parc éolien

Actualités

Historique de la démarche depuis la mise en ligne du site internet

L'éolien

Pour en savoir plus sur l'éolien en général

Vos interlocuteurs

Pour découvrir Global Wind Power

Concertation

Formulaire pour contacter directement l'équipe du projet et accès aux documents de la concertation : lettres d'information, comptes-rendus, carnet de photomontages

Questions réponses

Réponses détaillées aux questions posées par les participants à la 2^{ème} rencontre publique

Le site internet a été mis à jour au fur et à mesure de l'avancement du projet avec les résultats des études (données cartographiques insérées dans la carte interactive), des réponses aux questions reçues par le formulaire de contact ou la mise en ligne des documents de la concertation. Une vidéo de modélisation 3D et plusieurs photomontages ont été mis en ligne en novembre 2019.

Projet éolien
Chemin du Chêne

Projet éolien
Chemin du Chêne

Accueil La démarche Actualités **L'éolien** Vos interlocuteurs Concertation

L'éolien

Une ressource clé de la transition énergétique

Depuis une vingtaine d'années, l'éolien évolue et se perfectionne. Les éoliennes sont aujourd'hui un moyen parmi les moins coûteux pour produire l'électricité (55 centimes €/kWh, en moyenne selon les appels d'offres).

L'éolien a donc un rôle clé à jouer pour faciliter la transition énergétique à un prix compétitif tout en limitant les émissions de CO2.

Le principe de fonctionnement d'une éolienne

Le vent fait tourner les 3 pales de l'éolienne entraînant une génératrice (dynamo) qui produit directement l'électricité. Celle-ci est ensuite envoyée sur le réseau existant et distribuée aux consommateurs alentours selon leurs besoins.

Le vent est une ressource gratuite et inépuisable. L'électricité produite à partir de l'énergie mécanique du vent est renouvelable et non délocalisable.

La part de production d'énergie éolienne dans le mix énergétique

Selon les données de RTE France, la région Hauts-de-France offre un profil énergétique diversifié, dont la plus grande centrale nucléaire d'Europe et un grand parc éolien.

L'éolien représente déjà 29% de la capacité de production installée dans la région (avec une capacité éolienne totale installée de 3 395 MW). Les Hauts de France présentent le parc éolien régional le plus puissant de France en 2017.

Les énergies renouvelables sont en plein essor, affichant une hausse de plus de 20% dans la région en 2017*.

* selon le bilan électrique régional 2017 réalisé par RTE

Année	Nucléaire	Thermique fossile	Hydroélectrique	ENR hors hydroélectrique
2008	5 450	2 478	4	3 712
2009	5 450	2 478	4	3 712
2010	5 450	2 478	4	3 712
2011	5 450	2 478	4	3 712
2012	5 450	2 478	4	3 712
2013	5 450	2 478	4	3 712
2014	5 450	2 478	4	3 712
2015	5 450	2 478	4	3 712
2016	5 450	2 478	4	3 712
2017	5 450	2 478	4	3 712

Composition du parc régional des installations d'électricité - Bilan électrique régional 2017 par RTE

Onglet L'éolien du site internet

Fréquentation du site internet

Une fréquentation élevée

Depuis sa mise en ligne, le site internet est visité chaque semaine par 5 à 10 visiteurs (voir le graphique en bas de page).

On observe des pics de fréquentation (plusieurs dizaines de visiteurs par semaine), dès les 1^{ères} semaines, dus notamment aux distributions des lettres d'information, les rencontres publiques ou la mise en ligne de nouveaux contenus.

La fréquentation du site est, en moyenne, plus élevée depuis l'été 2019, depuis que l'implantation des éoliennes est définie.



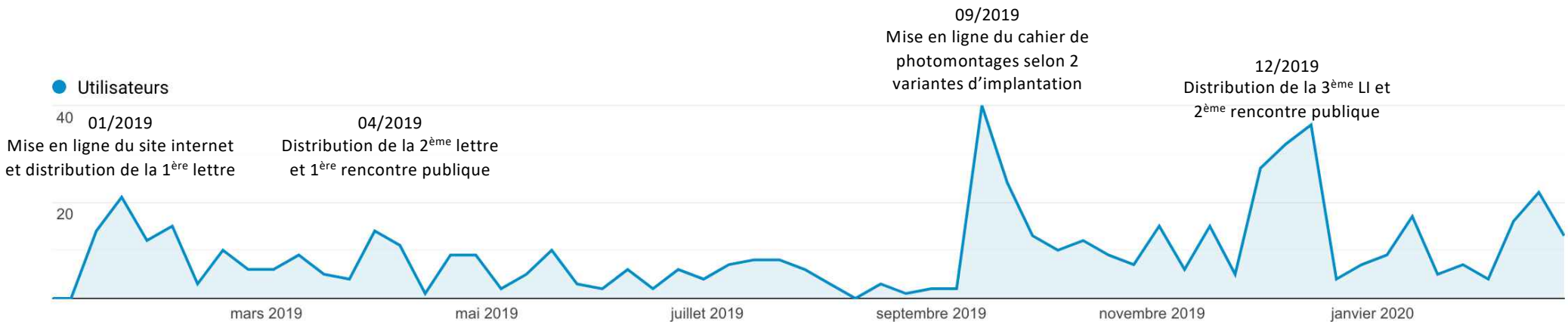
De nombreux visiteurs intéressés

En regard de la population de plus de 800 habitants informée directement par les lettres d'informations, la fréquentation du site par plus de 400 visiteurs est très élevée.

On peut caractériser l'intérêt des internautes pour le projet par des chiffres significatifs :

- plus de 4 000 pages vues cumulées
- des sessions de près de 5 minutes
- la page « La démarche » vue par 340 visiteurs pendant 2 minutes en moyenne

Page	Vues uniques	Durée moyenne
Le démarche	340	~ 2 min
Concertation	156	~ 2 min
Actualités	155	~ 2 min
L'éolien	147	~ 2 min

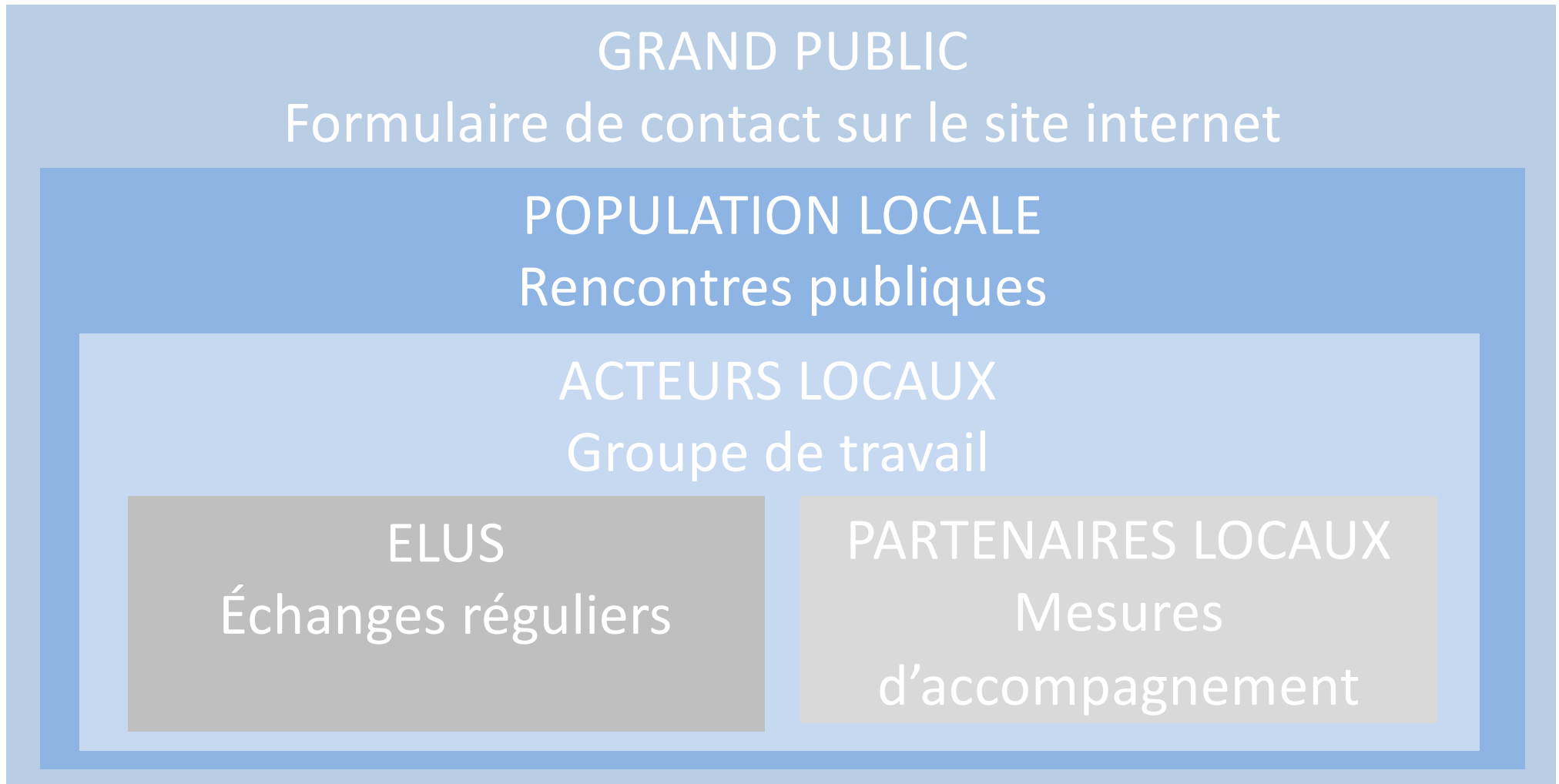


Nombre d'utilisateurs du site internet par semaine de janvier 2019 à février 2020

Dispositif de dialogue

Global Wind Power a mis en place un dispositif de dialogue pour échanger avec des outils adaptés à chaque public. L'objectif est d'établir un contact direct entre le porteur de projet, les acteurs locaux et la population concernée.

Ce dispositif de dialogue repose sur les 5 moyens ci-dessous et décrits sur les pages suivantes.



Echanges avec élus

Des élus volontaires pour initier le projet sur leurs communes

En 2015, Global Wind Power sollicite les élus du territoire pour leur présenter l'éolien, les informer du potentiel de leurs communes et leur proposer de développer un projet en Thiérache. Les communes de Plomion et d'Harcigny sont réceptives à cette démarche et une zone d'étude est tracée en respectant les limites administratives.

En accord avec ces collectivités, l'équipe de Global Wind Power rencontre les propriétaires fonciers et exploitants agricoles locaux, puis débute plus tard les études de faisabilité.

Pour valider le dispositif d'information et de dialogue

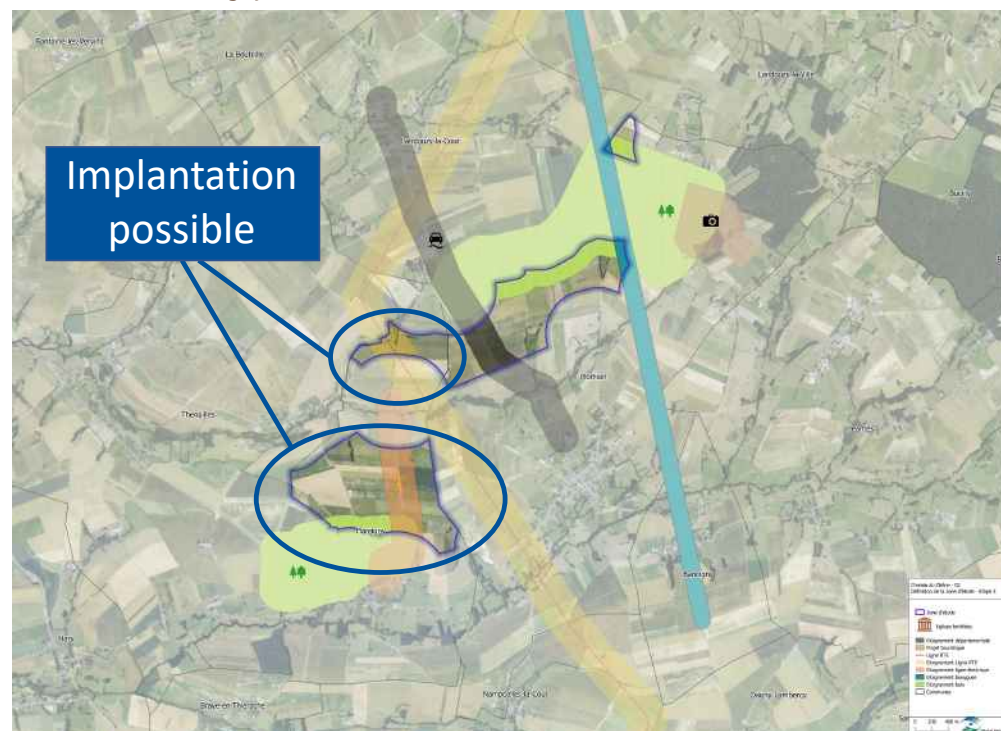
D'août à septembre 2018, l'agence Quélia, mandatée par Global Wind Power, réalise plusieurs entretiens avec des acteurs locaux pour connaître leurs attentes vis-à-vis de la démarche d'information et de dialogue à mener sur le territoire autour du projet.

Suite à ces rencontres, un dispositif est proposé aux maires d'Harcigny et de Plomion. Le Maire d'Harcigny valide le dispositif et s'impliquera ensuite dans sa mise en œuvre par sa participation active, ainsi qu'en mettant à disposition des salles de la mairie pour les rencontres. La Mairie de Plomion n'a, de son côté, pas souhaité s'engager ou participer au dialogue et n'a pas donné suite aux sollicitations de Global Wind Power ou de Quélia.

Modification du secteur d'implantation en mars 2019

Dans la phase de développement du projet, Global Wind Power étudie les plans d'urbanismes des communes pour s'assurer de la conformité avec l'implantation d'éoliennes. Ces documents officiels sont rédigés par les communes dans le but d'établir la stratégie d'aménagement du territoire communal et l'utilisation des sols. Global Wind Power constate alors que le PLU de Plomion ne permet l'implantation d'éoliennes à l'endroit de la zone d'étude.

Une demande de modification du PLU est faite auprès de la commune de Plomion à laquelle la commune choisit de ne pas répondre favorablement. Le porteur de projet prend acte de cette décision et poursuit le développement du projet sur la seule commune d'Harcigny.



Carte avec les 2 zones d'implantation possible sur la commune d'Harcigny

Objectifs – Associer les acteurs locaux au projet

Global Wind Power a mis en place ce groupe de travail pour :

- échanger de manière constructive et régulière avec les acteurs locaux
- présenter le projet et ses avancements
- établir une relation de confiance avec le porteur de projet
- aborder les sujets généraux sur l'éolien et répondre aux interrogations spécifiques sur le projet
- adapter le projet au territoire
- relayer l'information

Constitution – Un groupe de travail local

Plusieurs acteurs locaux, organismes et collectivités du territoire ont été invités à participer à un groupe de travail qui s'est réuni régulièrement. Les participants étaient invitées et relancés avant chaque réunion. L'objectif était d'associer un échantillon varié et représentatif des acteurs locaux aux réflexions sur le projet :

- les collectivités
 - o la Communauté de communes de La Thiérache du Centre
 - o les communes (Plomion, Harcigny, Thenailles, Landouzy-la-Cour, Landouzy-la-Ville, Jeantes, Bancigny)
 - o le Pays de la Thiérache
 - o l'Office de tourisme du Pays de la Thiérache
 - o le Conseil de développement du Pays de Thiérache
- les associations environnementales et patrimoniales
 - o Atelier Agriculture Avesnois Thiérache – AAAT
 - o Société Etude PROtection NAture Thiérache – SEPRONAT
 - o Picardie Nature
 - o Association Sainte-Anne de Thiérache – ASAT
- des agriculteurs et propriétaires fonciers concernés

La Communauté de communes de La Thiérache du Centre n'a pu dépêcher un représentant qu'à la 3^{ème} réunion du groupe de travail. Il s'agissait du Maire de Nampcelles-la-Cour, qui a apprécié être inclus au groupe de travail, aussi en tant que Maire d'une commune proche de l'implantation définie.

Les élus d'Harcigny et de Thenailles ont été représentés à chaque groupe travail, ainsi que les propriétaires-exploitants concernés. Des élus de Landouzy-la-Cour, Landouzy-la-Ville et Jeantes ont participé à 1 réunion. Les associations environnementales, l'AAAT et la SEPRONAT, ont été respectivement présentes à 1 et 2 réunion.

Le Pays de Thiérache et l'office de tourisme ont dû décliner chaque invitation.

Fonctionnement et déroulement – 3 réunions de travail

Le groupe de travail s'est réuni à 3 occasions, à des moments importants du développement du projet :

- le 7 février 2019 – pour présenter le porteur de projet, la zone d'étude et le dispositif d'information et de dialogue, aborder les questions/remarques des participants
- le 11 juin 2019 – avant la définition de l'implantation pour présenter les premiers résultats des études de vent et écologiques, et échanger sur les tracés potentiels et leur intégration paysagère
- le 6 novembre 2019 – pour présenter l'implantation définie, les photomontages et échanger au sujet des mesures d'accompagnement

Chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu détaillé rédigé par Quelia, envoyé aux participants, puis mis en ligne sur le site internet.

Les apports – Rencontres publiques

Les nombreux échanges au sein du groupe de travail ont permis de consolider la démarche proposée par Global Wind Power.

Global Wind Power a souhaité suivre les demandes des élus pour l'information et le dialogue :

- o mise en place de rencontres publiques (en mai et décembre 2019)
- o élargissement de l'information aux communes proches de la zone d'implantation des éoliennes (à partir de décembre 2019)

Les apports – Prise en compte des enjeux paysagers

- pour le projet de parc éolien :

- o étude de l'intégration paysagère du futur parc éolien avec la présentation d'un cahier de photomontages des 2 variantes de tracé (mis en ligne en septembre 2019)
- o choix des points de vue pour la modélisation 3D du parc éolien (vidéo diffusée sur le site internet en décembre 2019)
- o sélection de 4 photomontages parmi les dizaines de points de vue de l'étude paysagère (mis en ligne en décembre 2019)
- o priorisation des mesures d'accompagnement et proposition d'actions pour faire appel à des volontaires (appel à volontaire en décembre 2019)

Les rencontres publiques – moyen d'échange direct avec la population locale

Les rencontres publiques, demandées par les élus et organisées par Global Wind Power, ont eu lieu à la salle des fêtes d'Harcigny et ont été annoncées dans les lettres d'information au moins 2 semaines à l'avance.

25 avril 2019 – Présentation des réflexions

En avril 2019, le nombre, la taille et l'implantation des éoliennes ne sont pas encore connues.

3 ateliers sont proposés aux participants lors de la 1^{ère} rencontre publique (17h à 20h) :

- présentation des réflexions depuis l'origine de la démarche
- identification des enjeux paysagers
- expression des avis et inscription à la liste d'information

Une vingtaine de participants sont restés entre 1 et 2 heures sur place, pour échanger avec les porteurs de projet et pour donner leur avis sur le projet et l'éolien en général. Les nombreuses thématiques abordées ont fait l'objet de réponses détaillées de la part des représentants de Global Wind Power pendant la rencontre. Des habitants de la commune d'Harcigny ont montré leur approbation envers la démarche de Global Wind Power. Plusieurs personnes, notamment de Plomion, ont montré leur désaccord au projet.

Les participants ont semblé satisfaits de pouvoir s'informer et rencontrer l'équipe de Global Wind Power, malgré certains désaccords.

Un compte-rendu a été réalisé par Quelia et mise en ligne sur le site internet (voir en annexes, page 64).



Photo de la 1^{ère} rencontre publique, à la salle des fêtes d'Harcigny

17 décembre 2019 – Présentation de l'implantation définie pour les éoliennes

5 ateliers sont proposés aux participants lors de la 2^{nde} rencontre publique (16h à 20h) :

- définition de la zone d'étude
- étude des variantes et découverte de l'implantation définie
- photomontages et modélisation 3D du parc éolien :
<https://projeteoliencheminduchene.fr/integration-paysagere/>
- appel à volontaires pour les mesures d'accompagnement
- expression des avis et inscription à la liste d'information

Une trentaine de participants sont restés pendant toute la rencontre, dont des membres de l'association *Platform Thiérache* venus interpellier le porteur de projet et exprimer leur opposition au développement de l'éolien en Thiérache, évoquant notamment l'accumulation de projets dans le secteur. Plusieurs personnes, opposées à l'éolien dans l'Aisne mais qui n'habitent pas dans les communes concernées par le projet éolien *Chemin du Chêne*, ont fait le déplacement pour se manifester.

Les échanges sont restés cordiaux et constructifs. Le Président de l'association *Platform Thiérache* a soumis une liste de questions à Global Wind Power. Le porteur de projet s'est engagé à apporter des réponses détaillées, qui ont depuis été rendues publiques sur le site internet (rubrique « *Questions Réponses* »).

D'autres participants, dont des habitants et élus d'Harcigny, ont exprimé un avis positif vis-à-vis du projet.

Un compte-rendu a été réalisé par Quelia et mise en ligne sur le site internet (voir en annexes, page 76).



Photo de la 2^{nde} rencontre publique, à la salle des fêtes d'Harcigny

Un formulaire de contact pour être joignable à tout moment

Via le site internet et l'adresse mail du projet

Le formulaire accessible sur le site internet a permis à 4 personnes de contacter directement Global Wind Power à plusieurs reprises, à propos du projet, de la concertation ou des mesures d'accompagnement.

Ces personnes sont habitants de Plomion (2), Jeantes (1) ou sont propriétaires à Laigny (1).

Chaque message a fait l'objet d'une réponse détaillée de la part de l'équipe de Global Wind Power. Certaines interrogations ont ensuite été mises en ligne sur le site internet pour en faire profiter le plus grand nombre :

<https://projeteoliencheminduchene.fr/questions-reponses/>

Projet éolien Chemin du Chêne Accueil La démarche Actualités L'éolien Vos interlocuteurs Concertation

Concertation

Découvrez les documents de la concertation en cliquant dessus :

- lettre d'information n°1 distribuée en janvier 2019
- lettre d'information n°2 distribuée en avril 2019
- présentation des photomontages de 2 variantes non définitives
- lettre d'information n°3 distribuée en décembre 2019
- compte rendu de la réunion de travail du 7 février 2019
- compte rendu de la rencontre avec les habitants du 25 avril 2019
- compte rendu de la réunion de travail du 11 juin 2019
- compte rendu de la réunion de travail du 6 novembre 2019
- compte rendu de la rencontre avec les habitants du 17 décembre 2019

Vous pouvez contribuer à nos réflexions. N'hésitez pas à nous contacter pour présenter vos attentes quant au développement du projet.

Les champs marqués d'un astérisque * sont obligatoires.

Nom et prénom *

Commune *

Adresse mail *

Pour vous, un parc éolien, à Plomion et Harcigny, c'est avant tout

- La prise en compte de la faune et de la flore
- La production énergétique d'origine renouvelable
- Les revenus de l'éolien pour la collectivité
- Le financement participatif du parc éolien
- L'information et le dialogue
- L'intégration paysagère

Votre contribution (message)

Votre texte ici :

Inscrire mon adresse mail à la liste d'information

Envoyer ma contribution

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en faisant la demande par courrier à : Global Wind Power, Tour VISTA, 32-54 Quai Dion Boutron, 92806 Putaux Cedex Paris. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

© Global Wind Power – 2019 – Mentions légales

Onglet *Participez* du site internet avec le formulaire de contact

Parc éolien Chemin du Chêne – Bilan de la concertation – 2018 à 2020

Les mesures d'accompagnement – moyen d'échange avec les partenaires locaux

Pour les mesures d'accompagnement

À partir du mois de novembre, après le choix de l'implantation des éoliennes, Global Wind Power a souhaité mettre en place des mesures d'accompagnement en partenariat avec des acteurs du territoire.

Global Wind Power a pris contact à ce sujet avec l'AAAT et la SEPRONAT. L'AAAT a accepté de les accompagner dans la mise en œuvre ces mesures et dans la recherche de propriétaires volontaires pour accueillir les mesures, comme la plantation de haies ou la mise en place de bandes enherbées.

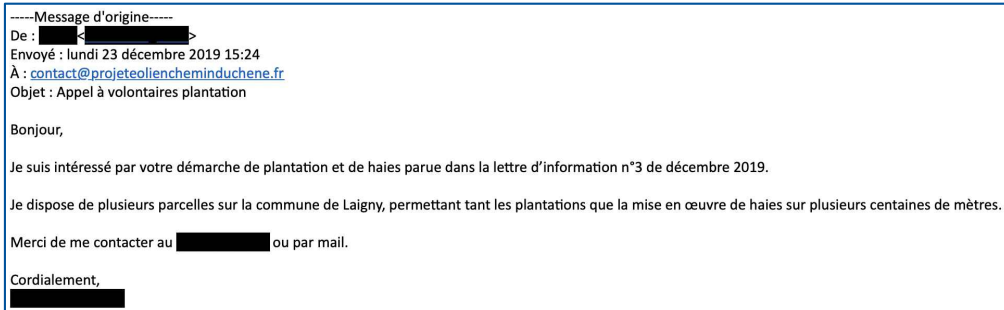
Les appels à volontaires se sont faits de plusieurs manières :

- sur la 3^{ème} lettre d'information
- lors de la 2^{nde} rencontre publique
- par les réseaux locaux des municipalités et de l'AAAT

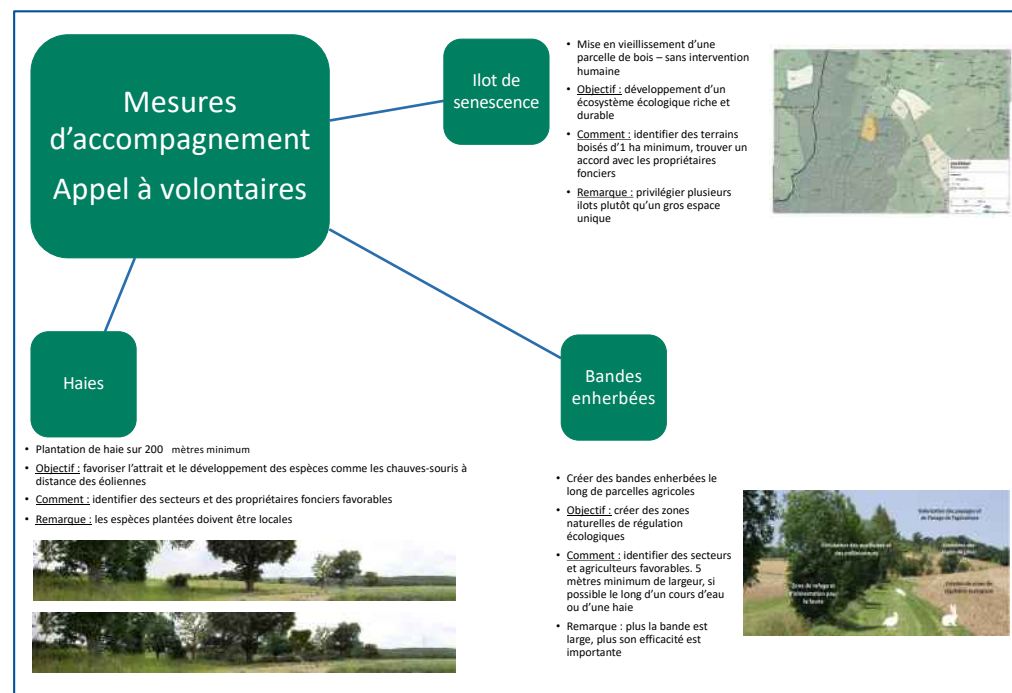
Un volontaire s'est manifesté via l'adresse mail du projet.

En janvier 2020, Global Wind Power et l'AAAT ont organisé une réunion avec les volontaires intéressés pour la plantation de haies. Une dizaine de propriétaires locaux se sont manifestés et souhaiteraient pouvoir bénéficier de cette opportunité.

Des rendez-vous ont donc été convenus avec l'AAAT et Global Wind Power pour concrétiser leurs plans de plantation et les accompagner dans le choix des caractéristiques des haies (essences, formes, tailles, etc.).



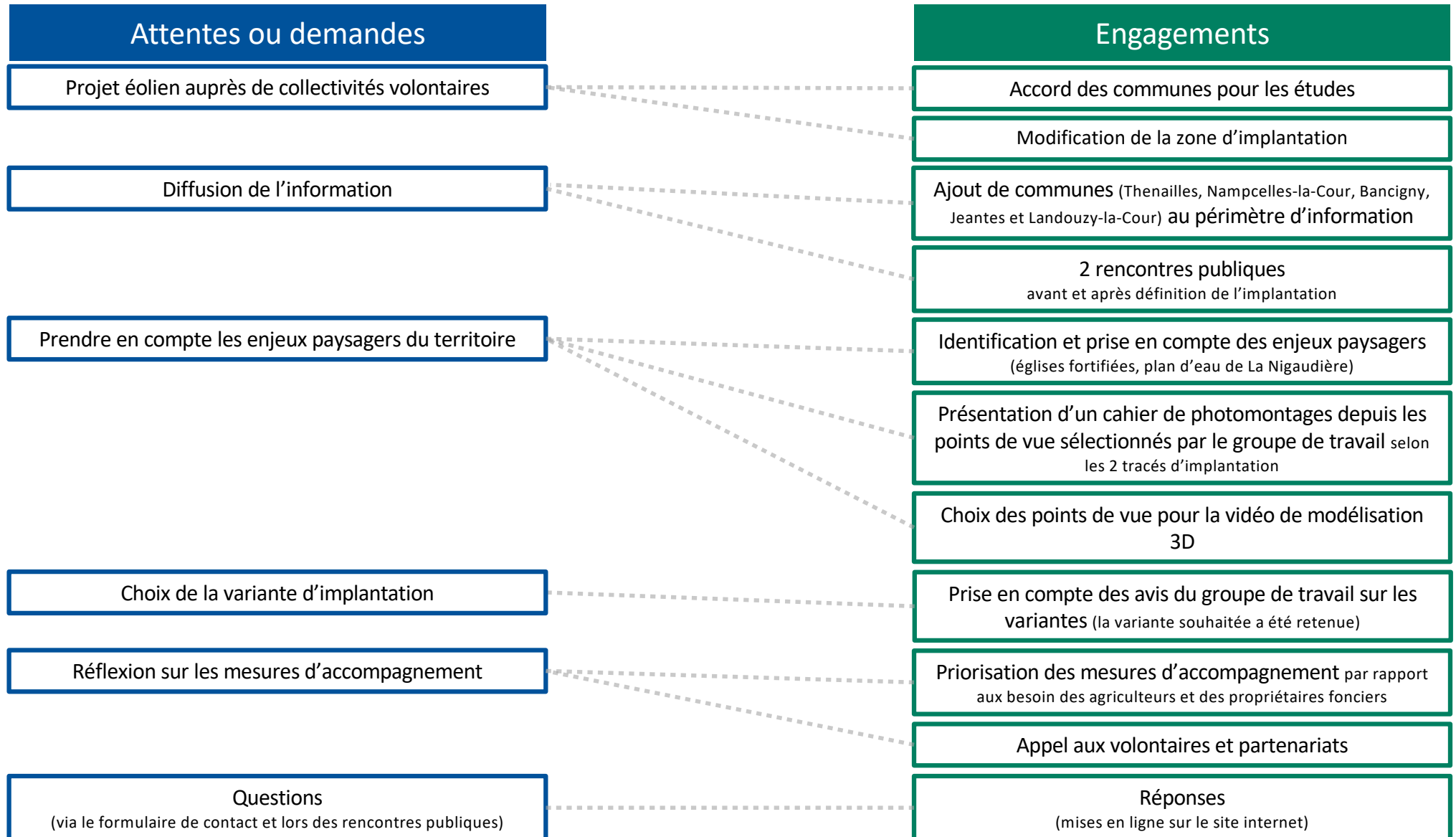
Courriel reçu en décembre 2019 à l'adresse mail du projet, grâce à la lettre d'information



Panneau d'appel à volontaires pour les mesures d'accompagnement
présenté lors de la 2^{nde} rencontre publique

Les apports de la concertation

L'instauration d'un dialogue constructif a permis à Global Wind Power d'échanger de manière approfondie sur le projet avec les participants et de les solliciter pour faire émerger leurs attentes ou demandes



Conclusion

Global Wind Power a mis en place volontairement une concertation très en amont du dépôt de la demande d'autorisation environnementale pour associer les acteurs locaux au développement du projet, pour informer et échanger avec la population.

À partir d'août 2018, l'équipe du projet a mis en place un dispositif d'information et de dialogue mis en œuvre grâce à :

- des rencontres préalables des acteurs locaux
- un site internet
- 4 lettres d'information
- un groupe de travail (3 réunions)
- 2 rencontres publiques
- une réunion avec les volontaires pour la mise en place des mesures d'accompagnement

Ce dispositif a permis d'informer directement la population concernée par le futur parc éolien. Les habitants ont pu échanger avec l'équipe de Global Wind Power, poser leurs questions et donner leur avis sur le projet.

L'association *Platform Thiérache*, située à Plomion, a pu interpeller le porteur de projet et exprimer son opposition au projet et au développement de l'éolien en Thiérache, critiquant une saturation à venir et émettant des inquiétudes vis-à-vis de l'impact des éoliennes sur la santé.

Des acteurs locaux et des habitants d'Harcigny notamment, ont pu, par ailleurs, apporter leur soutien au projet éolien *Chemin du Chêne*, en s'impliquant dans la définition de

l'implantation et les mesures d'accompagnement.

Les acteurs locaux, en s'impliquant dans la démarche proposée et en se portant volontaires pour la mise en place des mesures d'accompagnement, se sont appropriés le projet et ont pu être force de proposition. Le dispositif d'information et de dialogue a permis de mieux prendre en compte leurs attentes :

- réduction de la zone d'étude
- prise en compte de l'intégration paysagère pour le choix de la variante
- priorisation et mise en œuvre des mesures d'accompagnement
- élargissement de l'information
- réponses aux questions posées

Nous recommandons à Global Wind Power de poursuivre ces efforts pour informer la population et répondre aux éventuelles sollicitations, au moment du dépôt de la demande ICPE, lors de l'enquête publique à venir, puis pendant les phases de chantier et d'exploitation. Global Wind Power doit continuer à être présent sur le territoire auprès des élus et de la population, avec la même gageure d'une information continue, transparente et la poursuite d'échanges constructifs.

Annexes – Sommaire

Lettre d'information n°1	18
Lettre d'information n°2	20
Lettre d'information n°3	22
Compte-rendu de la réunion de travail 07/02/2019	25
Compte-rendu de la réunion de travail 11/06/2019	37
Compte-rendu de la réunion de travail 06/11/2019	50
Compte-rendu de la rencontre publique 25/04/2019	65
Compte-rendu de la rencontre publique 17/12/2019	77
Site internet	94
Courriel type d'invitation à la réunion de travail 07/02/2019	96
Courriel d'information aux membres du groupe de travail	97

Annexes – Lettre d'information n°1 (1/2)



Projet éolien Chemin du Chêne

Lettre d'information n°1 – Janvier 2019

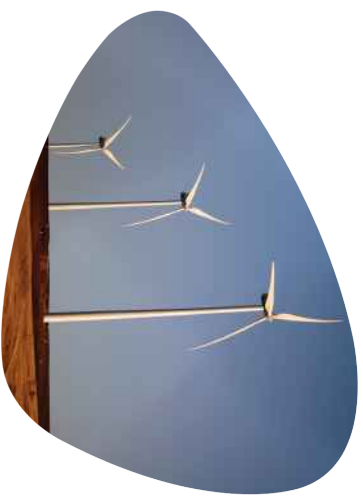
**Engager la Thiérache dans la transition
énergétique**

**La force du vent, une énergie
renouvelable à valoriser**

L'abondance de vent donne à Plomion et Harcigny un potentiel pour produire de l'électricité d'origine renouvelable à un coût compétitif.

Global Wind Power s'intéresse à ce potentiel et souhaite développer un projet éolien en accord avec les communes.

L'équipe de Global Wind Power souhaite vous informer de manière régulière sur l'avancée du projet et vous donner la possibilité de vous exprimer, en amont des prises de décisions. A ce stade, en effet, nous ne connaissons ni le nombre ni l'emplacement possible des éoliennes dans la zone d'étude.



Rendez-vous sur le site internet
et apportez vos contributions à nos réflexions :

<https://ProjetEolienCheminDuChene.fr>



Global Wind Power s'engage au côté des collectivités pour faire de ce projet un *«Je souhaite que les habitants soient informés régulièrement sur le projet de territoire.»*

M. BLARY, Maire de Plomion



Global Wind Power

Annexes – Lettre d'information n°1 (2/2)

Projet éolien Chemin du Chêne

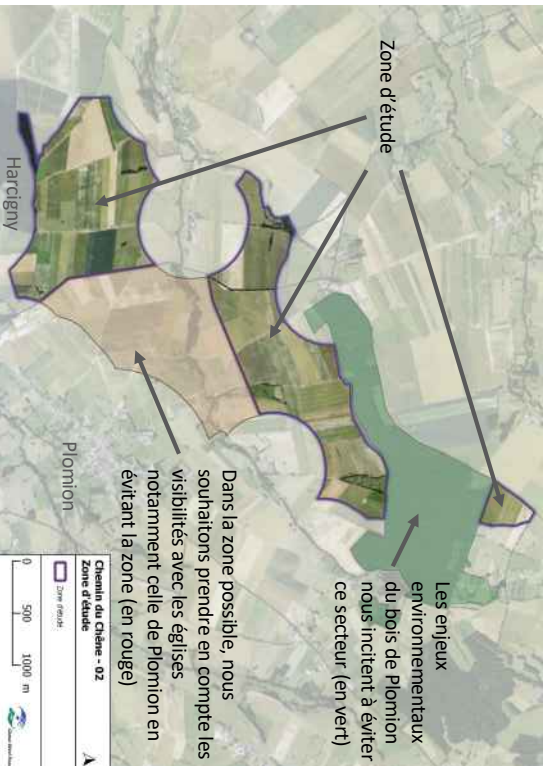
Les habitants au centre de notre démarche

Dès les premières réflexions, les habitants sont au cœur de nos considérations : la zone d'étude assure qu'aucune habitation ne sera à moins de 500 mètres d'une éolienne.

La Thiérache, un patrimoine à respecter

La Thiérache est un territoire riche par son histoire et son patrimoine, notamment avec la présence d'églises fortifiées qui ponctuent le paysage. L'environnement naturel bocager, valorisé par le tourisme, est tout particulièrement apprécié par les Thiérachiens.

Nous travaillons pour recenser et intégrer les enjeux du territoire dans le développement de notre projet, notamment en dialoguant avec les acteurs du territoire.



Vous aussi apportez vos contributions

Nous vous invitons à vous rendre dès à présent sur le site internet dédié au projet. Vous pourrez ainsi vous informer, poser des questions et apporter vos contributions.

<https://ProjetEolienCheminDuChene.fr>

ou par courriel : contact@ProjetEolienCheminDuChene.fr

Actualité - Un mât de mesures dès 2019

En Thiérache, le vent est connu pour sa qualité et son abondance. En installant dès février 2019 un mât de mesures, nous collecterons les données météorologiques pendant un an. Les résultats permettront de choisir le modèle d'éolienne le plus adapté et d'optimiser la production d'électricité.



Global Wind Power, spécialiste du développement éolien

Fondée en 1999 au Danemark, la société Global Wind Power est implantée en France depuis 2009. Sur le territoire national, Global Wind Power a développé 109 MW éoliens dont le premier parc éolien public de France sur la commune de Montdidier (département de la Somme), et plus de 400 MW sont actuellement en cours de développement.

Nous développons ses projets en cohérence avec les territoires, notamment en laissant à la population la possibilité de s'exprimer et d'échanger par divers moyens.

L'équipe de Global Wind Power France compte aujourd'hui une vingtaine de personnes regroupées au siège de Puteaux, en Île-de-France. Elle est principalement composée d'ingénieurs et techniciens chargés du développement de projets.



Annexes – Lettre d'information n°2 (1/2)



Projet éolien Chemin du Chêne

Lettre d'information n°2 – Avril 2019

**L'équipe de Global Wind Power
vient à votre rencontre**

**Informez-vous sur le projet
le jeudi 25 avril de 17h à 20h**

L'équipe de Global Wind Power sera à la salle des fêtes d'Harcigny le jeudi 25 avril de 17h à 20h pour présenter le projet éolien Chemin du Chêne. Venez échanger avec nous et soumettre vos suggestions.

A cette occasion nous pourrions expliquer les étapes de développement du projet, la manière dont nous prenons en compte les enjeux du territoire. Nous pourrions répondre à vos questions sur le fonctionnement d'un parc éolien.



Découvrez les nouvelles actualités du projet sur le site internet
et apportez vos contributions à nos réflexions :

<https://ProjetEolienCheminDuChene.fr>

***Le mât de mesure du vent implanté,
des premiers résultats prometteurs***

Le mât de mesures du vent, d'une hauteur de 120 mètres, a été installé en février 2019 pour une durée d'un an sur une parcelle agricole au centre de la zone d'étude.

La moyenne de vitesse du vent relevée depuis l'installation du mât est de 31 km/h à 120 mètres de haut. Il faudra pondérer cette moyenne avec les mesures prises tout au long de l'année à venir. Ces premiers résultats sont prometteurs puisque les pales des éoliennes commencent à tourner avec un vent de 10,5 km/h.



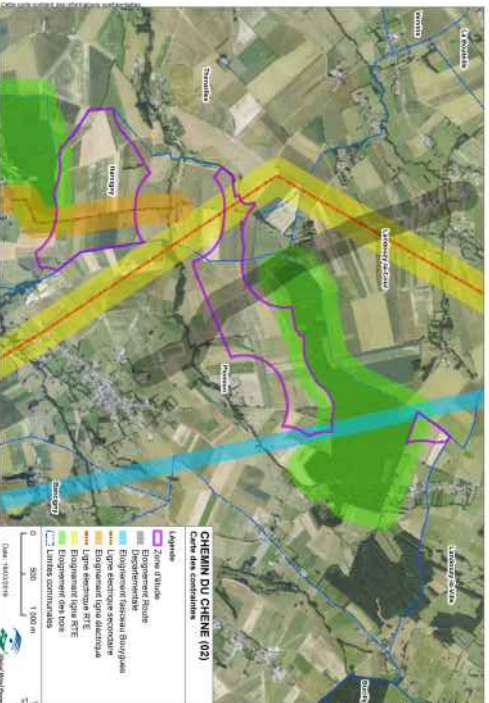
Annexes – Lettre d’information n°2 (2/2)

Projet éolien Chemin du Chêne

Des études pour affiner nos réflexions d’implantation

Nos écologues, qui recensent les enjeux environnementaux sur le terrain, nous recommandent, pour l’implantation des éoliennes, de s’éloigner des bois. En effet, la lisière de forêt (en vert sur la carte ci-contre) est plus sensible écologiquement.

Les servitudes techniques identifiées (en orange, jaune, bleu et gris sur la carte) imposent un recul aux lignes électriques, aux faisceaux hertziens et à la route départementale.



Comment l’implantation des éoliennes est-elle définie ?

Grâce aux études (technique, environnementale, paysagère, acoustique, de vent) réalisées par nos experts, nous identifions les enjeux à prendre en compte pour définir l’implantation des éoliennes. Nous attendons les premiers résultats des études pour proposer une première implantation des éoliennes en mai 2019.

Des enjeux paysagers à prendre en compte

L’étude paysagère, patrimoniale et touristique souligne plusieurs sensibilités locales importantes :

- les églises protégées de Plomion, Bancigny et Nampcelles-la-Cour
- le circuit des églises fortifiées et le chemin de randonnée GR 22
- la vallée verte et La Nigaudière

Comment représenter les futures éoliennes dans le paysage ?

Des photos du paysage en direction du projet sont réalisées depuis une soixantaine de points de vue répartis sur 3 périmètres (immédiat, rapproché et éloigné) allant jusqu’à 20 kilomètres autour de la zone d’étude.

Lorsque l’implantation et les caractéristiques des éoliennes seront connues, elles seront insérées sur les photos pour donner une représentation réaliste de l’intégration du futur parc éolien dans le paysage local.

Actualité – Campagne acoustique

10 sonomètres ont été installés autour de la zone d’étude pour une durée de 10 jours. L’étude acoustique permet de mesurer le bruit résiduel correspondant au bruit audible actuellement autour de la zone d’étude, puis de simuler, grâce à des logiciels spécifiques, l’impact sonore des futures éoliennes. Les simulations permettent de s’assurer que le parc éolien respectera la réglementation.



Publication par Global Wind Power France SAS en avril 2019 - Tour Vista, 52-54 quai de Dion Bouton, 92806 Puteaux
Imprimé sur papier recyclé – Ne pas jeter sur la voie publique

Vous aussi apportez vos contributions

Nous vous invitons à vous rendre dès à présent sur le site internet dédié au projet. Vous pouvez ainsi vous informer, poser des questions et apporter vos contributions.


<https://ProjetEolienCheminDuChene.fr>

ou par courriel : contact@ProjetEolienCheminDuChene.fr



Global Wind Power

Annexes – Lettre d'information n°3 (1/3)



Projet éolien Chemin du Chêne

Lettre d'information n°3 – Décembre 2019

Venez découvrir l'implantation retenue pour le parc éolien Chemin du Chêne

L'équipe de Global Wind Power sera à la salle des fêtes d'Harcigny le **mardi 17 décembre de 16h à 20h** pour présenter l'implantation du projet éolien Chemin du Chêne.


6 éoliennes

Nos réflexions et les études menées depuis plus d'un an nous ont amené à définir une implantation de 6 éoliennes d'une hauteur de 180 mètres en bout de pale.





Sur la carte ci-contre, les éoliennes sont disposées selon 2 lignes de 3, parallèles aux bois d'Harcigny.

La zone d'étude, éloignée de 500 mètres aux habitations, est délimitée en pourpre. Comme le préconisent les services de l'Etat, un éloignement (en vert et en bleu) de 200 mètres des bois et des linéaires de haies a été respecté.


Une distance de sécurité (en orange) par rapport à la ligne électrique a également été prise en compte.



Découvrez les photomontages des éoliennes et une vidéo en 3D

			
6 éoliennes	180 mètres de hauteur en bout de pale	34 mégawatts de puissance totale	34 000 foyers*

*Équivalent de la consommation en électricité de 34 000 foyers (hors chauffage)

 **Global Wind Power**

<https://ProjetEolienCheminDuChene.fr>

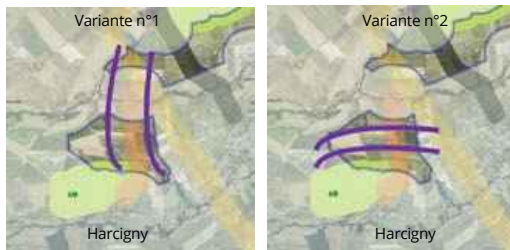
Projet éolien Chemin du Chêne

Intégration paysagère

Deux variantes d'implantation respectant les contraintes techniques étaient à l'étude. Une variante de 2 lignes verticales et une variante de 2 lignes horizontales de 3 éoliennes chacune.

Pour des raisons paysagères (encerclément d'un hameau et de la vallée) et écologiques (proximité avec le ruisseau et un linéaire de haies), la variante n°2 a été retenue.

Les photomontages sont des images, réalisées à partir de photos panoramiques prises sur le terrain, dans lesquelles les éoliennes sont ensuite insérées numériquement selon leurs caractéristiques :



emplacement, taille et longueur des pales. Ils permettent de se rendre compte de l'insertion paysagère du futur parc éolien dans l'environnement local actuel.

Sur le site internet découvrez une vidéo 3D de simulation du parc éolien et plusieurs photomontages :
<https://projeteoliencheminduchene.fr>

Bénéfices économiques pour le territoire

Le projet produira 380 000 € de retombées fiscales annuelles pour le territoire dont 66 000 € pour Harcigny, (estimation pour 6 éoliennes de 5,7 MW chacune). Depuis le 1^{er} janvier 2019, 20% de la taxe de l'IFER* revient directement à la commune d'implantation.

Dans certaines intercommunalités, une clef de répartition est votée pour augmenter cette part.

* Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux

Le démantèlement des éoliennes en fin d'exploitation

Le démantèlement des installations et la remise en état du site à l'issue de l'exploitation sont encadrés par la loi selon les modalités de l'Arrêté du 26 août 2011.

Ainsi, le démantèlement est à la charge de la société qui détient le parc éolien.

De plus, la loi oblige parallèlement au porteur de projet

de provisionner une somme de 50 000 € par éolienne dès la construction du parc. Cette somme servira en cas de défaillance de la société pour démanteler les éoliennes de façon à ce que la charge ne soit jamais attribuée au propriétaire du terrain ou à la commune.

Vue depuis Nampcelles-la-Cour

Altitude élevée de 170 mètres, surplombant le fond de vallée de la Brune. Visibilité depuis le pied de la tourelle Nord de l'Eglise de Nampcelles-la-Cour



Altitude élevée de 169 mètres. Co-visibilité de l'église d'Harcigny, bois du Mont sur la route des églises fortifiées, Harcigny

Vue depuis le bois du Mont



Projet éolien Chemin du Chêne

Vue depuis la ferme de Giron sart

Depuis l'habitation la plus proche (660 mètres) desservie par le GR 122
Photo prise sur le côté, dans le champ dominant le GR pour maximiser la vue



Mise en place de mesures d'accompagnement : appel à volontaires

Les mesures d'accompagnement sont à la volonté du porteur de projet. Elles correspondent principalement à des ouvrages réalisés par le développeur éolien dans l'objectif d'améliorer ou de valoriser une thématique particulière, telle que la biodiversité.

Dans le cadre du projet éolien Chemin du Chêne, nous proposons :

- la création d'un îlot de sénescence (plantation et mise en vieillissement d'une nouvelle parcelle de bois) sur des terrains d'1ha minimum
- la plantation de haies sur 200 mètres minimum
- la création de bandes enherbées le long de parcelles agricoles

Dans cette démarche, nous sommes à la recherche de terrains et de volontaires pour mettre en place ces mesures d'accompagnement, à proximité du futur parc éolien.

Si vous êtes intéressés par ces mesures,
n'hésitez pas à nous contacter :

<https://ProjetEolienCheminDuChene.fr>

ou par courriel :

contact@ProjetEolienCheminDuChene.fr



Nous sommes ici



Vue depuis la Haye de Marie

Depuis la D162, entre Harcigny et Nampcelles-la-Cour
Co-visibilité de l'église d'Harcigny et du bois du Mont sur la route des églises fortifiées



Publication par Global Wind Power France SAS en novembre 2019 -Tour Vista, 52-54 quai de Dion Bouton, 92806 Puteaux
Imprimé sur papier recyclé – Ne pas jeter sur la voie publique

CHEMIN DU CHENE – GLOBAL WIND POWER
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE TRAVAIL DU 7 FEVRIER 2019
A HARCIGNY

Projet éolien
Chemin du Chêne



Compte-rendu rédigé par Quelia (agence de concertation, mandatée par Global Wind Power)

Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 7 février 2019 (2/12)

Global Wind Power – Chemin du Chêne – Compte-rendu de la réunion de travail

7 février 2019

TABLE DES MATIERES

1. LES PARTICIPANTS	2
2. INTRODUCTION	3
3. PRESENTATION DE GLOBAL WIND POWER	3
4. PRESENTATION DU PROJET EOLIEN CHEMIN DU CHENE	3
5. ACTUALITE : INSTALLATION D'UN MAT DE MESURES	5
6. LE DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE DIALOGUE	5
7. ÉCHANGES	6
8. CONCLUSION	10
9. ANNEXE	10



Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 7 février 2019 (3/12)

Global Wind Power – Chemin du Chêne – Compte-rendu de la réunion de travail

7 février 2019

1. Les participants

Ont participé à la réunion 11 personnes :

Commune d'Harcigny

Michel TOUCHE, Maire

Hervé JOVENIAUX, Maire-adjoint

Commune de Thenailles

René BLARY, Maire

Commune de Landouzy-la-Ville

Daniel BOUTILLIER, 2^{ème} Adjoint

Commune de Landouzy-la-Cour

Albert DHUYGELAERE, Conseiller municipal

Exploitant agricole

M. PERY

Association environnementale

Laurent LARZILLIERE, Président de la Société pour l'Étude et la PROtection de la Nature en Thiérache (SEPRONAT)

Global Wind Power

Thomas LOPEZ, Chef de projet

Pablo TEDEJOR, Expert vent

Vincent BERNAILLE, Maire-adjoint de Plomion

René BLARY, Maire de Plomion

Sylvain BOURGEOIS, Maire de Jeantes

Françoise GION, Responsable de l'AAAT (Atelier Agriculture Avesnois Thiérache)

Yves-Marie SZYMUSIAK, Président du Conseil de Développement (Pays de Thiérache)

Patrick THIERY, Président de Picardie Nature

Christian VANNEAU, Trésorier de l'ASAT (Association Sainte-Anne en Thiérache)

Sabine VARAGO, Directrice de l'Office du tourisme du Pays de Thiérache

Thierry VERDAVAINE, Président du Pays de Thiérache

Paul VERON, Président de la Communauté de communes de la Thiérache du Centre

➔ Animation

Constant DELATTE et Noé FOURCAUD, Quelia, agence de concertation mandatée par Global Wind Power pour animer la réunion et rédiger le compte-rendu.

➔ Personnes excusées

Les personnes suivantes ont souhaité excuser leur absence ayant d'autres engagements au même moment :



Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 7 février 2019 (4/12)

Global Wind Power – Chemin du Chêne – Compte-rendu de la réunion de travail

Ce compte-rendu restitue un résumé des échanges autour de la présentation de Global Wind Power (diapositives ci-après).

2. Introduction

M. DELATTE, Quelia, présente le déroulé de la réunion :

- présentation de Global Wind Power
- présentation du projet éolien Chemin du Chêne
- actualité du projet
- le dispositif d'information et de dialogue
- les étapes à venir

M. DELATTE présente l'ensemble des personnes invitées à la réunion de travail :

- Collectivités :
 - les communes (Plomion, Harcigny, Thenailles, Landouzy-la-Cour, Landouzy-la-Ville, Jeantes, Bancigny)
 - Pays de la Thiérache
 - Office de tourisme du Pays de la Thiérache
 - Conseil de développement du Pays de Thiérache
 - Communauté de communes de La Thiérache du Centre
- L'AAAT, la SEPRONAT, Picardie Nature et l'ASAT
- Un éleveur et exploitant agricole

3. Présentation de Global Wind Power

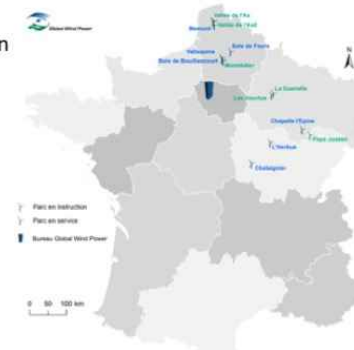
M. LOPEZ, Chef de projet, présente Global Wind Power, les 7 parcs éoliens en instruction et les 6 parcs éolien en service, développés et exploités par Global Wind Power.



3

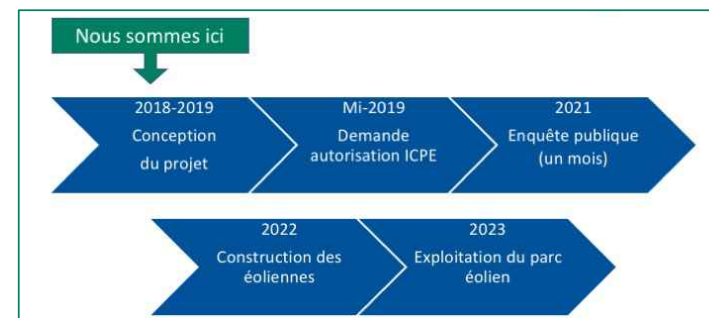
7 février 2019

- Spécialiste du développement éolien fondé en 1999, implanté en 2009 en France.
- 109 MW éoliens installés dont le premier parc éolien public de France.
- Plus de 400 MW en développement.
- Volonté de travailler avec les territoires, en laissant à la population la possibilité de s'exprimer et d'échanger.



4. Présentation du projet éolien Chemin du Chêne

M. LOPEZ explique que des études sont en cours de réalisation. La demande d'autorisation ICPE sera ensuite déposée auprès des services de l'État qui l'instruiront pendant environ un an, ou plus s'ils estiment nécessaire d'apporter des pièces complémentaires au dossier. La phase de chantier dure entre 6 mois et 1 an. Le fonctionnement du parc éolien dure 20 ans minimum et peut être prolongé de 20 ans supplémentaires.



Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 7 février 2019 (5/12)

Global Wind Power – Chemin du Chêne – Compte-rendu de la réunion de travail

7 février 2019

M. LOPEZ explique les réflexions qui ont mené à la définition de la zone d'étude en 3 étapes principales.

M. LOPEZ explique que les enjeux environnementaux les incitent à éviter le bois de Plomion (en vert sur la carte ci-dessous). Global Wind Power prend également en compte les enjeux paysagers vis-à-vis de l'église de Plomion en évitant la zone en rouge sur la carte ci-dessous.



Étape 1 :
Aucune habitation à moins de 500 mètres d'une éolienne.



Étape 3 :

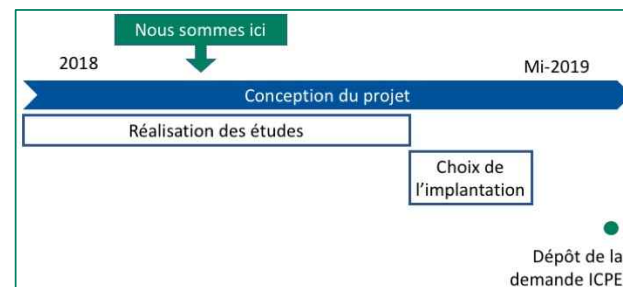
- Enjeux environnementaux du bois de Plomion (riche en biodiversité).
- Visibilités avec les églises de Thiérache (dont l'église de Plomion).

M. LOPEZ indique que Global Wind Power a rencontré les élus du territoire et que les communes de Plomion et Harcigny se sont montrées particulièrement réceptives à la démarche et à la transition énergétique.

M. LOPEZ précise qu'une étude paysagère sera réalisée avec une soixantaine de photomontages car les enjeux paysagers sont importants sur ce territoire. Il ajoute qu'à ce stade du projet, ils ne connaissent ni le nombre ni l'emplacement des éoliennes dans la zone d'étude. Ils suivront les préconisations des experts qui réalisent les études.



Étape 2 :
Zone d'étude focalisée sur les communes de Plomion et Harcigny.



Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 7 février 2019 (6/12)

Global Wind Power – Chemin du Chêne – Compte-rendu de la réunion de travail

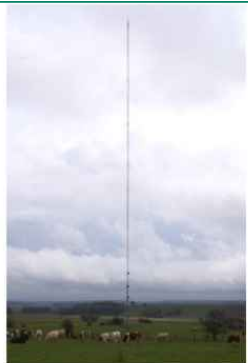
7 février 2019

5. Actualité : installation d'un mât de mesures

M. TEDEJOR, Expert vent, explique qu'un mât de mesures de 120 mètres de haut sera prochainement installé sur un terrain agricole non-exploité au centre de la zone d'étude. Le mât mesurera la vitesse et la direction du vent ainsi que des paramètres météorologiques. Il permet également d'identifier la présence de chauve-souris et leurs espèces.

- Collecte des données météorologiques
- Collecte des données d'activité des chauves souris en altitude

- Choix modèle d'éolienne le plus adapté au site
- Optimiser la production d'électricité



6. Le dispositif d'information et de dialogue

M. LOPEZ souhaite informer la population et prendre en compte les interrogations suscitées par le projet de parc éolien. C'est pourquoi un dispositif d'information et de dialogue a été mis en place avec l'appui de Quelia, agence de concertation spécialisée dans les énergies renouvelables.

• Interrogations suscitées par un projet de parc éolien :

- cohabitation avec les éoliennes (habitants/habitations, cadre de vie)
- environnement (faune/flore)
- intégration paysagère (églises fortifiées, classées)
- autres questions

• Recenser et intégrer les enjeux du territoire dans le développement de notre projet

• Accompagnement par Quelia, agence de concertation



M. LOPEZ explique que Quelia, est mandatée pour accompagner Global Wind Power tout au long du développement du projet, dans la mise en œuvre de l'information du public et du dialogue avec le territoire.

M. FOURCAUD explique que la lettre d'information (dont un exemplaire est distribué aux participants) a été diffusée à toutes les boîtes aux lettres (bourgs, hameaux et maisons isolées) présentées sur la carte ci-dessous. La lettre d'information contient sur 2 pages :

- une présentation du projet avec carte de la zone d'étude
- les moyens de contacter Global Wind Power (email, site internet)
- une actualité sur le mât de mesure

Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 7 février 2019 (7/12)

Global Wind Power – Chemin du Chêne – Compte-rendu de la réunion de travail

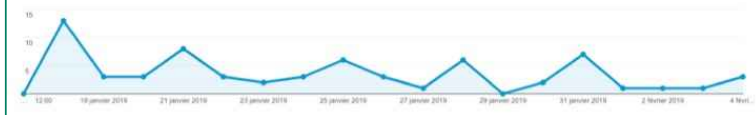
7 février 2019

- 1^{ère} lettre d'information : 500 habitations autour de la zone d'étude.



M. FOURCAUD présente le site internet du projet qui permet d'informer largement sur le projet dans la durée. Il pourra être régulièrement mis à jour. Un formulaire de contact permet de contacter le porteur de projet à tout moment. Depuis sa mise en ligne mi-janvier 2019, 40 visiteurs étaient déjà venus plusieurs fois sur le site au 7 février.

- <https://projeteoliencheminduchene.fr/>
- En ligne depuis mi-Janvier 2019
- Accessible à tous et mis à jour régulièrement
- Formulaire de contact
- Plus de 40 visiteurs venus plusieurs fois



6

7. Échanges

La réunion de travail a été l'occasion de nombreux échanges. Le contenu de ces échanges est synthétisé ici sous la forme de questions et de premiers éléments de réponse par thématiques. De prochaines réunions de travail permettront d'approfondir les réponses attendues.

➔ Caractéristiques du projet

Question : *Quelle est la taille de la zone d'étude ? Combien d'éoliennes est-il possible d'implanter ?*

Réponse : La surface de la zone d'étude représente 340 hectares. Il n'y a pas d'intérêt à mettre un maximum d'éoliennes sur la zone d'étude car elles se gêneraient entre elles, à cause des turbulences qu'elles génèrent. Il faut respecter une distance entre elles équivalente à 3 fois la taille du diamètre du rotor. Pour une meilleure production, les éoliennes doivent être si possible alignées de manière perpendiculaire au vent dominant. Global Wind Power estime pouvoir disposer jusqu'à 8 éoliennes sur la zone concernée.

L'emplacement des éoliennes est contraint par le foncier, les servitudes techniques, les enjeux environnementaux (faune et flore), les enjeux paysagers, les enjeux acoustiques et les mesures de vent.

Question : *Où est-ce que les éoliennes sont raccordées au réseau électrique ? Combien coûte le raccordement ?*

Réponse : Les éoliennes d'un parc sont raccordées à un poste de livraison, lui-même raccordé à un poste source exploité par ENEDIS ou RTE afin d'être injecté sur le réseau d'électricité public. Une fois le parc autorisé par le préfet, Global Wind Power pourra faire la demande de raccordement auprès d'ENEDIS. Ce dernier lui indiquera à quel poste se raccorder, le temps qu'il faudra et le coût associé.



Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 7 février 2019 (8/12)

Global Wind Power – Chemin du Chêne – Compte-rendu de la réunion de travail

7 février 2019

Question : *Quels accès aux éoliennes doivent être réalisés ?*

Réponse : Sans connaître l'implantation des éoliennes, il n'est pas encore possible de détailler les aménagements à réaliser pour l'accessibilité des éoliennes. Néanmoins, dans la mesure du possible, les éoliennes seront implantées à proximité des chemins existants qui seront renforcés et entretenus par le gestionnaire du parc éolien. Cela permet d'assurer l'accessibilité aux éoliennes afin d'en faciliter la maintenance. L'utilisation de chemins privés se fait avec l'accord des propriétaires, l'utilisation des chemins ruraux avec l'accord des communes.

➔ Enjeux économiques

Question : *Où sont fabriquées les éoliennes ? Le développement de l'éolien crée-t-il de l'emploi en France ?*

Réponse : Les constructeurs d'éoliennes sont européens ou internationaux. Néanmoins, des entreprises en France ou françaises fabriquent des mâts, s'occupent de la métallurgie, la mécanique, la logistique, de la partie électronique etc. En Haut-de-France, l'éolien représentait en 2018 1760 emplois.

Question : *Les revenus versés aux collectivités dépendent-ils de la production des éoliennes (que se passe-t-il si une éolienne ne tourne pas) ?*

Réponse : Non. Une taxe fixe est versée aux collectivités (communes et intercommunalités) suivant le nombre et la puissance des éoliennes. Les propriétaires fonciers et exploitants agricoles reçoivent également un loyer fixe en fonction de la puissance installée sur leur parcelle, la production de l'éolienne n'a pas d'influence sur ces montants.

Question : *Quelles sont les garanties de rentabilité d'un parc éolien ?*

Réponse : Jusqu'en 2017, les tarifs d'achat étaient fixés à l'avance par l'Etat. Aujourd'hui, il y a une mise en concurrence grâce à un système d'Appel d'Offres entre les parcs éoliens pour produire l'électricité la moins chère possible. Le tarif retenu par appel d'offres est alors valable pour 20 ans, l'électricité étant ensuite revendue au prix du marché.

Par ailleurs, les constructeurs garantissent les éoliennes pour 20 ans. Ainsi, grâce aux études de la production électrique estimée, des garanties des fabricants et des tarifs d'achat, la rentabilité d'un parc éolien est calculée de manière précise et fiable.

Question : *Si la société qui exploite le parc disparaît, est-ce que les conditions d'achat sont garanties ?*

Réponse : Une société d'exploitation spécifique et indépendante (appelée « une société de projet ») est créée pour chaque projet éolien. La société peut être cédée avec les contrats et les tarifs d'achat associés. Ainsi, si la société mère est en difficulté, la société de projet ne sera pas impactée.

Question : *Pourquoi les collectivités ne développent pas elles-mêmes des parcs éoliens sur leur territoire ? Est-il envisagé de rendre le projet participatif ou de créer un parc citoyen ?*

Réponse : Le développement d'un parc éolien nécessite des compétences techniques pour lesquelles les collectivités doivent faire appel à une entreprise privée par le biais de marché public. Il est aussi possible pour une ou plusieurs collectivités de créer une société d'économie mixte (SEM) pour devenir propriétaires d'un parc éolien ou d'une partie. M. LOPEZ précise que Global Wind Power a ainsi développé le premier parc éolien public de France à Montdidier (Somme). Si une des volontés du territoire est de faire appel à du



Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 7 février 2019 (9/12)

Global Wind Power – Chemin du Chêne – Compte-rendu de la réunion de travail

7 février 2019

financement participatif, Global Wind Power sera en mesure de mettre en place ce dispositif.

➔ Tourisme

Question : Comment sera pris en compte le projet touristique du site de La Nigaudière ?

Réponse : A la demande de la Communauté de communes qui porte le projet d'aménagement touristique du site de la Nigaudière, un photomontage spécifique depuis le lieu sera réalisé afin de considérer au mieux les enjeux liés aux deux projets (touristique et éolien). Afin de minimiser ces enjeux, la partie isolée de la zone d'étude, au nord du bois de Plomion, n'accueillera pas d'éoliennes.

➔ Démantèlement

Question : Si la société qui exploite le parc disparaît, qui prend en charge le démantèlement du parc éolien ?

Réponse : L'État a mis en place une réglementation stricte pour que le budget du démantèlement des éoliennes soit provisionné en amont. Ainsi, dès la construction du parc, le développeur dépose auprès de la caisse des dépôts et consignations, sous contrôle du préfet, une somme de 50 000 € par éolienne. Dans le cas où une société fait défaut à la fin de l'exploitation d'un parc éolien, le démantèlement pourra être pris en charge grâce à ces fonds, et ne reposera pas sur la collectivité ou les exploitants agricoles comme le diffusent certaines informations erronées sur l'éolien.

Question : Quels retours d'expériences sur les premières éoliennes installées depuis 20 ans ?

Réponse : Les éoliennes sont garanties 20 ans. Les premières éoliennes installées en France sont actuellement démontées ou

remplacées par des éoliennes plus performantes (méthode qu'on appelle le « re-powering ») ce qui exige une nouvelle autorisation ICPE ainsi qu'une nouvelle enquête publique.

➔ Enjeux environnementaux

Question : Qui rémunère les experts qui réalisent les études environnementales ?

Réponse : Le porteur de projet mandate des bureaux d'études indépendants qui disposent de labels ou de certifications. Les études sont ensuite instruites par les experts des services de l'État.

Question : Comment seront prises en compte les chauves-souris qui vivent à proximité des éoliennes ?

Réponse : Selon les résultats des analyses sur les fréquentations des chauves-souris, nous pourrions choisir les emplacements les plus appropriés pour l'implantation des éoliennes. En général les lisières de bois, plus sensibles écologiquement sont à éviter. Il sera ensuite possible de préconiser des « bridages » (ralentir ou arrêter l'éolienne) pour préserver les espèces sensibles. Ces bridages ont généralement lieu quand un ensemble de conditions météorologiques propices à la sortie des chauves-souris sont réunies (vent faible, température clémente, à la tombée de la nuit). Le bridage est une spécification inscrite dans l'arrêté préfectoral d'exploitation du parc. Un suivi post-implantation sera également mis en place.

Question : Comment sont prises en compte les espèces d'oiseaux migrateurs pour l'implantation des éoliennes ?

Réponse : Les éoliennes ne peuvent pas être implantées dans des couloirs de migrations des oiseaux les plus sensibles. Pour certaines espèces, on peut prédire les calendriers de migration et anticiper le passage des oiseaux migrateurs, ce qui permet de donner l'ordre de



Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 7 février 2019 (10/12)

Global Wind Power – Chemin du Chêne – Compte-rendu de la réunion de travail

7 février 2019

stopper ponctuellement les éoliennes. Des réseaux d'écologues sur le territoire (en France et à l'étranger) observent et se tiennent informés des migrations en cours.

Question : *Quel sera l'impact sur les oiseaux ? Par rapport aux aéroports ? Qu'en est-il des oiseaux qui volent la nuit ?*

Réponse : M. LARZILLIERE évoque le chiffre de 200 et 300 oiseaux tués par éolienne chaque année, il est invité à documenter ces chiffres.¹

Question : *Les données météo récoltées par le mât de mesures pourront-elles être mise à disposition des mairies ?*

Réponse : Le mât de mesure relève des données toutes les 10 minutes pendant un an. L'obtention de ces données a un coût élevé et ne permet pas une entière diffusion publique. Global Wind Power propose de transmettre à ceux qui le souhaitent les données moyennes relevées.

➔ Enjeux énergétiques

Question : *Pourquoi des éoliennes sont à l'arrêt dans certains parcs ?*

Réponse : Les éoliennes peuvent être mises à l'arrêt pour plusieurs raisons : pour des mesures acoustiques, pour la protection des

¹ Information complémentaire fournie par Global Wind Power après la réunion : Une étude réalisée par « Erickson et al. en 2005 » sur les impacts de l'Homme sur les oiseaux et comparant différentes causes de mortalité évoque d'autres chiffres :

80% de de la mortalité avifaunistique est due à trois facteurs : les lignes électriques, les collisions avec les immeubles et les chats.

Les chats tuent 100 à 400 millions d'oiseaux en France



chauve-souris, pour la maintenance, si le vent est trop faible ou au contraire trop violent. Dans ce dernier cas, l'éolienne pour des mesures de sécurité se met « en mode drapeau » et ne tourne plus. Beaucoup plus rarement, il arrive que des éoliennes soient stoppées car la production énergétique est plus importante que la consommation sur le réseau. Il est enfin possible que la force du vent soit différente d'un point à un autre d'un parc éolien et qu'une éolienne soit arrêtée alors que d'autres produisent.

Question : *Quelle est la part de production d'électricité éolienne en France ?*

Réponse : Selon les bilans électriques de RTE, la part de production d'électricité éolienne couvre entre 4 à 5 % de l'électricité consommée en 2017.

Question : *Serait-il possible de communiquer aux communes la production d'énergie par éolienne ?*

Réponse : Les éoliennes étant équipées de capteurs il sera possible de communiquer la quantité d'électricité produite grâce au parc éolien.

Les chasseurs chassent 25 millions d'oiseaux en France

Les lignes HT et THT tuent 15 millions d'oiseaux en France

Les éoliennes causent la mort de 30.000 à 50.000 oiseaux en France, rapporté au nombre d'éoliennes sur le territoire national, cela équivaut entre 5 à 10 oiseaux par an par machine.

Il est a noté qu'il est important de prendre en considération le type d'oiseau concerné.



Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 7 février 2019 (11/12)

Global Wind Power – Chemin du Chêne – Compte-rendu de la réunion de travail

7 février 2019

➔ Dispositif d'information et de dialogue

Question : Les Maires de Plomion et Harcigny ont-ils déjà été rencontrés ?

Réponse : Les deux conseils municipaux d'Harcigny et de Plomion ont déjà délibéré en faveur des études de faisabilité du projet. M. LOPEZ ajoute que les choix des communes à ne pas s'engager dans la démarche ont été respectés puisque la zone d'implantation potentielle se focalise sur les communes d'Harcigny et de Plomion.

Question : Est-ce que tous les habitants ont été informés ?

Réponse : Oui, la lettre d'information a été déposée dans toutes les boîtes aux lettres des communes de Plomion et d'Harcigny.

Un participant indique que la lettre d'information n'est pas suffisante car les habitants ne la lisent pas et ne se rendent pas non plus sur le site internet. Il regrette par ailleurs que des rumeurs ou « *fakenews* » soient colportées sur l'éolien.

Les participants regrettent que la Communauté de communes ne soit pas présente à la réunion.

Plusieurs participants pensent qu'il est nécessaire d'organiser une réunion à laquelle seraient conviés les habitants de Plomion et d'Harcigny. Plusieurs réflexions et propositions ont été émises à ce sujet :

- invitation par une lettre distribuées à tous les habitants de Plomion et Harcigny
- réunion d'information plutôt que débat public car le projet est en cours de développement quoiqu'il en soit
- faire intervenir un élu d'une commune où des éoliennes sont en service
- thématiques à aborder :

- o les bénéfices pour les collectivités
- o études environnementales (faune/flore)
- o critères du choix d'implantation des éoliennes
- o implantation définitive
- o autres projets en cours dans le secteur
- o chemins d'accès (y compris pour les communes voisines)

Les participants estiment nécessaire d'organiser au moins une autre réunion de travail.

8. Conclusion

M. DELATTE remercie les participants et conclut la réunion en proposant aux participants qu'une nouvelle réunion de travail soit organisée avant l'été. Global Wind Power continuera à informer les participants sur le développement du projet par email et via le site internet <https://projeteoliencheminduchene.fr/> pendant cette période.

9. Annexe : lettre d'information



Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 7 février 2019 (12/12)

Global Wind Power – Chemin du Chêne – Compte-rendu de la réunion de travail

7 février 2019

Annexe – Lettre d'information n°1 distribuée aux habitants des communes de Plomion et Harcigny



Projet éolien Chemin du Chêne

Lettre d'information n°1 – Janvier 2019

Engager la Thiérache dans la transition énergétique

La force du vent, une énergie renouvelable à valoriser

L'abondance de vent donne à Plomion et Harcigny un potentiel pour produire de l'électricité d'origine renouvelable à un coût compétitif.

Global Wind Power s'intéresse à ce potentiel et souhaite développer un projet éolien en accord avec les communes.

L'équipe de Global Wind Power souhaite vous informer de manière régulière sur l'avancée du projet et vous donner la possibilité de vous exprimer, en amont des prises de décisions. A ce stade, en effet, nous ne connaissons ni le nombre ni l'emplacement possible des éoliennes dans la zone d'étude.



Rendez-vous sur le site internet
et apportez vos contributions à nos réflexions :

<https://ProjetEolienCheminDuChene.fr>



Global Wind Power s'engage au côté des collectivités pour faire de ce projet un projet de territoire.

«Je souhaite que les habitants soient informés régulièrement sur le projet.»

M. BLARY, Maire de Plomion



Projet éolien Chemin du Chêne

Les habitants au centre de notre démarche

Dès les premières réflexions, les habitants sont au cœur de nos considérations : la zone d'étude assure qu'aucune habitation ne sera à moins de 500 mètres d'une éolienne.

Nous recensons également les contraintes techniques (aéronautiques, radars) et nous nous concertons avec les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles.

La Thiérache, un patrimoine à respecter

La Thiérache est un territoire riche par son histoire et son patrimoine, notamment avec la présence d'églises fortifiées qui ponctuent le paysage. L'environnement naturel bocager, valorisé par le tourisme, est tout particulièrement apprécié par les Thiérachiens.

Nous travaillons pour recenser et intégrer les enjeux du territoire dans le développement de notre projet, notamment en dialoguant avec les acteurs du territoire.



Les enjeux environnementaux du Bassin de Plomion nous incitent à éviter ce secteur (en vert)

Dans la zone possible, nous souhaitons prendre en compte les visibilités avec les églises notamment celle de Plomion en évitant la zone (en rouge)

Vous aussi apportez vos contributions

Nous vous invitons à vous rendre dès à présent sur le site internet dédié au projet. Vous pourrez ainsi vous informer, poser des questions et apporter vos contributions.

<https://ProjetEolienCheminDuChene.fr>
ou par courriel : contact@ProjetEolienCheminDuChene.fr

Global Wind Power, spécialiste du développement éolien

Fondée en 1999 au Danemark, la société Global Wind Power est implantée en France depuis 2009. Sur le territoire national, Global Wind Power a développé 109 MW éoliens dont le premier parc éolien public de France sur la commune de Montdidier (département de la Somme), et plus de 400 MW sont actuellement en cours de développement.

Nous développons ses projets en cohérence avec les territoires, notamment en laissant à la population la possibilité de s'exprimer et d'échanger par divers moyens.

L'équipe de Global Wind Power France compte aujourd'hui une vingtaine de personnes regroupées au siège de Puteaux, en Île-de-France. Elle est principalement composée d'ingénieurs et techniciens chargés du développement de projets.

Actualité - Un mât de mesures dès 2019

En Thiérache, le vent est connu pour sa qualité et son abondance. En installant dès février 2019 un mât de mesures, nous collecterons les données météorologiques pendant un an. Les résultats permettront de choisir le modèle d'éolienne le plus adapté et d'optimiser la production d'électricité.





Publication par Global Wind Power France SAS en janvier 2019 - Tour Vista, 52-54 quai de Dion Bouton, 92806 Puteaux - Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique



Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 11 juin 2019 (1/13)

CHEMIN DU CHENE – GLOBAL WIND POWER
COMPTE-RENDU DE LA 2^{EME} REUNION DE TRAVAIL DU 11 JUIN 2019
A HARCIGNY

Projet éolien
Chemin du Chêne



Compte-rendu rédigé par Quelia (agence de concertation, mandatée par Global Wind Power)

Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 11 juin 2019 (2/13)

Global Wind Power – Chemin du Chêne – Compte-rendu de la 2^{ème} réunion de travail

11 juin 2019

TABLE DES MATIERES

1. LES PARTICIPANTS	2
2. INTRODUCTION	3
3. BILAN DE LA RENCONTRE PUBLIQUE A HARCIGNY	3
4. PRESENTATION DES 1^{ERS} RESULTATS DU MAT DE MESURE	3
5. SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES	4
6. PRESENTATION DU CONTEXTE EOLIEN EN THIERACHE	5
7. PRESENTATION DES TRACES D'IMPLANTATION POTENTIELLE	5
8. PROPOSITION DE MODELISATION 3D	6
9. LES ETAPES A VENIR	7
10. ÉCHANGES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
11. CONCLUSION	11
12. ANNEXE : LETTRE D'INFORMATION N°2	11



Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 11 juin 2019 (3/13)

Global Wind Power – Chemin du Chêne – Compte-rendu de la 2^{ème} réunion de travail

11 juin 2019

1. Les participants

Ont participé à la réunion 11 personnes :

Commune d'Harcigny

Michel TOUCHE, Maire

Commune de Thenailles

Christophe BOURY, Maire

Exploitant agricole

M. PERY

Agir pour la Thiérache

M. POINTIER

Associations environnementales

Laurent LARZILLIERE, Président de la Société pour l'Étude et la Protection de la Nature en Thiérache - SEPRONAT

Françoise GION, Responsable de l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache - AAAT

Global Wind Power

Thomas LOPEZ, Chef de projet

Pablo TEDEJOR, Expert vent

➔ Animation

Constant DELATTE et Noé FOURCAUD, Quelia, agence de concertation mandatée par Global Wind Power pour animer la réunion et rédiger le compte-rendu.

➔ Personnes excusées

Les personnes suivantes ont souhaité excuser leur absence ayant d'autres engagements au même moment :

Christine FOULON, Maire de Bancigny

Sylvain BOURGEOIS, Maire de Jeantes

Sabine VARAGO, Directrice de l'Office du tourisme du Pays de Thiérache

Thierry VERDAVAINE, Président du Pays de Thiérache

Paul VERON, Président de la Communauté de communes de la Thiérache du Centre



Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 11 juin 2019 (4/13)

Global Wind Power – Chemin du Chêne – Compte-rendu de la 2^{ème} réunion de travail

11 juin 2019

Ce compte-rendu restitue un résumé des échanges autour de la présentation de Global Wind Power (diapositives ci-après).

2. Introduction

M. DELATTE, Quelia, rappelle que cette réunion fait suite à la réunion du 7 février 2019 et présente l'ordre du jour de la réunion :

- bilan de la rencontre publique à Harcigny
- présentation des 1^{ers} résultats du mât de mesures
- synthèse des enjeux écologiques
- présentation du contexte éolien en Thiérache
- présentation des tracés d'implantation potentielle
- proposition de modélisation 3D
- les étapes à venir

3. Bilan de la rencontre publique à Harcigny

M. FOURCAUD, Quelia, fait le bilan de la rencontre publique à Harcigny.

- Le 25 avril 2019 à la Mairie d'Harcigny, de 17h à 20h
- Invitation via la lettre d'information n°2 distribuée le 4 avril 2019
- **Une trentaine d'habitants** des communes de Plomion, Harcigny, Jeantes et Bancigny, dont des élus
- **3 ateliers** pour découvrir le projet et contribuer à la démarche
- De nombreuses thématiques abordées
- **Compte-rendu accessible sur le site internet**



3

M. TOUCHE, Maire d'Harcigny, regrette qu'il n'y ait pas eu plus de participants, malgré la distribution très large de la lettre d'invitation.

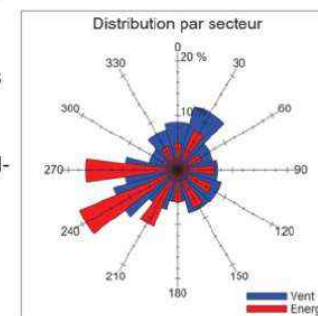
4. Présentation des 1^{ers} résultats du mât de mesure

M. TEDEJOR, Expert vent, présente les résultats des études de vent depuis février 2019.

Mât de mesures – Des résultats prometteurs



- Vitesse moyenne à 120 mètre : 7,16m/s (25,7 km/h)
- Rafale maximum à 120 mètre : 33,6m/s (121 km/h)
- Direction principale : Sud-Ouest -> Nord-Est
- 2^{ème} projet le plus venté de GWP



M. TEDEJOR explique que les éoliennes commencent à tourner à partir de 3 m/s. Pour le moment, la vitesse moyenne est supérieure à 7 m/s selon des mesures prises pendant les mois qui, pourtant, ne sont pas les plus ventés de l'année (printemps). Il indique qu'ils n'ont pas encore le détail des mesures du mât concernant l'activité des chauves-souris.



Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 11 juin 2019 (5/13)

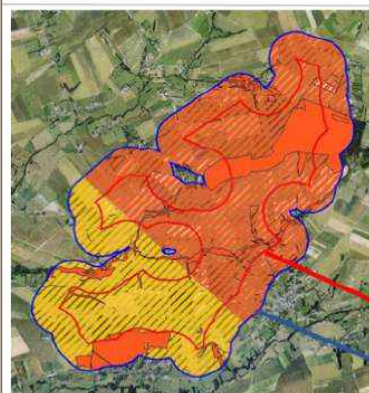
Global Wind Power – Chemin du Chêne – Compte-rendu de la 2^{ème} réunion de travail

11 juin 2019

5. Synthèse des enjeux écologiques

M. LOPEZ, Chef de projet, présente une synthèse des enjeux écologiques réalisée par l'agence Envol Environnement, mandatée pour réaliser l'étude écologique du dossier.

Enjeux écologiques - Avifaune



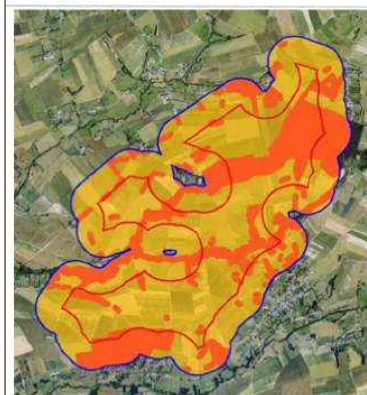
- Présence de rapaces sensibles comme le busard cendré et le milan royal dans la partie nord du site (notamment lors des phases migratoires)
- Utilisation des données bibliographiques de l'association de l'environnement locale : Picardie Nature

Zone d'étude

Aire d'étude immédiate

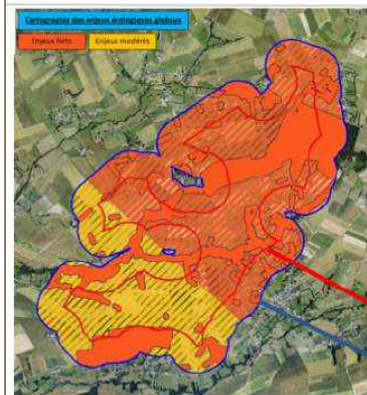
M. LARZILLIERE, Président de la Société pour l'Étude et la Protection de la Nature en Thiérache (SEPRONAT), indique que la population de Busard Cendré a fortement diminué à cause de l'activité agricole. Par ailleurs, la présence de Milan Royal aurait été attestée au-dessus des communes de Jeantes et Bancigny. Quand il chasse, le Milan Royal se focalise sur sa proie. Il y aurait donc des risques de collision avec les éoliennes. M. LARZILLIERE ajoute que 2 espèces d'oiseaux, le Traquet Motteux et le Traquet Tarier, sont présentes sur le territoire. Il existe aussi localement un couloir de migration, avec des oiseaux qui migrent de début mai jusqu'à fin mai.

Enjeux écologiques - Chauves-souris



- Activité accentuée dans les bois et le long des haies structurantes
- Maximiser les distances d'éloignement et laisser une distance entre l'éolienne et le boisement. Enjeu fort jusqu'à 50 mètres autour
- Identification de quelques espèces remarquables
- Les zones purement agricoles sont fréquentées par une chauve-souris commune

Enjeux écologiques - Recommandations



- Privilégier la zone au sud, moins sensible
- La région exige de laisser une distance de **200 mètres entre le boisement et les éoliennes**
- Laisser un espace de respiration d'au moins 25 mètres entre le bas de la pâle et le sol pour ne pas gêner les rapaces qui chassent en basse altitude

Zone d'étude

Aire d'étude immédiate

M. LOPEZ explique que des mesures compensatoires (par exemple : plantation d'arbres ou de haies) sont mises en place uniquement

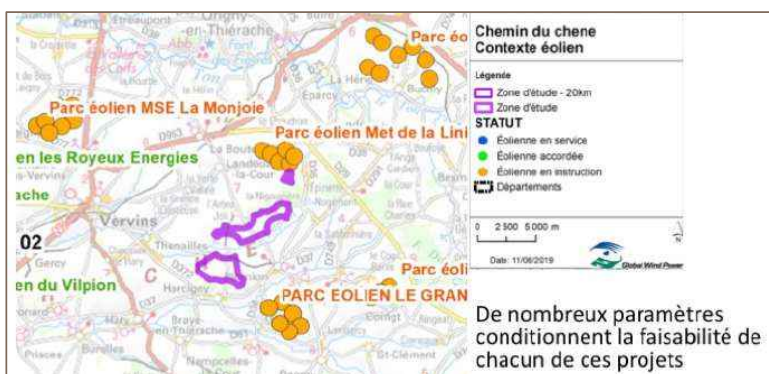
Global Wind Power – Chemin du Chêne – Compte-rendu de la 2^{ème} réunion de travail

11 juin 2019

lorsque des impacts sur l'environnement sont anticipés et ne peuvent être évités¹.

6. Présentation du contexte éolien en Thiérache

Suite à la demande des participants à la réunion du 7 février 2019, M. LOPEZ présente les autres parcs et projets éoliens sur le territoire.



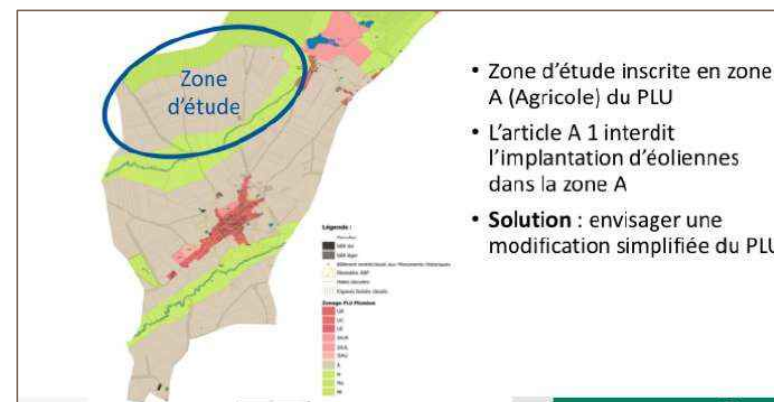
M. BOURY fait part d'un article de journal paru le jour même indiquant que le projet éolien MSE La Monjoie vient d'être en partie autorisé (5 éoliennes autorisées sur 7).

¹ Des informations complémentaires concernant la démarche éviter, réduire, compenser, à propos des impacts environnementaux, préconisée par l'État, sont accessibles sur notre site internet à la page « La Démarche »



7. Présentation des tracés d'implantation potentielle

M. LOPEZ explique la problématique liée au plan local d'urbanisme de la commune de Plomion, interdisant dans l'article A1 la présence d'éolienne en zone A (agricole). Son conseil municipal n'a pas souhaité faire une modification simplifiée du PLU car il s'agit d'une démarche conséquente, préférant attendre d'être accompagnée par la Communauté de communes pour mettre à jour son PLU à l'occasion de l'élaboration du PLU intercommunal.



Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 11 juin 2019 (7/13)

Global Wind Power – Chemin du Chêne – Compte-rendu de la 2^{ème} réunion de travail

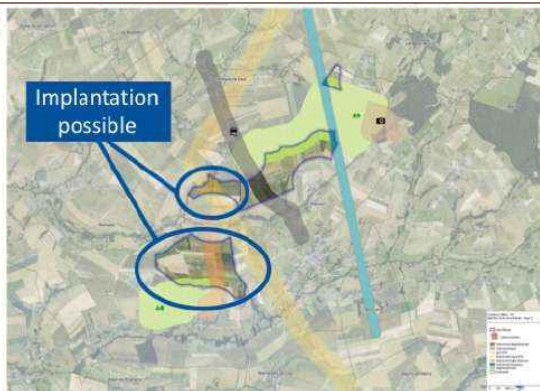
11 juin 2019

- Le conseil municipal de Plomion ne souhaite pas modifier son PLU à ce jour

Conséquences :

- L'implantation d'éoliennes sur Plomion n'est pas possible dans l'immédiat

➤ Implantation sur Hargigny



Carte du tracé n°2 : Deux lignes horizontales

Avantages :

- Bonne insertion paysagère
- Respect total des préconisations environnementales
- Pas d'encerclement

Désavantage :

- Production plus faible que la variante précédente



M. LOPEZ présente 2 tracés d'implantation potentielle.

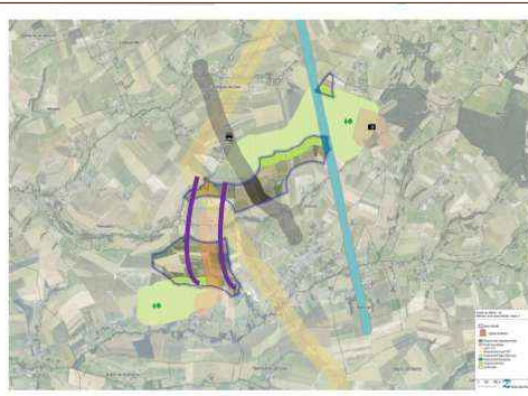
Carte du tracé n°1 : Deux lignes verticales

Avantage :

- Une production optimisée

Désavantages :

- Sensibilité écologiques plus importante
- Encerclement d'une maison
- Enjeux paysagers plus importants



M. BOURY, Maire de Thenailles, est le propriétaire de la maison encadrée sur le tracé n°1.

M. TEDEJOR indique que l'écart de production indiqué entre les 2 tracés n'est que de quelques pourcents.

M. LOPEZ précise qu'il n'y aura pas plus de 8 éoliennes. Une implantation plus précise pourra être donnée dans le courant des mois d'août ou de septembre, après 6 mois de données de vent et lorsque les inventaires écologiques auront été finalisés.

8. Proposition de modélisation 3D

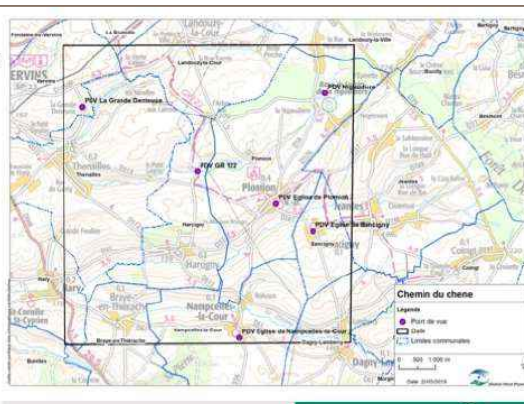
M. LOPEZ propose de modéliser le territoire et le futur parc éolien en 3D. Certains points de vue, définis à l'avance, pourront être affinés et retravaillés plus précisément pour un meilleur rendu. Ce travail permettra notamment d'avoir une immersion visuelle complète et dynamique vis-à-vis du futur parc éolien.

Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 11 juin 2019 (8/13)

Global Wind Power – Chemin du Chêne – Compte-rendu de la 2^{ème} réunion de travail

11 juin 2019

- Modélisation d'une maquette 3D en cours
- Possibilité de modéliser plus précisément certains points de vue
- 6 points déjà retenus
- Selon vous, quels points pourrait-on modéliser pour donner un aperçu concret des futures éoliennes dans le paysage local ?

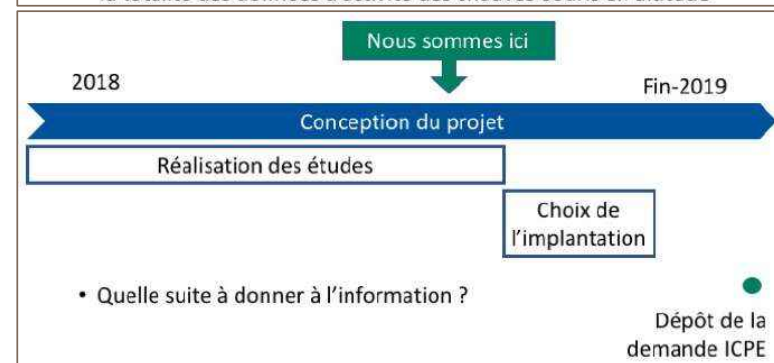


Les enjeux paysagers exprimés par les participants sont résumés en page 9.

9. Les étapes à venir



Dépôt de la demande d'autorisation ICPE repoussé à fin 2019 pour intégrer la totalité des données d'activité des chauves-souris en altitude



M. DELATTE explique à propos de l'enquête publique que le rayon d'information est de 6 km autour de la zone d'implantation. L'enquête publique donnera, pendant 1 mois minimum, la possibilité à tous les citoyens de s'exprimer sur le projet grâce à la dématérialisation sur internet et en mairie sur des registres à disposition. Quant à

Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 11 juin 2019 (9/13)

Global Wind Power – Chemin du Chêne – Compte-rendu de la 2^{ème} réunion de travail

11 juin 2019

l'expérimentation d'un nouveau format de l'enquête publique, évoqué par un participant, GWP confirme que le projet ne sera pas concerné.

10. Échanges

➔ Modélisation 3D

Question : Est-ce qu'une modélisation 3D pourra être réalisée depuis Vervins ?

Réponse : Vervins est trop éloigné de la zone d'étude pour que le rendu de la modélisation 3D soit de bonne qualité. Néanmoins, des photomontages depuis Vervins et d'autres points de vue encore plus éloignés seront réalisés. Les photomontages les plus lointains sont situés à 20 km du projet.

Question : Quand seront réalisées les modélisations 3D ?

Réponse : Les modélisations 3D seront réalisées après que l'implantation exacte des éoliennes ait été décidée.

Un participant estime que le point de vue depuis l'église de Plomion ne permettra pas d'avoir un bon aperçu des éoliennes.

Les participants proposent deux points de vue complémentaires :

- depuis la D966, sur un point haut, entre Hary et les étangs
- depuis la ferme Coquibus, sur la D372 entre Thenailles et Harcigny (Coquibus)

Question : Est-ce qu'une carte avec l'altitude des points de vue et l'implantation définitive des éoliennes (à partir des coordonnées GPS) pourra être transmise au public ?

Réponse : Global Wind Power est d'accord pour fournir ces éléments.

➔ Caractéristiques du projet

Question : Comment est décidée la hauteur des éoliennes ?

Réponse : En fonction des préconisations des études environnementale, paysagère et acoustique mais aussi pour optimiser la production de l'éolienne puisque le projet est soumis à un appel d'offres qui incite au plus bas coût de production possible. Les modèles envisagés font 180 mètres de hauteur en bout de pôle, avec une puissance installée minimum de 3 MW par éolienne.

➔ Implantation

Question : Que se passe-t-il si le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) d'une région recommande de ne pas implanter d'éolienne sur une zone ?

Réponse : Le SRADDET n'a pas de valeur juridique, ce n'est donc pas rédhibitoire à l'implantation d'éoliennes. Il serait néanmoins dommage que les développeurs éoliens ne suivent pas les recommandations de ce document.

Question : Il existe des préconisations pour que la distance réglementaire des éoliennes aux habitations soit égale à 10 fois la hauteur du mât. Qu'en pense Global Wind Power ?

Réponse : Les éoliennes sont de plus en plus grandes, il ne serait donc pas illogique que la distance des éoliennes aux habitations évolue. Toutefois, les parcs éoliens sont soumis à des réglementations acoustiques strictes. Si les éoliennes font trop de bruit au niveau des habitations les plus proches, elles doivent être bridées et la production est donc diminuée. Il est donc plus pertinent pour Global Wind Power de s'éloigner au maximum des habitations.



Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 11 juin 2019 (10/13)

Global Wind Power – Chemin du Chêne – Compte-rendu de la 2^{ème} réunion de travail

11 juin 2019

Question : *Quel sera le tracé des lignes électriques enfouies pour relier les éoliennes au réseau ?*

Réponse : Le tracé des lignes électriques enfouies entre les éoliennes et le poste de livraison sera indiqué dans le dossier ICPE. Le raccordement entre le poste de livraison et le poste source est réalisé par Rte ou Enedis, or le poste source n'est pas encore connu. En effet, c'est seulement après avoir obtenu l'arrêté préfectoral que l'on pourra faire la demande de raccordement. Nous saurons à ce moment là où nous raccorder, combien de temps cela va prendre et à quel prix. Néanmoins, dans les 2 cas, le principe est le même : aller au plus court, notamment en suivant les chemins existants, pour limiter les coûts et les pertes d'énergie.

⇒ Impact paysager

Question : *Est-ce qu'il sera possible de se rendre compte de l'impact visuel des 2 tracés proposés avant de choisir le tracé définitif ?*

Réponse : Thomas LOPEZ explique que le tracé pourrait être choisi avant que les modélisations 3D et les photomontages soient réalisées. Il doit en discuter avec sa direction. Il ajoute qu'il est possible de mixer les 2 variantes proposées. Il est proposé que des photomontages et/ou des modélisations 3D soient transmis dès que possible aux participants par courriel ou sur le site internet.

A propos des 2 tracés présentés :

- un participant estime que le 2^{ème} tracé sera plus visible depuis le bourg de Plomion
- un participant préférerait une implantation en quinconce
- un participant indique que plusieurs bourgs, dont ceux de Plomion et Harcigny, sont en contrebas dans la vallée et

tournés vers le sud, ils seraient donc moins impactés visuellement par un parc éolien sur les hauteurs au nord

- un participant souhaite que les enjeux environnementaux et paysagers soient bien pris en compte dans le choix du tracé.

Réponse : La perception des éoliennes dans le paysage est subjective. Par exemple, même des experts paysagers peuvent parfois avoir des avis divergents concernant l'implantation d'éoliennes le long d'une crête : préférant soit suivre le relief de la crête avec des éoliennes de même taille, soit adapter la taille des éoliennes pour former une ligne droite à la même hauteur.

⇒ Santé

Question : *Quel est l'impact des éoliennes sur la santé ? Un participant mentionne notamment le contexte de Montcornet.*

Réponse : L'académie de médecine a réalisé un rapport à ce sujet selon lequel la distance de 500 mètres des éoliennes aux habitations est suffisante pour prévenir de tout risque sanitaire (la réponse détaillée est accessible sur le site internet du projet : <https://projeteeoliencheminduchene.fr/l-eolien/>)

⇒ Enjeux énergétiques

Question : *Un seul mât de mesure du vent sur la zone d'étude est-il suffisant ?*

Réponse : On estime qu'un mât suffit pour couvrir une zone d'étude de 2 km de long, ce qui est le cas pour le projet de Chemin du Chêne. Le mât, positionné sur un point haut, est au centre de la zone d'étude.

Question : *Est-ce qu'il est possible d'échanger les données (mesures de vent) avec les autres développeurs éoliens sur le territoire ?*



Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 11 juin 2019 (11/13)

Global Wind Power – Chemin du Chêne – Compte-rendu de la 2^{ème} réunion de travail

11 juin 2019

Réponse : Oui, c'est possible. Cela permet de limiter les imprécisions et augmenter la fiabilité des données. Toutefois, les mesures réalisées dans le cadre du développement d'un parc éolien ont un coût significatif. Il n'est ici pas envisagé à ce jour d'échanger des données avec d'autres développeurs éoliens.

Question : Combien de temps dure l'exploitation d'un parc éolien ?

Réponse : Le contrat d'exploitation d'un parc éolien est prévu pour fonctionner 20 ans minimum. En fin d'exploitation, ce contrat peut être renouvelé pouvant amener la durée de vie du parc éolien à 40 ans maximum.

Question : En quoi le développement de l'énergie éolienne concourt à éviter le réchauffement climatique ? L'énergie éolienne est intermittente et nécessite d'autres sources d'énergie comme les centrales à charbon.

Réponse : La question a déjà été traitée lors de la première réunion (cf. compte-rendu de la réunion de travail du 7 février 2019, accessible sur notre site internet)².

➔ Enjeux économiques

Les interventions et questions liées à la rentabilité économiques des parcs éoliens ont déjà fait l'objet de réponses détaillées dans le compte-rendu de la réunion du 2 février 2019 accessible ici : <https://projeteoliencheminduchene.fr/wp-content/uploads/2019/03/CheminDuChene-CR-20190207.pdf>

² Des informations complémentaires à ce sujet sont apportées sur la page « L'éolien » de notre site internet.



➔ Enjeux environnementaux

Question : Quel est l'impact des éoliennes sur l'activité des chauves-souris ? Existe-il des systèmes de bridages pour limiter cet impact ?

Réponse : Les chauves-souris sont des espèces sensibles aux éoliennes. C'est pourquoi l'identification des espèces présentes dans la zone et l'étude de leur activité, y compris en altitude, font l'objet de recherches approfondies.

Les inventaires réalisés et résultats obtenus seront rendus publiques dans le dossier écologique de l'étude d'impact après publication par la préfecture.

En déterminant les conditions météorologiques et temporelles propices à la sortie des chauves-souris, il est possible de paramétrer les éoliennes pour mettre en place des bridages et réduire considérablement les impacts.

Les mesures sont proposées dans le dossier et l'arrêté préfectoral exigera de les mettre en application.

Après la mise en service du parc éolien, les services de l'État procéderont à un suivi post-implantation pour s'assurer des résultats de l'étude écologique.

Remarque : M. LARZILLIERE demande à quel moment de la journée ont lieu les contrôles pour l'impact sur l'avifaune et chauves-souris car, précise-t-il, des rapaces peuvent avoir mangé les potentiels cadavres.

Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 11 juin 2019 (12/13)

Global Wind Power – Chemin du Chêne – Compte-rendu de la 2^{ème} réunion de travail

11 juin 2019

➔ Dispositif d'information et de dialogue

Question : *Est-il possible de rencontrer le commissaire enquêteur en mairie lors de l'enquête publique ?*

Réponse : Le commissaire organisera des permanences en mairie. Un registre sera accessible en mairie, aux horaires d'ouverture. Un formulaire en ligne permet à chacun de participer à tout moment. L'enquête publique n'aura toutefois pas lieu avant 2020.

11. Conclusion

M. DELATTE remercie les participants et conclut la réunion. Il est convenu collectivement qu'une nouvelle réunion de travail pourra être organisée en octobre. Global Wind Power continuera à informer les participants sur le développement du projet par email et via le site internet <https://projeteoliencheminduchene.fr/> pendant cette période.

12. Annexe : lettre d'information N°2



Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 11 juin 2019 (13/13)

Global Wind Power – Chemin du Chêne – Compte-rendu de la 2^{ème} réunion de travail

11 juin 2019

Annexe – Lettre d'information n°2 distribuée aux habitants des communes de Plomion et Harcigny le 4 avril 2019



**Projet éolien
Chemin du Chêne**

Lettre d'information n°2 – Avril 2019

**L'équipe de Global Wind Power
vient à votre rencontre**

**Informez-vous sur le projet
le jeudi 25 avril de 17h à 20h**

L'équipe de Global Wind Power sera à la salle des fêtes d'Harcigny le jeudi 25 avril de 17h à 20h pour présenter le projet éolien Chemin du Chêne. Venez échanger avec nous et soumettre vos suggestions.

A cette occasion nous pourrions expliquer les étapes de développement du projet, la manière dont nous prenons en compte les enjeux du territoire. Nous pourrions répondre à vos questions sur le fonctionnement d'un parc éolien.

Découvrez les nouvelles actualités du projet sur le site internet et apportez vos contributions à nos réflexions :

<https://ProjetEolienCheminDuChene.fr>

**Le mât de mesure du vent implanté,
des premiers résultats prometteurs**

Le mât de mesures du vent, d'une hauteur de 120 mètres, a été installé en février 2019 pour une durée d'un an sur une parcelle agricole au centre de la zone d'étude.

La moyenne de vitesse du vent relevée depuis l'installation du mât est de 31 km/h à 120 mètres de haut. Il faudra pondérer cette moyenne avec les mesures prises tout au long de l'année à venir. Ces premiers résultats sont prometteurs puisque les pales des éoliennes commencent à tourner avec un vent de 10,5 km/h.

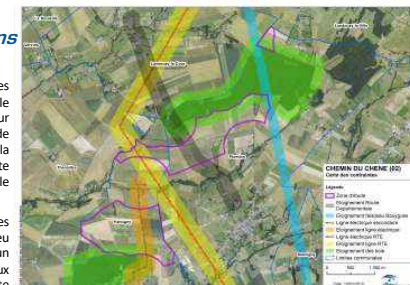


Projet éolien Chemin du Chêne

Des études pour affiner nos réflexions d'implantation

Nos écologues, qui recensent les enjeux environnementaux sur le terrain, nous recommandent, pour l'implantation des éoliennes, de s'éloigner des bois. En effet, la lisière de forêt (en vert sur la carte ci-contre) est plus sensible écologiquement.

Les servitudes techniques identifiées (en orange, jaune, bleu et gris sur la carte) imposent un recul aux lignes électriques, aux faisceaux hertziens et à la route départementale.



Comment l'implantation des éoliennes est-elle définie ?

Grâce aux études (technique, environnementale, paysagère, acoustique, de vent) réalisées par nos experts, nous identifions les enjeux à prendre en compte pour définir l'implantation des éoliennes. Nous attendons les premiers résultats des études pour proposer une première implantation des éoliennes en mai 2019.

Des enjeux paysagers à prendre en compte

L'étude paysagère, patrimoniale et touristique souligne plusieurs sensibilités locales importantes :

- les églises protégées de Plomion, Bancigny et Nampcelles-la-Cour
- le circuit des églises fortifiées et le chemin de randonnée GR 22
- la vallée verte et La Nigaudière

Comment représenter les futures éoliennes dans le paysage ?

Des photos du paysage en direction du projet sont réalisées depuis une soixantaine de points de vue répartis sur 3 périmètres (immédiat, rapproché et éloigné) allant jusqu'à 20 kilomètres autour de la zone d'étude.

Lorsque l'implantation et les caractéristiques des éoliennes seront connues, elles seront insérées sur les photos pour donner une représentation réaliste de l'intégration du futur parc éolien dans le paysage local.

Actualité – Campagne acoustique

10 sonomètres ont été installés autour de la zone d'étude pour une durée de 10 jours. L'étude acoustique permet de mesurer le bruit résiduel correspondant au bruit audible actuellement autour de la zone d'étude, puis de simuler, grâce à des logiciels spécifiques, l'impact sonore des futures éoliennes. Les simulations permettent de s'assurer que le parc éolien respectera la réglementation.



Vous aussi apportez vos contributions

Nous vous invitons à vous rendre dès à présent sur le site internet dédié au projet. Vous pouvez ainsi vous informer, poser des questions et apporter vos contributions.

<https://ProjetEolienCheminDuChene.fr>
ou par courriel : contact@ProjetEolienCheminDuChene.fr



Publication par Global Wind Power France SAS en avril 2019 - Tour Vista, 52-54 quai de Dion Bouton, 92806 Puteaux
Imprimé sur papier recyclé – Ne pas jeter sur la voie publique



Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 6 novembre 2019 (1/15)

PROJET EOLIEN CHEMIN DU CHENE – GLOBAL WIND POWER
COMPTE-RENDU DE LA 3^{EME} REUNION DE TRAVAIL DU 6 NOVEMBRE 2019
A HARCIGNY

*Projet éolien
Chemin du Chêne*



Compte-rendu rédigé par Quelia (agence de concertation, mandatée par Global Wind Power)

Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 6 novembre 2019 (2/15)

Global Wind Power – Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la 3^{ème} réunion de travail

6 novembre 2019

TABLE DES MATIERES

1. LES PARTICIPANTS	2
2. INTRODUCTION	3
3. CHOIX DE L'IMPLANTATION	3
4. INTEGRATION PAYSAGERE	4
5. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	8
6. RETOMBEEES ECONOMIQUES POUR LE TERRITOIRE	11
7. LES ETAPES A VENIR	11
8. ÉCHANGES	12
9. CONCLUSION	13

Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 6 novembre 2019 (3/15)

Global Wind Power – Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la 3^{ème} réunion de travail

6 novembre 2019

1. Les participants

Ont participé à la réunion 11 personnes :

Commune d'Harcigny

Michel TOUCHE, Maire

Hervé JOVENIAUX, Maire adjoint

Commune de Thenailles

Christophe BOURY, Maire

Commune de Jeantes

Sylvain BOURGEOIS, Maire

Communauté de communes de la Thiérache du Centre

Alain GUILLAUME, Vice-président

Exploitant agricole

M. PERY

Global Wind Power

Michael SANDAGER, Directeur

Thomas LOPEZ, Chef de projet

Pablo TEDEJOR, Expert vent

↳ Animation

Constant DELATTE et Noé FOURCAUD, Quelia, agence de concertation mandatée par Global Wind Power ont animé la réunion et rédigé ce compte-rendu.

↳ Personnes excusées

Les personnes suivantes ont souhaité excuser leur absence ayant d'autres engagements au même moment :

René BLARY, Maire de Plomion

Sabine VARAGO, Directrice de l'Office du tourisme du Pays de Thiérache

Paul VERON, Président de la Communauté de communes de la Thiérache du Centre

Laurent LARZILLIERE, Président de la Société pour l'Étude et la Protection de la Nature en Thiérache - SEPRONAT

Françoise GION, Responsable de l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache - AAAT

Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 6 novembre 2019 (4/15)

Global Wind Power – Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la 3^{ème} réunion de travail

6 novembre 2019

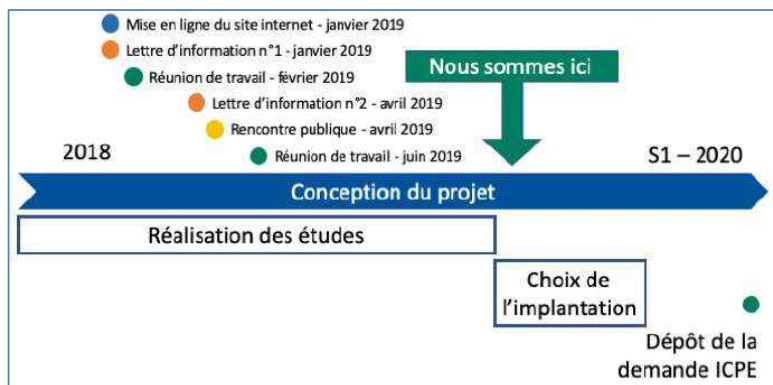
Ce compte-rendu restitue un résumé des échanges autour de la présentation de Global Wind Power (diapositives ci-après).

2. Introduction

M. DELATTE, Quelia, rappelle que cette réunion fait suite à la réunion du 11 juin 2019 et présente l'ordre du jour de la réunion avec la présentation :

- du choix de l'implantation des éoliennes
- de photomontages des éoliennes dans le paysage
- des mesures d'accompagnement
- des retombées économiques pour le territoire
- des étapes à venir

M. DELATTE présente un point d'étape global de la mise en place du dispositif d'information et de dialogue



3. Choix de l'implantation

M. LOPEZ, Chef de projet, présente les réflexions qui ont menés au choix de l'implantation. Il précise qu'à l'issue de la 2^{ème} réunion du groupe de travail, les 2 variantes présentées étaient encore à l'étude, ayant chacune des avantages et des inconvénients.

Rappel – Deux tracés d'implantation potentielle

Carte du tracé n°1 : Deux lignes verticales

Avantage :

- Une production optimisée

Désavantages :

- Sensibilité écologiques plus importante
- Encerclement d'une maison
- Enjeux paysagers plus importants



Carte du tracé n°2 : Deux lignes horizontales

Avantages :

- Bonne insertion paysagère
- Respect total des préconisations environnementales
- Pas d'encerclement

Désavantage :

- Production plus faible que la variante précédente



Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 6 novembre 2019 (5/15)

Global Wind Power – Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la 3^{ème} réunion de travail

6 novembre 2019

- Demande des participants :
 - présenter des photomontages des 2 tracés (5 points de vue)
- Mise en ligne d'un cahier de photomontages, diffusé aux participants le 16 septembre



- **6 éoliennes** d'une hauteur de **180 mètres** implantées en 2 lignes horizontales
- Enjeux écologiques plus faibles au sud de la zone
- Respect d'un éloignement de 200 mètres des haies et boisements
- Eviter l'encercllement de la maison au centre de la zone
- Ne pas mettre d'éolienne de part et d'autres de la vallée (préconisation du paysagiste)



4

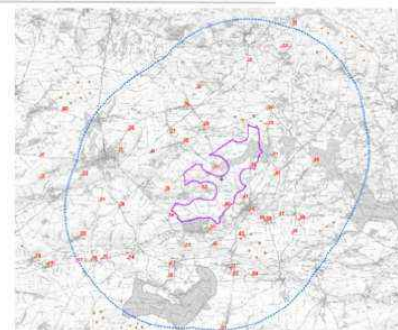
M. LOPEZ explique qu'il est possible d'implanter des éoliennes de 200 mètres de hauteur en bout de pale pour produire plus et être le plus compétitif possible. Néanmoins, Global Wind Power a choisi d'implanter des éoliennes de 180 mètres pour limiter la visibilité et ainsi prendre en compte les enjeux paysagers liés aux églises fortifiées de Thiérache.

4. Intégration paysagère

M. LOPEZ présente une sélection de 5 photomontages réalisés dans le cadre de l'étude paysagère (60 photomontages sont prévus pour cette étude, Global Wind Power a décidé de présenter 5 premiers photomontages au groupe de travail).

➔ Photomontages des éoliennes

Carte des points de vue pour les photomontages



Les photomontages présentés ci après seront mis en ligne sur le site internet <https://projeteoliencheminduchene.fr/>



Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 6 novembre 2019 (6/15)

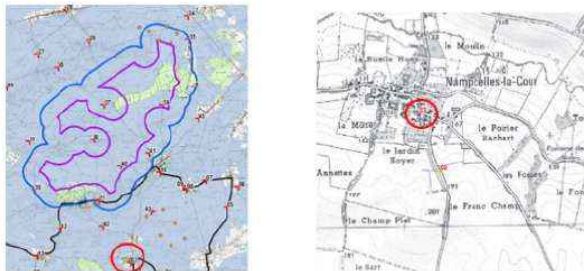
Global Wind Power – Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la 3^{ème} réunion de travail

6 novembre 2019

Vue depuis Nampcelles-la-Cour



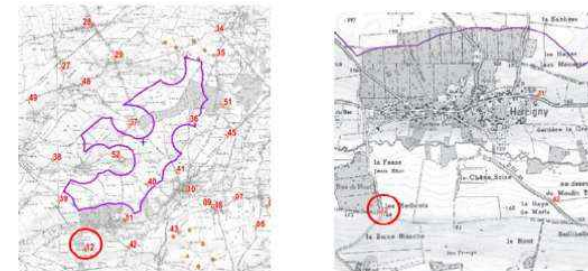
- Altitude élevée de 170 mètres, surplombant le fond de vallée de la Brune
- Visibilité depuis le pied de la tourelle Nord de l'Eglise de Nampcelles-la-Cour



Vue depuis le bois du Mont



- Altitude élevée de 169 mètres
- Co-visibilité de l'église d'Harcigny, bois du Mont sur la route des églises fortifiées



Vue depuis Nampcelles-la-Cour



Vue depuis le bois du Mont



Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 6 novembre 2019 (7/15)

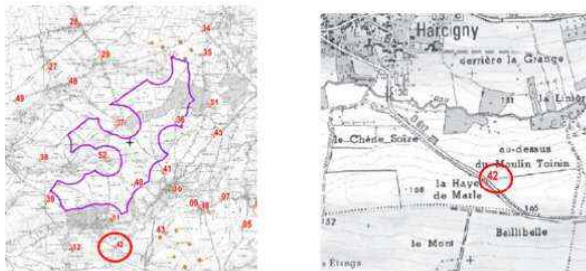
Global Wind Power – Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la 3^{ème} réunion de travail

6 novembre 2019

Vue depuis la Haye de Marle



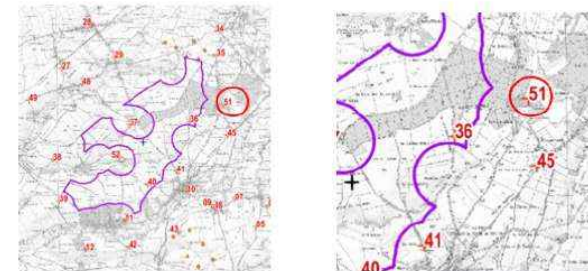
- Point du vue pris depuis la D162, entre Harcigny et Nampcelles la Cour
- Co-visibilité de l'église d'Harcigny et du bois du Mont sur la route des églises fortifiées



Vue depuis la Nigaudière



- Au niveau du projet de camping municipal de la Nigaudière
- Aucune visibilité possible pour des éoliennes de 180 mètres



Vue depuis la Haye de Marle



Photomontage vue depuis la Nigaudière



Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 6 novembre 2019 (8/15)

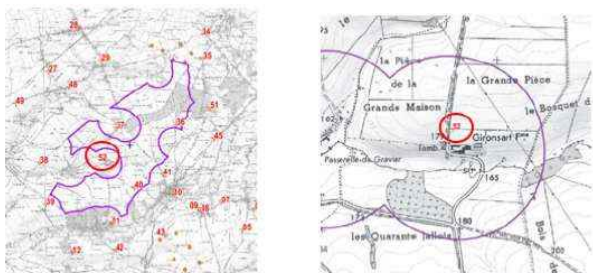
Global Wind Power – Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la 3^{ème} réunion de travail

6 novembre 2019

Vue depuis la ferme de Giron sart



- Point du vue pris depuis l'habitation la plus proche (660 mètres)
- Le GR 122 dessert la ferme
- Photo prise sur le coteau, dans le champ dominant le GR pour maximiser la vue



Question : Le propriétaire de la ferme de Giron sart demande à ce qu'un photomontage soit réalisé depuis les bâtiments de la ferme. Il a des projets de gîte ou chambres d'hôtes dans la ferme et souhaiterait

connaître l'impact paysager précis avant d'entamer les travaux et réfléchir potentiellement à des aménagements paysagers si besoin.

Réponse : Global Wind Power répond positivement à cette demande. La maquette 3D pourra donner une première idée de l'impact paysager, mais la réalisation d'un photomontage sera préférable car plus précis. Global Wind Power prendra contact avec le propriétaire de la ferme après la réunion pour organiser un rendez-vous et les prises de photos.

Question : Est-il possible de réaliser des aménagements auprès des habitations fortement impactées par la vue des éoliennes ?

Réponse : Si des riverains ont des visibilitées directes depuis leur domicile, Global Wind Power pourra en effet proposer des aménagements paysagers comme l'implantation de haies au fond d'un jardin, pouvant masquer partiellement la vue sur les éoliennes.

Question : M. GUILLAUME, Maire de Nampcelles-la-Cour demande s'il est prévu des indemnités pour les impacts paysagers des éoliennes vis-à-vis de l'église de sa commune.

Réponse : L'étude d'impact en cours de réalisation, jointe au dossier ICPE, révèle en effet une visibilité depuis l'église de Nampcelles-la-Cour (comme le montre la vidéo 3D et le photomontage depuis l'église). Un arrangement pourra potentiellement être convenu pour que Global Wind Power participe aux travaux de rénovations de l'église qui est aujourd'hui dégradée et fermée pour des raisons de sécurités.

M. GUILLAUME, indique qu'une étude architecturale a été réalisée pour estimer le coût des travaux de rénovation de l'église. Une aide financière à ces travaux à venir serait par exemple appréciée.

Question : Est-ce qu'un cahier de photomontages peut être mis à disposition des habitants en mairie ?



Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 6 novembre 2019 (9/15)

Global Wind Power – Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la 3^{ème} réunion de travail

6 novembre 2019

Réponse : Oui, c'est possible. Les photomontages seront d'abord présentés aux habitants à l'occasion de la prochaine permanence d'information.

➔ Vidéo 3D du paysage avec éoliennes

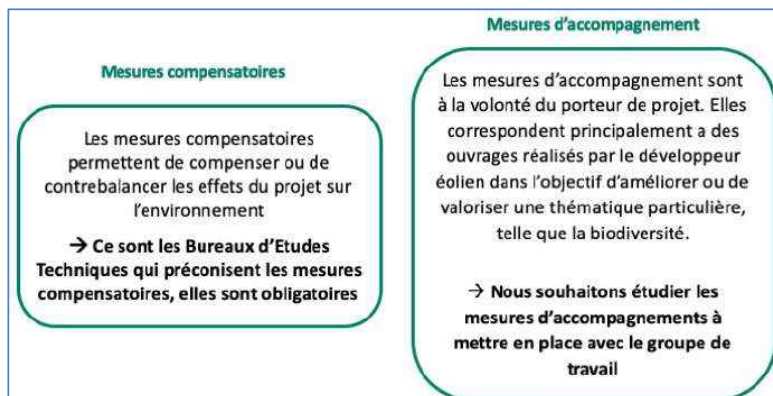
M. LOPEZ commente une vidéo 3D de simulation du parc éolien.

A la demande de participants qui souhaitent que la vidéo soit accessible au plus grand nombre, M. LOPEZ s'engage à la mettre en ligne sur le site internet¹.

<https://projeteoliencheminduchene.fr/integration-paysagere/>

5. Mesures d'accompagnement

M. LOPEZ explique la différence entre les mesures compensatoires et les mesures d'accompagnement.



¹ La vidéo 3D a été mise en ligne le 4 décembre 2019.

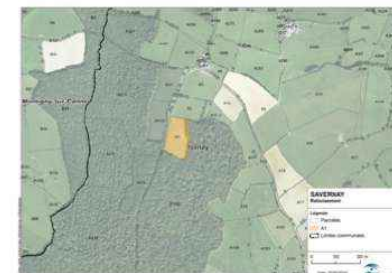


M. LOPEZ propose 4 mesures d'accompagnement pouvant être mises en place pour le projet éolien Chemin du Chêne.

Mesure d'accompagnement Création d'un îlot de sénescence



- Mise en vieillissement d'une parcelle de bois – sans intervention humaine
- **Objectif :** développement d'un écosystème écologique riche et durable
- **Comment :** identifier des terrains boisés d'1 ha minimum, trouver un accord avec les propriétaires fonciers
- **Remarque :** privilégier plusieurs îlots plutôt qu'un gros espace unique



A propos des îlots de sénescence, le Maire d'Harcigny indique que le bois de la commune appartient aux habitants et est géré par l'ONF. Des stères de bois sont attribuées par tirage au sort chaque année aux habitants de la commune. Il n'y a donc pas de bois privés disponibles pour cette mesure d'accompagnement.

Question : Est-il possible, alternativement, de planter de nouveaux arbres sur une parcelle pour réaliser cette mesure ?

Réponse : M. LOPEZ répond qu'il est en effet possible de créer une nouvelle surface boisée à condition d'identifier 1 ha minimum. Cette parcelle doit alors être mise en sénescence pour au moins 20 ans et ne peut être exploitée, ni chassée pendant la période engagée. La parcelle concernée est louée sur cette période au propriétaire.

Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 6 novembre 2019 (10/15)

Global Wind Power – Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la 3^{ème} réunion de travail

6 novembre 2019

Mesure d'accompagnement Mise en place ou densification de haies



- Plantation de haie sur 200 mètre minimum
- **Objectif :** favoriser l'attrait et le développement des espèces comme les chauves-souris à distance des éoliennes
- **Comment :** identifier des secteurs et des propriétaires fonciers favorables
- **Remarque :** les espèces plantées doivent être locales



M. LOPEZ ajoute que les haies proposées, composées d'espèces locales, pourront renforcer le paysage bocager existant.

Question : Est-ce que les communes peuvent être volontaires pour mettre des haies basses sur les chemins de randonnées ?

Réponse : La plantation de haies le long de chemins de randonnées est possible, si une distance de 300 mètres par rapport aux éoliennes est respectée.



9

Mesure d'accompagnement Mise en place d'un suivi des busards



- Procéder à des inventaires écologiques après la construction du parc pour assurer un suivi de l'espèce
- **Objectif :** identifier les nids, assurer la protection des individus repérés, sensibiliser les agriculteurs. Enrichir les connaissances sur les Busards
- **Comment :** mise en place d'un grillage de protection en cas de découverte d'un nid par un agriculteur, accord avec les fermiers et mise en place d'un contrat avec un bureau d'étude écologique ou une association



M. LOPEZ rappelle que la SEPRONAT s'interrogeait sur le suivi de l'impact du parc éolien sur les oiseaux, qui est assuré par les services de l'État durant la phase d'exploitation. M. LOPEZ indique que Global Wind Power pourra se rapprocher de la SEPRONAT ou de Picardie Nature pour réaliser le suivi des busards sur site si cette mesure était retenue.

Les points de vue divergent sur cette mesure d'accompagnement.



Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 6 novembre 2019 (11/15)

Global Wind Power – Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la 3^{ème} réunion de travail

6 novembre 2019

Mesure d'accompagnement Création de bandes enherbées



- Créer des bandes enherbées le long de parcelles agricoles
- **Objectif** : créer des zones naturelles de régulation écologiques
- **Comment** : identifier des secteurs et agriculteurs favorables. 5 mètres minimum de largeur, si possible le long d'un cours d'eau ou d'une haie
- Remarque : plus la bande est large, plus son efficacité est importante



et engagements pris. De plus, les mesures d'accompagnement sont intégrées au dossier ICPE soumis au préfet. Le préfet autorise donc la construction et l'exploitation du parc éolien sous condition de la bonne application des mesures d'accompagnement. Il s'agit alors d'une obligation légale.

Question de Global Wind Power aux participants : Comment faire appel à des volontaires pour la mise en place de ces mesures d'accompagnements ?

Plusieurs propositions sont émises par les participants :

- une nouvelle lettre d'information
- une plaquette d'information à distribuer localement et accessible en mairie
- une réunion dans les communes proches, avec les personnes concernées (propriétaires, exploitants agricoles disposant de parcelles pouvant correspondre aux critères à respecter)
- solliciter les groupements d'intérêt cynégétique (chasseurs)

M. LOPEZ explique que la mise en place de bandes enherbées se fait en accord avec les propriétaires-exploitants, en contrepartie de rémunération.

Les mesures d'accompagnement sont accessibles à tous. Global Wind Power prend en charge l'implantation et l'entretien de ces mesures.

Question : Dans quel périmètre les mesures d'accompagnement doivent-elles être mises en place ?

Réponse : Dans un périmètre local (communes d'implantation et voisines), tout en étant suffisamment éloigné du parc pour attirer l'avifaune à distance à des éoliennes, à 300 mètres au minimum.

Question : Si une autre entreprise exploite le futur parc éolien, comment sera assuré le suivi des mesures d'accompagnement ?

Réponse : Les mesures d'accompagnement sont des engagements volontaires pris au nom de la société d'exploitation du parc. L'achat du parc éolien par un nouvel exploitant inclut l'ensemble des contrats



Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 6 novembre 2019 (12/15)

6. Retombées économiques pour le territoire

M. LOPEZ présente les retombées économiques pour le territoire.

- Estimation pour 6 éoliennes de 4,5 MW chacune à Harcigny
- Depuis le 1^{er} Janvier 2019, 20% de l'IFER revient à la commune d'implantation
- Dans certaines intercommunalités, une clef de répartition est votée pour augmenter cette part

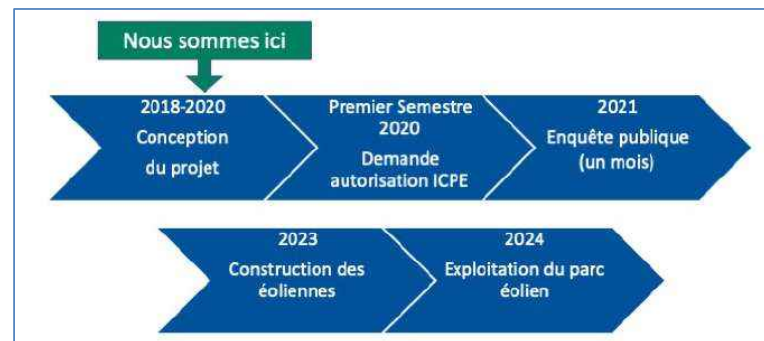
	Estimation des retombées annuelles				Total des estimations
	TFPB	CFE	CVAE	IFER	
Commune	13 154 €	NA	NA	40 878 €	54 032 €
ComCom	2 372 €	24 765 €	8 830 €	102 195 €	138 162 €
Département	31 753 €	-	7 830 €	61 317 €	100 900 €
Région	-	-	16 660 €	-	16 660 €
Total	47 279 €	24 765 €	33 319 €	204 390 €	309 753 €

M. LOPEZ ajoute être en discussion avec le constructeur pour implanter des éoliennes de 5,7 MW chacune, ce qui augmenterait les montants qui sont présentés ici pour des éoliennes de 4,5 MW chacune.

M. GUILLAUME, en tant que vice-président de l'intercommunalité de la Thiérache du Centre, précise qu'actuellement il n'y a aucune clef de répartition des revenus éoliens votée dans l'intercommunalité qui n'accueille que 3 éoliennes sur son territoire. Mais cela pourrait évoluer si le conseil communautaire se saisit de la question (pour la prochaine mandature), comme c'est le cas par exemple dans les Portes de la Thiérache.

7. Les étapes à venir

Le chef de projet rappelle les prochaines étapes à venir.



M. GUILLAUME indique que la période d'instruction du dossier ICPE peut être très longue, car les services de l'État sont surchargés dans l'Aisne.

Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 6 novembre 2019 (13/15)

Global Wind Power – Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la 3^{ème} réunion de travail

6 novembre 2019

8. Échanges

⇒ Dispositif d'information et de dialogue

M. GUILLAUME regrette ne pas avoir été convié plus tôt au groupe de travail en tant que Maire de Nampcelles-la-Cour alors qu'un photomontage a été réalisé depuis l'église fortifiée de sa commune. M. DELATTE précise que l'intercommunalité a été invitée dès la première réunion en février 2019 justement pour que soient identifiées au niveau intercommunal les autres personnes à inclure dans ce groupe de travail. L'intercommunalité avait indiqué, jusque-là, ne pas pouvoir y participer par manque de disponibilité.

M. LOPEZ remercie M. GUILLAUME d'être présent en tant que Vice-président de l'intercommunalité et en tant que Maire de Nampcelles-la-Cour. Il explique que l'implantation a été orientée vers la partie sud de la zone d'étude, à Harcigny exclusivement, en été 2019, ce qui a induit une plus grande visibilité depuis Nampcelles-la-Cour d'où l'importance de voir le Maire de la commune participer à la concertation.

Un participant ajoute que c'est le groupe de travail qui a demandé à ce qu'un photomontage depuis l'église de Nampcelles-la-Cour soit présenté dès en amont pour mieux comprendre l'impact visuel.

⇒ Routes et chemins d'accès

Question : Est-ce que les routes et chemins communaux utilisés pour la construction des éoliennes sont connus ?

Réponse : Les chemins communaux au centre de la zone d'implantation seront certainement utilisés, il faudra identifier avec l'aide du constructeur et avec précision lesquels exactement. Cette phase aura lieu à un stade plus avancé du projet.

Question : Est-ce que la mise en état des routes et chemins communaux pour la construction des éoliennes pourra permettre de les remettre à largeur (6 mètres) ? Aujourd'hui, les routes et chemins communaux ont été progressivement rétrécis.

Réponse : Les routes et chemins communaux sont rebordés (5 mètres de largeur) et entretenus par le constructeur et l'exploitant du parc éolien pendant toute la durée de l'exploitation. Des accords sont passés avec les communes (Harcigny et Plomion par exemple) et directement avec les propriétaires privés pour pouvoir emprunter ces chemins avec le convoi spécial.

Question : Quelle est la rétribution pour l'utilisation des routes et chemins ?

Réponse : La rémunération liée à l'autorisation de passage sur les chemins ruraux a été fixée avec les communes à 4 euros du mètre linéaire emprunté. Il s'agit d'un loyer annuel car l'accès au parc éolien doit être assuré durant toute la durée d'exploitation. Il peut également y avoir des indemnités ponctuelles en cas de passages pour les travaux ou maintenance importante, dans le cas d'un pan coupé dans un virage serré par exemple.

⇒ Développement éolien

Question : La commune de Nampcelles-la-Cour risque d'être entourée si tous les projets éoliens en cours aboutissent. Un projet sur Nampcelles-la-Cour a aussi été déposé indique M. GUILLAUME. Est-ce que ces projets sont pris en compte dans le développement du projet éolien de Chemin du Chêne ?

Réponse : Dans le dossier en cours de réalisation, nous prenons en compte tous les projets éoliens autorisés ou en cours d'instruction pour analyser les effets cumulés. Pour les photomontages par



Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 6 novembre 2019 (14/15)

Global Wind Power – Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la 3^{ème} réunion de travail

6 novembre 2019

exemple, nous devons simuler les parcs éoliens actuellement en cours d'instruction par les services de l'État.

Question : *Est-ce que Global Wind Power assure la construction et l'exploitation du parc ?*

Réponse : Historiquement, Global Wind Power réalise la construction et l'exploitation de leurs parcs éoliens. Aujourd'hui, Global Wind Power vend la plupart de ses parcs. M. SANDAGER indique que cela pourrait évoluer dans les années à venir.

⇒ Enjeux techniques et humains

Question : *Plusieurs participants font remarquer que les collines de Thiérache s'affaissent avec l'érosion (plusieurs mètres tous les dix ans). Est-ce que cet affaissement des collines est pris en compte, notamment dans l'étude des enjeux paysagers ?*

Réponse : Il n'est pas possible de prendre en compte l'érosion des sols dans l'étude paysagère. Global Wind Power indique toutefois qu'une étude des sols est réalisée au moment de la construction pour assurer des fondations solides et adaptées à chaque éolienne.

Question : *En cas de dommage à autrui à cause d'une éolienne (par exemple projection de glace en hiver par les pales des éoliennes), qui est responsable ?*

Réponse : L'exploitant du parc éolien est responsable de tout préjudice à autrui, imputé au parc éolien. M. LOPEZ ajoute qu'une étude de danger est réalisée lors du développement du parc pour prévenir et identifier au maximum les risques. Le risque principal concerne le plus souvent la projection de glace au pied de l'éolienne en cas de période de grand froid. La distance minimum aux habitations de 500 mètres, prévue par la loi, permet d'appliquer et de respecter le principe de précaution. Aujourd'hui, des technologies d'éoliennes dites

« à pales chauffantes » permettent d'éviter l'accumulation de glace en bout de pale.

L'éloignement aux routes départementales est pris en compte dans le choix de l'implantation.

⇒ Enjeux faune-flore

Question : *Est-ce qu'il est possible de prendre des mesures de précaution pour protéger les élevages d'impacts présumés des éoliennes sur les animaux ?*

Réponse : Cette problématique fait référence à un unique cas constaté en France depuis plusieurs années. Malgré toutes les études menées sur ce cas précis par le développeur éolien, la chambre d'agriculture, le Groupe permanent pour la sécurité électrique (GPSE) et l'État, aucune d'entre elles n'a pu imputer les éoliennes aux problèmes constatés dans l'élevage. Pour les problèmes constatés dans d'autres élevages à proximité d'un parc éolien, il s'avère, après analyse spécifique, que les préjudices sont souvent liés à la mise à la terre (neutralité électrique), à un mauvais raccordement ou bien à des normes non respectées. Global Wind Power explique que si des études non reconnues par la science (la géobiologie par exemple) sont réalisées dès les phases amont elles risquent de s'automatiser, complexifiant encore davantage le développement de l'éolien alors qu'aucun impact sur l'élevage n'a pu être imputé aux éoliennes aujourd'hui après 20 ans de retour d'expérience dans le monde entier.

9. Conclusion

M. DELATTE remercie les participants et conclut la réunion. Il est annoncé qu'une nouvelle permanence d'information ouverte à tous



Annexes – Compte-rendu de la réunion de travail du 6 novembre 2019 (15/15)

Global Wind Power – Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la 3^{ème} réunion de travail

6 novembre 2019

les habitants sera organisée prochainement². M. DELATTE rappelle que Global Wind Power continuera à informer les participants sur le développement du projet par email et les habitants via les lettres d'informations et le site internet dédié :

<https://projeteoliencheminduchene.fr/>

² La date a depuis été fixée au 17 décembre, de 16h à 20h à la salle des fêtes d'Harcigny



Annexes – Compte-rendu de la rencontre publique du 25 avril 2019 (1/12)

PROJET EOLIEN CHEMIN DU CHENE **COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 25 AVRIL 2019** **A HARCIGNY**

Projet éolien
Chemin du Chêne



Compte-rendu rédigé par Quelia (agence de concertation, mandatée par Global Wind Power)

Annexes – Compte-rendu de la rencontre publique du 25 avril 2019 (2/12)

Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la rencontre du 25 avril 2019

TABLE DES MATIERES

1. LES PARTICIPANTS	2
2. INVITATION A LA RENCONTRE	3
3. ORGANISATION DE LA RENCONTRE	3
☉ ATELIER 1 - PRESENTATION DE LA METHODE	3
☉ ATELIER 2 - ENJEUX PAYSAGERS	5
☉ ATELIER 3 - EXPRESSION DES AVIS ET INSCRIPTION A LA LISTE D'INFORMATION	6
☉ AUTRES SUPPORTS : INFORMATION GENERALE	6
4. DEROULEMENT DE LA PERMANENCE ET THEMATIQUES ABORDEES	7
5. THEMATIQUES ABORDEES	7
6. CONCLUSION	8
7. CONTACT DE GLOBAL WIND POWER	9
ANNEXE	10



Annexes – Compte-rendu de la rencontre publique du 25 avril 2019 (3/12)

Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la rencontre du 25 avril 2019

1. Les participants

Ont participé à la rencontre une trentaine d'habitants des communes de Plomion, Harcigny, Jeantes et Bancigny, ainsi que :

Commune d'Harcigny

Michel TOUCHE, Maire

Hervé JOVENIAUX, Maire-adjoint

Patrick BRIQUET, Maire-adjoint

Lionel PICART, Conseiller municipal

Patrick BRIQUET, Conseiller municipal

Benoît WOIMANT, Conseiller municipal

André BONNET, Conseiller municipal

Isabelle WATIER, Conseillère municipale

Global Wind Power

Thomas LOPEZ, Chef de projet et responsable du projet éolien
Chemin du Chêne

Léo MARIE, Responsable de région, Chef de projet

Animation

Constant DELATTE et Noé FOURCAUD, Quelia, agence de concertation mandatée par Global Wind Power pour animer la permanence et rédiger le compte-rendu.



Annexes – Compte-rendu de la rencontre publique du 25 avril 2019 (4/12)

Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la rencontre du 25 avril 2019

Ce compte-rendu restitue un résumé du déroulement de la rencontre organisée par Global Wind Power.

2. Invitation à la rencontre

Les habitants des communes d'Harcigny et de Plomion et des maisons proches de la zone d'étude ont été invités à participer à la rencontre organisée à l'initiative de Global Wind Power et sur demande des participants à la réunion de concertation du 7 février 2019. L'invitation a été diffusée à tous les habitants en première page de la lettre d'information distribuée en boîtes aux lettres le 4 avril 2019

Informez-vous sur le projet le jeudi 25 avril de 17h à 20h

L'équipe de Global Wind Power sera à la salle des fêtes d'Harcigny le jeudi 25 avril de 17h à 20h pour présenter le projet éolien Chemin du Chêne. Venez échanger avec nous et soumettre vos suggestions.

A cette occasion nous pourrions expliquer les étapes de développement du projet, la manière dont nous prenons en compte les enjeux du territoire. Nous pourrions répondre à vos questions sur le fonctionnement d'un parc éolien.

(carte avec la zone de distribution en annexe). Des lettres d'information étaient aussi accessibles en mairies d'Harcigny et de Plomion.

Extrait de la lettre d'information n°2

Les élus des deux communes ont été informés de la tenue de la permanence, organisée en salle des fêtes d'Harcigny, mise à disposition pour l'occasion par la municipalité.

3. Organisation de la rencontre

Les participants à la rencontre étaient invités à découvrir le projet, à échanger avec les porteurs du projet et à contribuer à la démarche en participant à 3 ateliers en accès libre, à partir de 17h et jusqu'à 20h, dans la salle des fêtes de la Mairie d'Harcigny :

- Atelier 1 : présentation de la méthode de développement du parc éolien
- Atelier 2 : enjeux paysagers
- Atelier 3 : expression des avis des participants

Tous les ateliers étaient en accès libre et de manière continu. Les participants pouvaient passer d'un atelier à l'autre à tout moment.

➔ Atelier 1 - Présentation de la méthode

Global Wind Power a présenté aux participants les réflexions depuis l'origine de la démarche pour le développement du parc éolien sur le territoire à l'aide des 4 cartes présentes sur la page suivante (présentées également sur le site internet du projet).



Photo Atelier 1

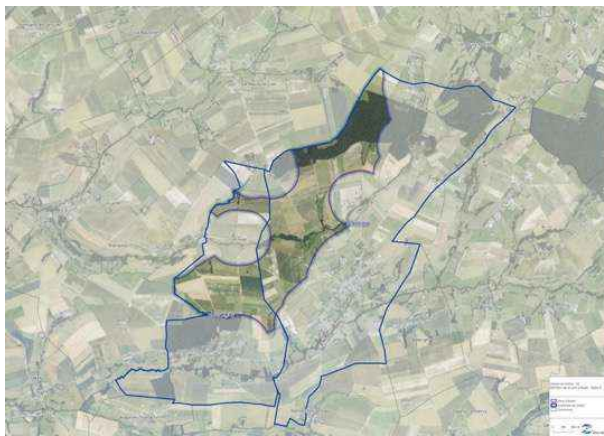
Annexes – Compte-rendu de la rencontre publique du 25 avril 2019 (5/12)

Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la rencontre du 25 avril 2019

1^{ère} étape : définition de la zone d'étude – périmètre de 500 mètres
aux habitations



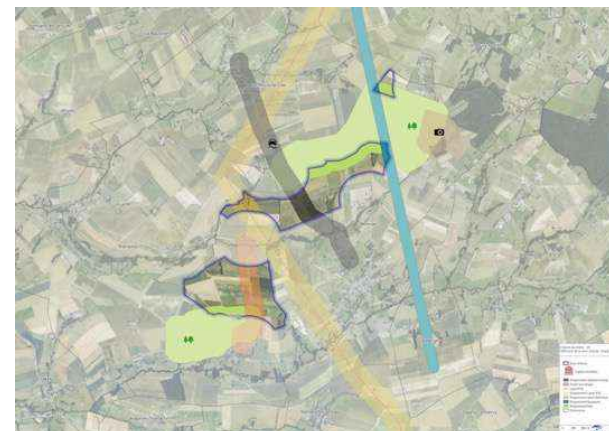
2^{ème} étape : définition de la zone d'étude – focalisation sur les
communes de Plomion et Harcigny réceptives au projet



3^{ème} étape : définition de la zone d'étude – prise en compte des
enjeux paysagers et écologiques



4^{ème} Étape : des servitudes – indetification des contraintes
techniques et des infrastructures sur la zone d'étude



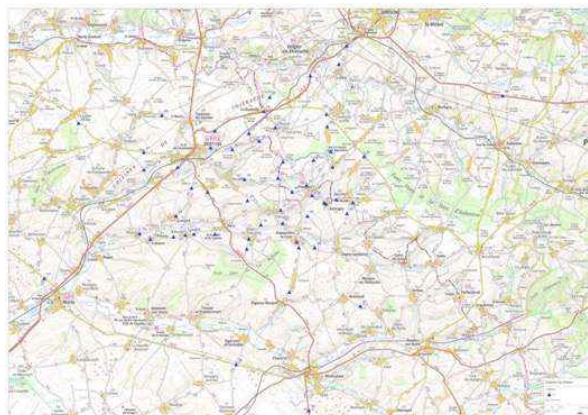
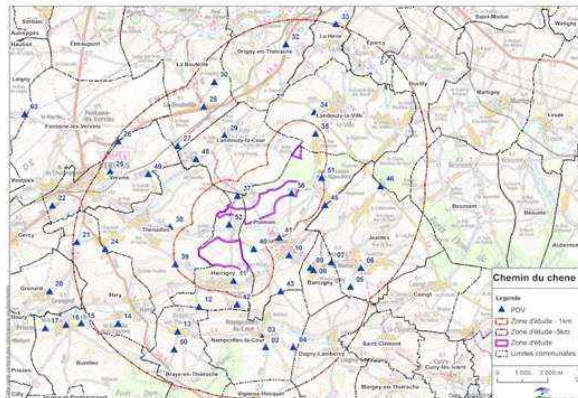
Annexes – Compte-rendu de la rencontre publique du 25 avril 2019 (6/12)

Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la rencontre du 25 avril 2019

➔ Atelier 2 - Enjeux paysagers

Cet atelier présente 2 cartes indiquant les points de vue retenus pour réaliser les photomontages de l'étude paysagère.

Localisation des points de vue



Des photos panoramiques réalisées depuis certains points de vue autour de la zone d'étude étaient à disposition des participants au format A3 afin qu'ils puissent visualiser concrètement les panoramas locaux indiqués sur la carte et identifier les enjeux paysagers à prendre en compte.

Panorama depuis le bas de la rue de la gare à Plomion



Panorama depuis le point haut du bois du Mont



Panorama depuis l'église de Bancigny



A l'occasion de cet atelier ont été recueillis les enjeux paysagers que souhaitent exprimer les participants en réaction aux panoramas. Les

Annexes – Compte-rendu de la rencontre publique du 25 avril 2019 (7/12)

Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la rencontre du 25 avril 2019

résultats de cet atelier sont synthétisés en page 8 dans la thématique « *Enjeux paysagers.* »

➔ Atelier 3 – Expression des avis et inscription à la liste d'information

Des bulletins pour exprimer son avis ou poser une question par écrit, de manière nominative ou anonyme, ainsi que des fiches d'inscription à la liste d'information étaient à disposition des participants.

Photo atelier 3



➔ Autres supports : information générale

Global Wind Power avait mis à disposition plusieurs éléments en libre-service :

- des fascicules sur l'éolien
- des kakémonos sur l'éolien

- les deux premières lettres d'information qui ont été distribuées aux habitants de Plomion et Harcigny
- une affiche présentant Global Wind Power et le calendrier du projet

Photos de la salle des fêtes d'Harcigny pendant la permanence



Annexes – Compte-rendu de la rencontre publique du 25 avril 2019 (8/12)

Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la rencontre du 25 avril 2019

Affiche présentant Global Wind Power et le calendrier du projet



Couvertures des 2 lettres d'information



4. Déroulement

La grande majorité des participants sont arrivés dès 17h et sont restés entre 1 et 2 heures sur place, prenant le temps d'échanger longuement avec les porteurs de projet et de découvrir les différents ateliers pour prendre connaissance de la démarche.

Les habitants échangent directement avec les porteurs du projet, ils expriment à l'oral leur positionnement vis-à-vis du projet ou de l'éolien en général.

De nombreuses thématiques (page 8) sont abordées et ont fait l'objet de réponses détaillées de la part des représentants de Global Wind Power pendant la rencontre.

Les participants sont encouragés à participer et à donner leurs avis sur le projet. Il n'y a pas eu de contribution écrite sur les bulletins à cet effet.

Un seul participant a demandé à inscrire son adresse email à la liste d'information.

5. Thématiques abordées

De nombreuses thématiques et questions ont été abordées par les participants à l'occasion de la permanence.

Développement éolien

La planification du développement éolien à l'échelle du territoire (projets et parcs mitoyens ou proches).

Caractéristiques du projet

La hauteur des éoliennes envisagées (relativement à celles de Montcornet).



Annexes – Compte-rendu de la rencontre publique du 25 avril 2019 (9/12)

Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la rencontre du 25 avril 2019

Santé

Les impacts des éoliennes sur la santé des animaux et des riverains, notamment à cause des émissions d'ondes.

Le risque d'effet stroboscopique lié à l'ombre des pâles des éoliennes.

Enjeux techniques

Les perturbations éventuelles des ondes hertziennes (réception TV) à cause des éoliennes.

Motivation et modalités du bridage des éoliennes.

Bruit des éoliennes la nuit.

La possibilité d'enterrer les lignes électriques (pour limiter l'émission des ondes).

Enjeux environnementaux

L'impact des socles en béton des éoliennes sur l'environnement (pression géologique, adjuvant ou produits chimiques présents dans le béton).

L'impact des éoliennes sur la faune (dont le gibier pour la chasse et les oiseaux) ainsi la flore locale.

Enjeux énergétiques

L'installation d'autres énergies renouvelables.

Les résultats des études de vent sur la zone d'étude.

Les besoins en production d'énergie en France.

Enjeux économiques

L'emploi créé en France par la filière éolienne.

Le coût de la production d'électricité éolienne.

L'impact du futur parc éolien sur les factures d'électricité des habitants.

La perception de revenus liés à l'éolien par des propriétaires fonciers.

Enjeux paysagers et tourisme

Les contraintes imposées aux habitants pour des travaux extérieurs sur leur maison à proximité de l'église fortifiée classée de Plomion en regard des réglementations imposées à l'implantation d'éoliennes.

Visibilité des éoliennes de nuit (lueur de celles de Montcornet perceptibles à Harcigny et Plomion).

Visibilité des éoliennes depuis le bourg d'Harcigny.

La compatibilité du développement de l'éolien vis-à-vis du patrimoine historique de la Thiérache (57 églises fortifiées sur le territoire).

Dispositif d'information et de dialogue

La prise en compte de l'avis de la population locale dans le projet.

6. Conclusion

La permanence a permis de présenter le projet directement aux habitants des communes de Plomion et d'Harcigny et d'établir un contact entre eux et le porteur projet.

Les participants venus pour s'informer, et mieux comprendre ont semblé satisfaits de pouvoir échanger directement avec l'équipe de Global Wind Power.

Certains participants ont montré leur approbation envers le projet, la démarche de Global Wind Power et notamment des habitants de la commune d'Harcigny.



Annexes – Compte-rendu de la rencontre publique du 25 avril 2019 (10/12)

Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la rencontre du 25 avril 2019

Certains participants ont clairement affiché une opinion négative envers le projet. Les arguments évoqués ont essentiellement porté sur les impacts visuels et paysagers de l'implantation du parc éolien, de jour comme de nuit. Les vues depuis le bourg de Plomion sont notamment revenues plusieurs fois parmi les points de sensibilité notable exprimés par les participants.

A l'issue de la rencontre, Quelia recommande au porteur du projet de poursuivre l'information du public via le site internet et la diffusion de la lettre d'information qui semble effectivement efficace comme l'a prouvé la fréquentation de la rencontre du 25 avril. Il est également fortement recommandé de continuer à échanger de manière continue avec les élus municipaux des communes.

7. Contact de Global Wind Power

Pour rappel le site internet d'information sur le projet éolien de Chemin du Chêne :

<https://ProjetEolienCheminDuChene.fr>

et l'adresse email pour contacter les porteurs du projet :

Contact@ProjetEolienCheminDuChene.fr



Annexes – Compte-rendu de la rencontre publique du 25 avril 2019 (11/12)

Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la rencontre du 25 avril 2019

Annexe – Lettre d'information n°2 distribuée aux habitants des communes de Plomion et Harcigny le 4 avril 2019



**Projet éolien
Chemin du Chêne**

Lettre d'information n°2 – Avril 2019

**L'équipe de Global Wind Power
vient à votre rencontre**

**Informez-vous sur le projet
le jeudi 25 avril de 17h à 20h**

L'équipe de Global Wind Power sera à la salle des fêtes d'Harcigny le jeudi 25 avril de 17h à 20h pour présenter le projet éolien Chemin du Chêne. Venez échanger avec nous et soumettre vos suggestions.

A cette occasion nous pourrions expliquer les étapes de développement du projet, la manière dont nous prenons en compte les enjeux du territoire. Nous pourrions répondre à vos questions sur le fonctionnement d'un parc éolien.

Découvrez les nouvelles actualités du projet sur le site internet et apportez vos contributions à nos réflexions :

<https://ProjetEolienCheminDuChene.fr>

**Le mât de mesure du vent implanté,
des premiers résultats prometteurs**

Le mât de mesures du vent, d'une hauteur de 120 mètres, a été installé en février 2019 pour une durée d'un an sur une parcelle agricole au centre de la zone d'étude.

La moyenne de vitesse du vent relevée depuis l'installation du mât est de 31 km/h à 120 mètres de haut. Il faudra pondérer cette moyenne avec les mesures prises tout au long de l'année à venir. Ces premiers résultats sont prometteurs puisque les pales des éoliennes commencent à tourner avec un vent de 10,5 km/h.



**Projet éolien
Chemin du Chêne**

Des études pour affiner nos réflexions d'implantation

Nous écologues, qui recensent les enjeux environnementaux sur le terrain, nous recommandons, pour l'implantation des éoliennes, de s'éloigner des bois. En effet, la lisière de forêt (en vert sur la carte ci-contre) est plus sensible écologiquement.

Les servitudes techniques identifiées (en orange, jaune, bleu et gris sur la carte) imposent un recul aux lignes électriques, aux faisceaux hertziens et à la route départementale.



Comment l'implantation des éoliennes est-elle définie ?

Grâce aux études (technique, environnementale, paysagère, acoustique, de vent) réalisées par nos experts, nous identifions les enjeux à prendre en compte pour définir l'implantation des éoliennes. Nous attendons les premiers résultats des études pour proposer une première implantation des éoliennes en mai 2019.

Des enjeux paysagers à prendre en compte

L'étude paysagère, patrimoniale et touristique souligne plusieurs sensibilités locales importantes :

- les églises protégées de Plomion, Bangigny et Nampcelles-la-Cour
- le circuit des églises fortifiées et le chemin de randonnée GR 22
- la vallée verte et La Nigaudière.

Comment représenter les futures éoliennes dans le paysage ?

Des photos du paysage en direction du projet sont réalisées depuis une soixantaine de points de vue répartis sur 3 périmètres (immédiat, rapproché et éloigné) allant jusqu'à 20 kilomètres autour de la zone d'étude.

Lorsque l'implantation et les caractéristiques des éoliennes seront connues, elles seront insérées sur les photos pour donner une représentation réaliste de l'intégration du futur parc éolien dans le paysage local.

Actualité – Campagne acoustique

10 sonomètres ont été installés autour de la zone d'étude pour une durée de 10 jours. L'étude acoustique permet de mesurer le bruit résiduel correspondant au bruit audible actuellement autour de la zone d'étude, puis de simuler, grâce à des logiciels spécifiques, l'impact sonore des futures éoliennes. Les simulations permettent de s'assurer que le parc éolien respectera la réglementation.

Vous aussi apportez vos contributions

Nous vous invitons à vous rendre dès à présent sur le site internet dédié au projet. Vous pouvez ainsi vous informer, poser des questions et apporter vos contributions.

<https://ProjetEolienCheminDuChene.fr>
ou par courriel : contact@ProjetEolienCheminDuChene.fr



Publication par Global Wind Power France SAS en avril 2019 - Tour Vista, 52-54 quai de Dion Bouton, 92806 Puteaux.
Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique

Annexes – Compte-rendu de la rencontre publique du 25 avril 2019 (12/12)

Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la rencontre du 25 avril 2019

Annexe – Zone de distribution des lettres d'information



Annexes – Compte-rendu de la rencontre publique du 17 décembre 2019 (1/17)

PROJET EOLIEN CHEMIN DU CHENE
COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 17 DECEMBRE 2019
A HARCIGNY

*Projet éolien
Chemin du Chêne*



Compte-rendu rédigé par Quelia (agence de concertation, mandatée par Global Wind Power)

Annexes – Compte-rendu de la rencontre publique du 17 décembre 2019 (2/17)

Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la rencontre du 17 décembre 2019

TABLE DES MATIERES

1. LES PARTICIPANTS	2
2. OBJET DE LA RENCONTRE PUBLIQUE	3
3. INVITATIONS A LA RENCONTRE PUBLIQUE	3
4. ORGANISATION DE LA RENCONTRE	3
➤ ATELIER 1 – DEFINITION DE LA ZONE D’ETUDE	4
➤ ATELIER 2 – ÉTUDE DES VARIANTES	5
➤ ATELIER 3 – IMPLANTATION DEFINITIVE	6
➤ ATELIER 4 – MESURES D’ACCOMPAGNEMENTS	6
➤ ATELIER 5 - ENJEUX PAYSAGERS	7
➤ ATELIER 6 – EXPRESSION DES AVIS ET INSCRIPTION A LA LISTE D’INFORMATION	8
➤ LETTRES D’INFORMATION	8
5. DEROULEMENT	8
6. THEMATIQUES ABORDEES	12
7. CONCLUSION	13
8. CONTACT DE GLOBAL WIND POWER	13
ANNEXES	14



Annexes – Compte-rendu de la rencontre publique du 17 décembre 2019 (3/17)

Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la rencontre du 17 décembre 2019

1. Les participants

Ont participé à la rencontre une trentaine d'habitants des communes d'Harcigny, de Plomion, et de communes alentour et de la Thiérache, ainsi que :

Association Platform Thiérache

Yann LE GOFF, Président et plusieurs membres de l'association

Commune d'Harcigny

Michel TOUCHE, Maire
Hervé JOVENIAUX, Maire-adjoint
Autres élus municipaux d'Harcigny

Global Wind Power

Thomas LOPEZ, Chef de projet et responsable du projet éolien
Chemin du Chêne
Léo MARIE, Responsable de région, Chef de projet
Pablo TEJEDOR, Expert vent et chef de projet éolien

Animation

Constant DELATTE et Noé FOURCAUD, Quelia, agence de concertation mandatée par Global Wind Power pour animer la permanence et rédiger le compte-rendu.



Annexes – Compte-rendu de la rencontre publique du 17 décembre 2019 (4/17)

Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la rencontre du 17 décembre 2019

Ce compte-rendu restitue un résumé du déroulement de la rencontre organisée par Global Wind Power.

2. Objet de la rencontre publique

Global Wind Power a souhaité organiser une deuxième rencontre publique (la première s'était tenue le 25 avril 2019, voir le compte-rendu sur le site internet : <https://projeteoliencheminduchene.fr/wp-content/uploads/2019/05/CheminDuChene-CR-20190425.pdf>) pour, cette fois, présenter l'implantation finale du projet éolien définie en automne 2019.

3. Invitations à la rencontre publique

L'ensemble des habitants des communes d'Harcigny et de Plomion ont reçu dans leur boîte aux lettres une invitation pour participer à la rencontre organisée par Global Wind Power. Les habitations proches de la zone d'études ont également été informées par ce même dispositif. L'invitation a été diffusée à tous les habitants, en première page de la lettre d'information distribuée en boîtes aux lettres le 4 novembre 2019 (voir carte de la zone de distribution en annexe p. 16). Une vingtaine de lettres d'information ont aussi été transmises à chacune des mairies de Harcigny, Plomion, Thenailles, Jeantes, Bancigny, Nampcelles-la-Cour et Landouzy-la-Cour.

Venez découvrir l'implantation retenue pour le parc éolien Chemin du Chêne

L'équipe de Global Wind Power sera à la salle des fêtes d'Harcigny le mardi 17 décembre de 16h à 20h pour présenter l'implantation du projet éolien Chemin du Chêne.

À cette occasion des photomontages seront présentés. Venez en prendre connaissance et échanger autour du projet.

Extrait de la lettre d'information n°3 (en annexe p. 14 et 15)



Par ailleurs, les membres du groupe de travail du projet éolien Chemin du Chêne, réunis à plusieurs reprises en 2019 (voir les comptes-rendus en ligne : <https://projeteoliencheminduchene.fr/participez/>) ont également été conviés par courriel.

4. Organisation de la rencontre

Les participants à la rencontre étaient invités à découvrir le projet final et l'implantation définie pour les éoliennes, à échanger avec les porteurs du projet en participant à 6 ateliers en accès libre, de 16h à 20h, à la salle des fêtes de la Mairie d'Harcigny :

- Atelier 1 : définition de la zone d'étude
- Atelier 2 : choix du tracé
- Atelier 3 : étude des variantes
- Atelier 4 : mesures d'accompagnement
- Atelier 5 : enjeux paysagers
- Atelier 6 : expression des avis des participants

Tous les ateliers étaient en accès libre et de manière continue. Les participants pouvaient passer d'un atelier à l'autre à tout moment.

Annexes – Compte-rendu de la rencontre publique du 17 décembre 2019 (5/17)

Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la rencontre du 17 décembre 2019

➔ Atelier 1 – Définition de la zone d'étude

L'équipe de Global Wind Power a présenté aux participants les réflexions depuis l'origine de la démarche pour le développement du parc éolien sur le territoire à l'aide des 4 cartes présentes sur la page suivante (présentées également sur le site internet du projet). Cet atelier avait déjà été proposé lors de la 1^{ère} rencontre publique.

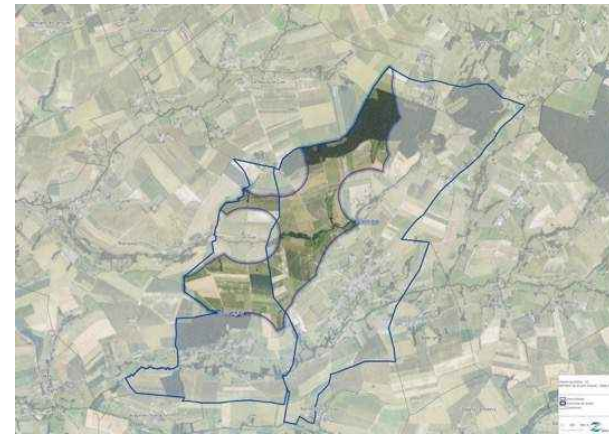


Photo Atelier 1

1^{ère} étape : définition de la zone d'étude – périmètre de 500 mètres aux habitations



2^{ème} étape : définition de la zone d'étude – focalisation sur les communes de Plomion et Harcigny réceptives au projet



3^{ème} étape : définition de la zone d'étude – prise en compte des enjeux paysagers et écologiques



Annexes – Compte-rendu de la rencontre publique du 17 décembre 2019 (6/17)

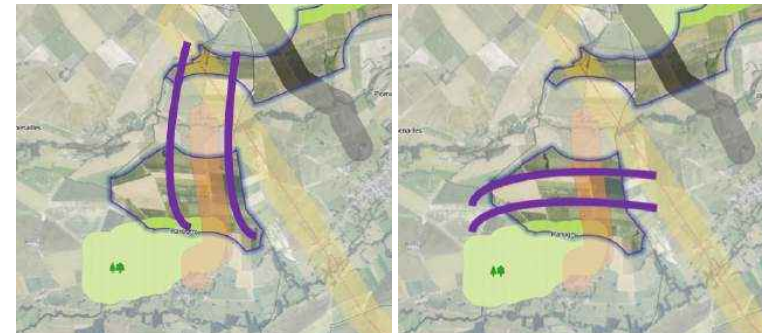
Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la rencontre du 17 décembre 2019

4ème Étape : indentification des contraintes techniques et des infrastructures sur la zone d'étude



➔ Atelier 2 – Étude des variantes

Les participants ont pu découvrir les 2 tracés envisagés pour l'implantation des éoliennes, ainsi que le cahier de photomontages (aussi accessible sur le site internet depuis le 16 septembre 2019). Réalisé à la demande du groupe de travail lors de la réunion du 11 juin 2019, ce cahier de photomontages prend en compte les 2 variantes d'implantation des éoliennes (verticale et horizontale) pour comparer l'intégration paysagère des 2 tracés. Ces tracés avaient déjà été présentés dans la lettre d'information n°2, distribuée en avril 2019.



Cartes des tracés n°1 (à gauche) et n°2 (à droite)



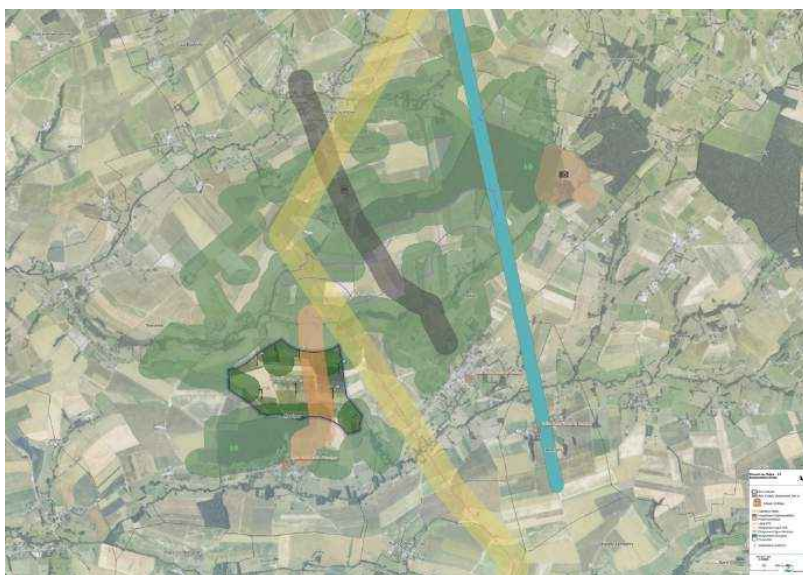
Photo Atelier 2
(cartes des 2 tracés et cahiers de photomontage
mis à disposition des participants)

Annexes – Compte-rendu de la rencontre publique du 17 décembre 2019 (7/17)

Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la rencontre du 17 décembre 2019

➔ Atelier 3 – Implantation définitive

Une grande carte (format A0) a permis aux participants de découvrir l'implantation définie pour les 6 éoliennes en projet. Les contraintes environnementales, techniques et les enjeux patrimoniaux du projet (églises fortifiées) étaient représentés sur la carte. Un zoom sur la carte d'implantation était aussi disponible sur la lettre d'information n°3, distribuée avant la permanence d'information.



Carte d'implantation des 6 éoliennes (présentée en très grand format)



Photo Ateliers 3 et 4


➔ Atelier 4 – Mesures d'accompagnements

Global Wind Power a souhaité mettre en place des mesures d'accompagnement pour le projet éolien Chemin du Chêne. La permanence d'information a été l'occasion de présenter ces mesures et de faire appel à des volontaires auprès des riverains du projet éolien.

Mesures d'accompagnement Appel à volontaires


Haies

- Plantation de haie sur 200 mètres minimum
- **Objectif :** favoriser l'attrait et le développement des espèces comme les chauves-souris à distance des éoliennes
- **Comment :** identifier des secteurs et des propriétaires fonciers favorables
- **Remarque :** les espèces plantées doivent être locales




Ilot de senescence

- Mise en vieillissement d'une parcelle de bois – sans intervention humaine
- **Objectif :** développement d'un écosystème écologique riche et durable
- **Comment :** identifier des terrains boisés d'1 ha minimum, trouver un accord avec les propriétaires fonciers
- **Remarque :** privilégier plusieurs îlots plutôt qu'un gros espace unique



Bandes enherbées

- Créer des bandes enherbées le long de parcelles agricoles
- **Objectif :** créer des zones naturelles de régulation écologiques
- **Comment :** identifier des secteurs et agriculteurs favorables. 5 mètres minimum de largeur, si possible le long d'un cours d'eau ou d'une haie
- **Remarque :** plus la bande est large, plus son efficacité est importante



Appel à volontaires pour la mise en place des mesures d'accompagnement

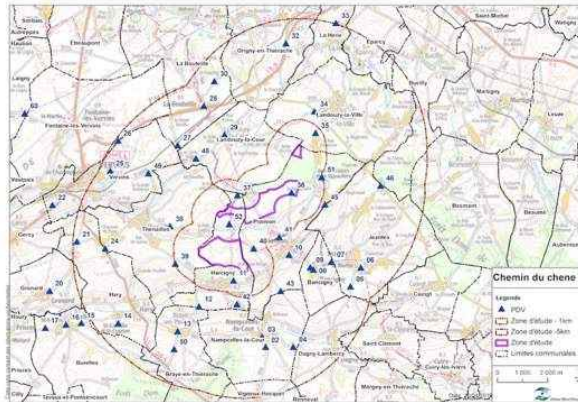


Annexes – Compte-rendu de la rencontre publique du 17 décembre 2019 (8/17)

Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la rencontre du 17 décembre 2019

➔ Atelier 5 - Enjeux paysagers

Cet atelier présentait une carte indiquant les points de vue depuis lesquels ont été réalisés les photomontages de l'étude paysagère.



Localisation des points de vue

7 photomontages ont été présentés aux participants au format A3 afin qu'ils puissent visualiser concrètement l'intégration paysagère des futures éoliennes.



Photo Atelier 5 (carte des points de vue et photomontages au format A3 en libre accès sur la table)

Une vidéo d'une modélisation en 3D du territoire et des éoliennes en projet était projetée en continu sur un grand écran. Sur cette vidéo, l'image se déplace de points en points et illustre la vue en direction des éoliennes. Les photomontages et la vidéo sont accessibles en ligne sur le site internet du projet :

<https://projeteoliencheminduchene.fr/integration-paysagere/>

Annexes – Compte-rendu de la rencontre publique du 17 décembre 2019 (9/17)

Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la rencontre du 17 décembre 2019

➔ Atelier 6 – Expression des avis et inscription à la liste d'information

Des bulletins pour exprimer son avis ou poser une question par écrit, de manière nominative ou anonyme, ainsi que des fiches d'inscription à la liste d'information du projet étaient à disposition des participants.



Photo atelier 3

➔ Lettres d'information

Global Wind Power avait mis à disposition en libre-service les 3 lettres d'information qui ont été distribuées aux habitants de Plomion et Harcigny, depuis la mise en place du dispositif d'information et de dialogue.



Photos de la salle des fêtes d'Harcigny pendant la permanence

5. Déroulement

Dès le début de la permanence, à 16 heures, un groupe de 19 participants est arrivé à la salle des fêtes d'Harcigny. Ce groupe, dont plusieurs membres de l'association Platform Thiérache (association de Thiérache se disant opposée au développement de nouveaux projets éoliens sur le territoire), est resté présent jusqu'à la fin de la rencontre. L'association Platform Thiérache a son siège à Plomion, plusieurs membres de l'association, présents à la permanence, résident dans cette même commune. Le président de l'association, M. LE GOFF, indique aussi représenter des propriétaires hollandais et belges disposant de résidences secondaires à Plomion.

Tout au long de la permanence, d'autres habitants sont venus découvrir l'implantation du projet et échanger avec Global Wind Power, ces participants sont restés 1 heure en moyenne. Au total, une trentaine de participants ont fréquenté la rencontre publique.

Une majorité des participants ont exprimé leur opposition au projet et au développement de l'éolien sur le territoire et de manière générale.

Annexes – Compte-rendu de la rencontre publique du 17 décembre 2019 (10/17)

Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la rencontre du 17 décembre 2019

Ils évoquent notamment deux autres nouveaux projets d'une quarantaine d'éoliennes au total, au sud d'Harcigny et de Plomion. Les échanges entre l'équipe du projet et ces personnes opposées au projet sont restés cordiaux et constructifs pendant toute la durée de la permanence.

D'autres participants, dont des habitants et élus d'Harcigny, expriment un avis positif vis-à-vis du projet.

Le Président de l'association Platform Thiérache a interpellé le porteur de projet pour lui demander de répondre à toute l'assemblée à une liste de questions préparées par l'association. Après plusieurs échanges entre le porteur de projet, Quelia et le Président de Platform Thiérache, il est convenu, à la demande de l'association, que les questions adressées à Global Wind Power feront l'objet de réponses détaillées et publiques, accessibles sur le site internet. Les réponses de Global Wind Power ont été mises en ligne le 15 janvier 2020 à cette adresse :

<https://projeteoliencheminduchene.fr/questions-reponses/>

Un courriel informant la mise en ligne des réponses a été envoyé au Président de l'association Platform Thiérache le 17 janvier 2020.

Ci-dessous et sur les pages suivantes, nous avons reproduit l'intégralité des questions et réponses apportées par Global Wind Power à l'association Platform Thiérache.

Question : *Emploi local : quelle sera la provenance du béton et du ferrailage pour la construction des éoliennes ?*

Réponse : L'attribution du marché concernant la construction du parc éolien sera mise en concurrence après l'autorisation préfectorale. Le lauréat pourra ensuite choisir les entreprises de BTP avec lesquelles il souhaite travailler et ainsi la provenance du béton et du ferrailage.

Question : *Quel impact l'éolien peut-il avoir sur les élevages, notamment bovins ? S'il y a un impact négatif quels recours peuvent avoir les agriculteurs ?*

Réponse : Aujourd'hui, aucune étude n'a pu établir de lien formel entre les éoliennes et les problèmes constatés chez certains éleveurs. Si un éleveur bovin constate un déclin auprès de ses bêtes après la construction du parc éolien, il pourra faire constater les dommages et faire un recours envers l'exploitant du parc éolien s'il juge qu'il en est le responsable. Les éleveurs peuvent également se rapprocher du Groupe Permanent pour la Sécurité Electrique (GPSE) s'ils supposent, que des installations, parcs éoliens, lignes haute tension ou autres, impliquent une baisse de rendement de leur production.

Question : *La zone présente un intérêt archéologique (période mérovingienne). Y aura-t-il un racleage archéologique préventif ?*

Réponse : Les fondations des éoliennes étant profondes de plusieurs mètres, une consultation amont a été envoyée à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Dans leur réponse, la DRAC mentionne que le projet pourra faire l'objet de prescriptions archéologiques qui pourront notamment être imposées dans l'arrêté préfectoral autorisant le projet. Au moment du chantier et même sans intervention préliminaire d'un service archéologique de l'Etat, si des vestiges sont retrouvés, la loi Française oblige la mise en pause du chantier le temps de déterrer et analyser tous les objets trouvés.

Question : *Pourquoi le Schéma Régional Éolien – SRE (inclut dans le Schéma Régional Climat Air Énergie – SRCAE – de Picardie) n'est pas respecté (carte relative aux sites exceptionnels : zone rouge) ?*

Réponse : Le Schéma Régional Éolien est un document consultatif permettant d'aiguiller et maîtriser le développement éolien en région. Le SRCAE Picardie a été annulé par arrêt de la cour administrative



Annexes – Compte-rendu de la rencontre publique du 17 décembre 2019 (11/17)

Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la rencontre du 17 décembre 2019

d'appel de Douai le 14 juin 2016, pour défaut d'évaluation environnementale. Le SRCAE n'était pas opposable juridiquement, ainsi des parcs éoliens situés hors d'une zone favorable peuvent être autorisés, et à l'inverse, un projet situé en zone favorable peut être refusé. Le SRCAE reste cependant un outil d'aide au développement éolien et d'appui pour les services de l'État. Aujourd'hui, le contexte de transition énergétique s'accroît et oblige les développeurs à s'orienter vers des secteurs plus contraints.

Le document permet ainsi d'alerter le développeur des contraintes présentes sur le territoire et de pousser les études en profondeur sur des enjeux particuliers, ici les Églises de Thiérache par exemple.

Question : *L'implantation du parc éolien va-t-elle générer une baisse du prix de l'immobilier ?*

Réponse : Plusieurs études ont démontré que la présence d'éoliennes n'avait pas d'impact sur le marché immobilier local. Une étude réalisée en 2010 (Rapport « Évaluation de l'impact de l'énergie éolienne sur les biens immobiliers », 2010 Climat Énergie Environnement) dans les Hauts-de-France avec le soutien de la Région et de l'ADEME conclut que, sur les territoires concernés par l'implantation de deux parcs éoliens, « Le volume des transactions pour les terrains à bâtir a augmenté sans baisse significative en valeur au m² et que le nombre de logements autorisés est également en hausse ».

Question : *Prenez-vous en compte l'encerclement potentiel de Plomion vis-à-vis des autres projets éoliens en développement à proximité ? Avez-vous connaissance d'autres projets éoliens en développement autour de Plomion ?*

Question : *Quels sont les parcs ou projets éoliens pris en compte pour l'étude d'impact ?*

Réponse : Durant la conception du projet, les effets cumulés, liés à la présence d'autres parcs éoliens construits, en construction ou en cours de développement dans un rayon de 20 km, sont étudiés (pour le paysage, l'écologie, l'acoustique etc.).

Nous avons donc pris en compte dans le développement du projet éolien Chemin du Chêne les parcs éoliens à proximité, référencés sur le site de la DREAL des Hauts de France (GEO IDE), les parcs les plus proches sont :

- La linière - 6 éoliennes – En instruction
- Le Grand Cerisier - 9 éoliennes – En instruction
- Fâche - 34 éoliennes – En instruction
- La Tirroye - 8 éoliennes – En instruction

Les photomontages réalisés pour notre projet modéliseront par exemple les autres projets éoliens à proximité. L'encerclement potentiel de Plomion est donc bien étudié dans le dossier.

Question : *Quel impact peut-il y avoir sur l'infrastructure routière existante et qui prendra en charge les potentielles réparations à effectuer ?*

Réponse : Avant la construction du parc, un huissier de justice inspecte l'état des routes qui vont être empruntées par le convoi. Si les routes nécessitent un renforcement ou des réparations, l'exploitant du futur parc éolien finance la rénovation. Si la route est dégradée pendant la phase des travaux, par le convoi, l'exploitant éolien a l'obligation de réparer les dégâts causés, un huissier viendra vérifier que la route a bien été remise en état à la fin des travaux. Il s'agit du même processus pour la phase de démantèlement. Durant la phase d'exploitation, seuls des utilitaires circulent jusqu'aux éoliennes pour la maintenance des machines.



Annexes – Compte-rendu de la rencontre publique du 17 décembre 2019 (12/17)

Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la rencontre du 17 décembre 2019

Question : La société Global Wind Power a-t-elle vérifiée au préalable qu'il n'existait aucun élu en situation de conflit d'intérêt ?

Réponse : Global Wind Power a vérifié préalablement que les élus potentiellement en situation de conflits d'intérêts étaient bien sortis de la salle et n'avaient pas pris part au débat lors des délibérations liées au projet éolien.

Question : Vous engagez-vous à exploiter le parc éolien jusqu'à sa destruction ou envisagez-vous de le vendre ?

Réponse : Sur le marché français, Global Wind Power a plutôt vocation à vendre ses projets éoliens autorisés, libres de recours. Les actionnaires n'excluent cependant pas la possibilité de construire et conserver l'un des projets.

Question : Quelles sont les coordonnées GPS des éoliennes du projet ?

Réponse : Les coordonnées GPS des éoliennes envisagées sont les suivantes :

Nom	Lambert 93	
	X_L93	Y_L93
E1	770279,3108	6968305,5
E2	770908,6235	6968418,74
E3	771515,9096	6968167,52
E4	770364,7215	6967811,21
E5	770847,24	6967992,76
E6	771403,4615	6967838,04



Annexes – Compte-rendu de la rencontre publique du 17 décembre 2019 (13/17)

Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la rencontre du 17 décembre 2019

Par ailleurs, de nombreuses thématiques (voir pages 9 et 10) sont abordées et ont fait l'objet de réponses détaillées orales, individuelles ou en petits groupes, de la part des représentants de Global Wind Power pendant la rencontre.

Les participants sont encouragés à participer et à donner leurs avis sur le projet. Il y a eu une contribution écrite indiquant simplement une opposition aux éoliennes.

Un seul participant a demandé à inscrire son adresse email à la liste d'information du projet.

6. Thématiques abordées

De nombreuses thématiques et questions ont été abordées par les participants à l'occasion de la permanence. Ces sujets ont fait l'objet d'échanges fournis entre participants et Global Wind Power, au fur et à mesure des questions ou remarques.

Développement éolien

Développement d'autres parcs éoliens sur le territoire (une quarantaine d'éoliennes en projet à proximité)

Caractéristiques du projet

Implantation du projet en zone d'exclusion éolienne du Schéma Régional Éolien (SRE). (cf. question/réponse page 9)

Santé

Impact sur la santé des riverains (Platform Thiérache annonce un article de presse à venir et plainte en cours avec plusieurs témoignages, sur ce sujet et en lien avec des éoliennes de la région de Montcornet : migraines, acouphènes, infrasons).

Impact sur la santé des élevages ovins et bovins (en référence à la problématique du parc éolien à Nozay, Puceul et Saffré en Loire-Atlantique) : des membres de l'association font mention de plusieurs cas dans la région Hauts-de-France (animaux malades, veaux mort-nés, avortements, courants électriques dans les structures métalliques d'un élevage bovin).

Interrogation sur les recours possibles en cas d'observation d'impact sur un élevage agricole

Enjeux faune-flore

Impact sur les oiseaux (et mention de cas à Montcornet)

Recyclage

Coût de démantèlement des éoliennes (mention d'un devis s'élevant à plusieurs centaines de milliers d'euros pour une éolienne).

Enjeux énergétiques

L'éolien, une « énergie intermittente » qui contribuerait donc au réchauffement climatique et n'empêcherait pas l'installation de nouvelles centrales nucléaires.

Enjeux économiques

La diminution du chiffre d'affaire de Global Wind Power entre 2017 et 2018.

Enjeux paysagers et tourisme

Impact sur le tourisme (fortes inquiétudes exprimées par la propriétaire de chambres d'hôtes à Eparcy) et sur les résidences secondaires (propriétaires néerlandais et belges), qui représentent l'une des principales ressources du territoire, alors que la Thiérache est décrite par certains participants comme la zone « la plus sinistrée » du département « le plus pauvre de France. »



Annexes – Compte-rendu de la rencontre publique du 17 décembre 2019 (14/17)

Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la rencontre du 17 décembre 2019

La Thiérache serait appréciée pour son cadre de vie et l'absence d'éoliennes.

Le risque de visibilité des éoliennes, notamment depuis le cimetière et le monument des 14 fusillés à Plomion.

La rénovation de l'Église fortifiée de Plomion.

Une demande d'un photomontage supplémentaire, depuis la sortie nord-ouest de Plomion, sur la D36

Dispositif d'information et de dialogue

Une zone de distribution de la lettre d'information trop limitée.

Une habitation ne recevant pas la lettre d'information à Harcigny (contact direct pris avec le propriétaire).

Calendrier et durée de l'enquête publique.

7. Conclusion

La permanence a permis de présenter le projet et ses caractéristiques à la population locale et d'échanger avant le dépôt de la demande d'autorisation ICPE qui aura lieu à la fin du 1^{er} semestre 2020.

Un groupe de participants, dont des membres de l'association Platform Thiérache, ont pu interpeller le porteur du projet et lui soumettre leurs questions ou remarques. Ces participants ont clairement pu exprimer leur opinion négative vis-à-vis du projet, dans un contexte local qu'ils décrivent comme foisonnant de parcs et projets éoliens. Les arguments évoqués portent notamment sur les inquiétudes qu'ils expriment quant aux impacts supposés sur la santé des humains et des élevages, les impacts visuels et paysagers et les enjeux touristiques et patrimoniaux.



Certains participants ont montré leur approbation envers le projet présenté par Global Wind Power et notamment des habitants et élus de la commune d'Harcigny.

A l'issue de la rencontre, Quelía recommande au porteur du projet de poursuivre l'information du public via le site internet et la diffusion de la lettre d'information (y compris auprès des mairies des communes limitrophes). En effet la lettre d'information semble efficace comme l'a prouvé une nouvelle fois la fréquentation de la rencontre du 17 décembre 2019. Il est également fortement recommandé de continuer à échanger de manière continue avec les élus municipaux des communes et de continuer à répondre en détails aux sollicitations et questions des habitants du territoire.

8. Contact de Global Wind Power

Pour rappel le site internet d'information sur le projet éolien de Chemin du Chêne :

<https://ProjetEolienCheminDuChene.fr>

et l'adresse email pour contacter les porteurs du projet :

Contact@ProjetEolienCheminDuChene.fr

Annexes – Compte-rendu de la rencontre publique du 17 décembre 2019 (15/17)

Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la rencontre du 17 décembre 2019

Annexes – Lettre d'information n°3 distribuée aux habitants des communes de Plomion et Harcigny le 4 novembre 2019 (pages 1 et 4)

Projet éolien Chemin du Chêne
Lettre d'information n°3 – Décembre 2019

Venez découvrir l'implantation retenue pour le parc éolien Chemin du Chêne

L'équipe de Global Wind Power sera à la **salle des fêtes d'Harcigny le mardi 17 décembre de 16h à 20h** pour présenter l'implantation du projet éolien Chemin du Chêne.

À cette occasion des photomontages seront présentés. Venez en prendre connaissance et échanger autour du projet.

6 éoliennes

Nos réflexions et les études menées depuis plus d'un an nous ont amené à définir une implantation de 6 éoliennes d'une hauteur de 180 mètres en bout de pale.

Sur la carte ci-contre, les éoliennes sont disposées selon 2 lignes de 3, parallèles aux bois d'Harcigny.

La zone d'étude, éloignée de 500 mètres aux habitations, est délimitée en rouge. Comme le précisent les services de l'Etat, un éloignement (en vert et en bleu) de 200 mètres des bois et des linéaires de haies a été respecté.

Une distance de sécurité (en orange) par rapport à la ligne électrique a également été prise en compte.

Découvrez les photomontages des éoliennes et une vidéo en 3D

6 éoliennes

180 mètres de hauteur en bout de pale

34 mégawatts de puissance totale

34 000 foyers*

*Équivalent de la consommation en électricité de 34 000 foyers (hors chauffage)

<https://ProjetEolienCheminDuChene.fr>

Projet éolien Chemin du Chêne

Vue depuis la ferme de Gironstart
Depuis l'habitation la plus proche (660 mètres), desservie par le GR 122. Photo prise sur le côté, dans le champ dominant le GR pour maximiser la vue.

Mise en place de mesures d'accompagnement : appel à volontaires

Les mesures d'accompagnement sont à la volonté du porteur de projet. Elles correspondent principalement à des ouvrages réalisés par le développeur éolien dans l'objectif d'améliorer ou de valoriser une thématique particulière, telle que la biodiversité.

Dans le cadre du projet éolien Chemin du Chêne, nous proposons :

- la création d'un lot de sénescence (plantation et mise au vieillissement d'une nouvelle parcelle de bois) sur des terrains d'1 ha minimum
- la plantation de haies sur 200 mètres minimum
- la création de bandes enherbées le long de parcelles agricoles

Dans cette démarche, nous sommes à la recherche de terrains et de volontaires pour mettre en place ces mesures d'accompagnement, à proximité du futur parc éolien.

Si vous êtes intéressés par ces mesures, n'hésitez pas à nous contacter :

<https://ProjetEolienCheminDuChene.fr>
ou par courriel : contact@ProjetEolienCheminDuChene.fr

Nous sommes ici

Vue depuis la Hays de Marie
Depuis la D162, entre Harcigny et Nampcelles-la-Cour. Co-visibilité de l'église d'Harcigny et du bois du Mont sur la route des églises fortifiées.

Publication par Global Wind Power. Révisé SAS en novembre 2019. Tour Wind 52-54 quai de Dion Boulogne, 52105 Puyvaux. Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter ici la voirie publique



Annexes – Compte-rendu de la rencontre publique du 17 décembre 2019 (16/17)

Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la rencontre du 17 décembre 2019

Annexes – Lettre d'information n°3 distribuée aux habitants des communes de Plomion et Harcigny le 4 novembre 2019 (pages 2 et 3)

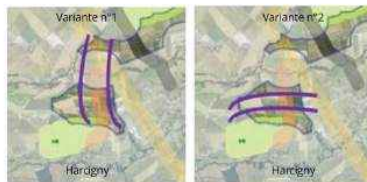
Projet éolien Chemin du Chêne

Intégration paysagère

Deux variantes d'implantation respectant les contraintes techniques étaient à l'étude. Une variante de 2 lignes verticales et une variante de 2 lignes horizontales de 3 éoliennes chacune.

Pour des raisons paysagères (encerclement d'un hameau et de la vallée) et écologiques (proximité avec le ruisseau et un linéaire de haies), la variante n°2 a été retenue.

Les photomontages sont des images réalisées à partir de photos panoramiques prises sur le terrain, dans lesquelles les éoliennes sont ensuite insérées numériquement selon leurs caractéristiques :



emplacement, taille et longueur des pales. Ils permettent de se rendre compte de l'insertion paysagère du futur parc éolien dans l'environnement local actuel.

Sur le site internet découvrez une vidéo 3D de simulation du parc éolien et plusieurs photomontages : <https://projeteeoliencheminduchene.fr>

Bénéfices économiques pour le territoire

Le projet produira 380 000 € de retombées fiscales annuelles pour le territoire dont 86 000 € pour Harcigny. (estimation pour 9 éoliennes de 5,7 MW chacune). Depuis le 1^{er} janvier 2019, 20% de la taxe de RIFER* revient directement à la commune d'implantation.

Dans certaines intercommunalités, une clé de répartition est votée pour augmenter cette part.

* Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseau

Le démantèlement des éoliennes en fin d'exploitation

Le démantèlement des installations et la remise en état du site à l'issue de l'exploitation sont encadrés par la loi selon les modalités de l'Arrêté du 26 août 2011. Ainsi, le démantèlement est à la charge de la société qui détient le parc éolien. De plus, la loi oblige parallèlement au porteur de projet

de provisionner une somme de 50 000 € par éolienne dès la construction du parc. Cette somme servira en cas de défaillance de la société pour démanteler les éoliennes de façon à ce que la charge ne soit jamais attribuée au propriétaire du terrain ou à la commune.

Vue depuis Nampcelles-la-Cour

Altitude élevée de 170 mètres, surplombant le fond de vallée de la Brûne. Visibilité depuis le pied de la tourerie Nord de l'Eglise de Nampcelles-la-Cour



Altitude élevée de 165 mètres. Co-visibilité de l'église d'Harcigny, bois du Mont sur la route des églises fortifiées, Harcigny

Vue depuis le bois du Mont



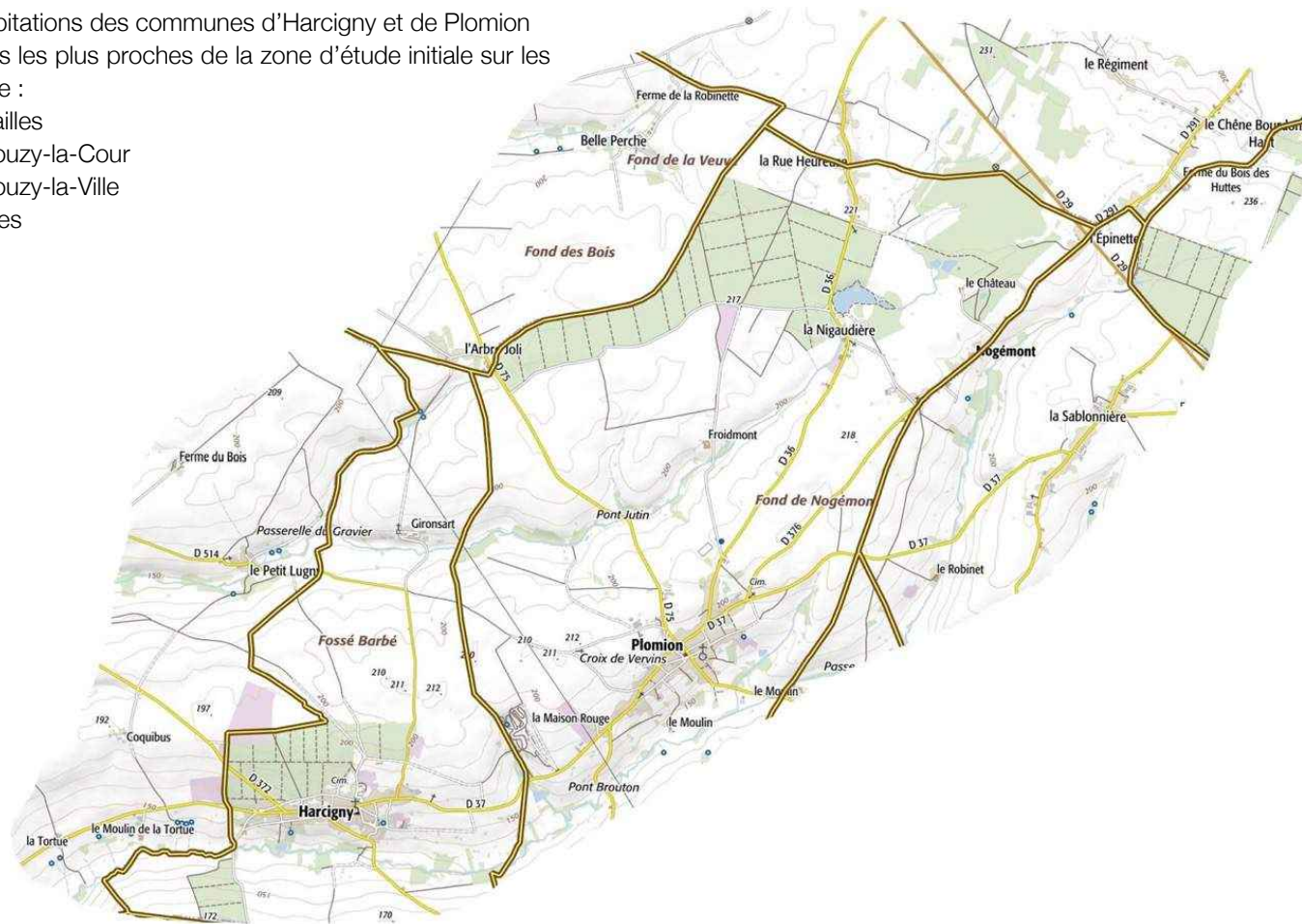
Annexes – Compte-rendu de la rencontre publique du 17 décembre 2019 (17/17)

Projet éolien Chemin du Chêne – Compte-rendu de la rencontre du 17 décembre 2019

Annexes – Zone de distribution des lettres d'information

Toutes les boîtes des habitations présentes sur cette carte ont été distribuées, à savoir :

- toutes les habitations des communes d'Harcigny et de Plomion
- les habitations les plus proches de la zone d'étude initiale sur les communes de :
 - o Thenailles
 - o Landouzy-la-Cour
 - o Landouzy-la-Ville
 - o Jeantes



Annexes – Site internet (1/2)

Projet éolien Chemin du Chêne

Accueil La démarche Actualités L'éolien Vos interlocuteurs Concertation

Projet éolien Chemin du Chêne

Engageons la Thiérache dans la transition énergétique

Ce site internet présente les réflexions pour l'implantation d'un parc éolien par Global Wind Power à Plomion et Harcigny, dans l'Aisne.

Nous nous engageons auprès des collectivités de Thiérache, pour la transition énergétique, en valorisant la force du vent - une énergie locale et renouvelable.

[Exprimez-vous](#) [Recevez nos actualités](#)

Nous avons identifié, sur ces deux communes, une zone dans laquelle pourront être implantées des éoliennes. Les analyses et les études pour prendre en compte les enjeux du territoire sont en cours et nous envisageons de produire de l'électricité renouvelable à Plomion et Harcigny à l'horizon 2023.

6 éoliennes à Harcigny

Nos réflexions et les études menées depuis plus d'un an nous ont amené à définir une implantation de 6 éoliennes d'une hauteur de 180 mètres en bout de pale.

Sur la carte ci-contre, les éoliennes sont disposées selon 2 lignes de 3, parallèles aux bois d'Harcigny. Découvrez les photomontages et une vidéo 3D [en cliquant ici](#).

La zone d'étude, éloignée de 500 mètres aux habitations, est délimitée en pourpre.

Comme le préconise les services de l'Etat, un éloignement (en vert et en bleu) de 200 mètres des bois et des linéaires de haies a été respecté.

Une distance de sécurité (en orange) par rapport à la ligne électrique a également été prise en compte.

- 6 éoliennes
- 180 mètres de hauteur en bout de pale
- 34 mégawatts de puissance totale
- 34 000 foyers*

© Global Wind Power - 2019 - Mentions légales

Onglet Accueil du site internet

Projet éolien Chemin du Chêne

Accueil La démarche Actualités L'éolien Vos interlocuteurs Concertation

Intégration paysagère

VISIONNEZ UNE VIDÉO 3D DE SIMULATION DU PARC ÉOLIEN

Nous avons réalisé une vidéo en images de synthèse pour rendre compte de l'implantation des éoliennes en différents lieux emblématiques choisis en concertation. Pour la rendre visible du plus grand nombre, elle est accessible ici.

DÉCOUVREZ LES PHOTOMONTAGES DES ÉOLIENNES

Les photomontages sont des images, réalisées à partir de photos panoramiques prises sur le terrain, dans lesquelles les éoliennes sont ensuite insérées numériquement selon leurs caractéristiques : emplacement, taille et longueur des pales.

Ils permettent de se rendre compte de l'insertion paysagère du futur parc éolien dans l'environnement local actuel. Vous pouvez découvrir 4 photomontages ci-dessous. Sur la carte ci-dessous, vous pouvez zoomer et vous déplacer pour découvrir :

- les emplacements des 6 éoliennes représentés par ce pictogramme
- les points de vue des 4 photomontages représentés par ce pictogramme

Plan **Satellite**

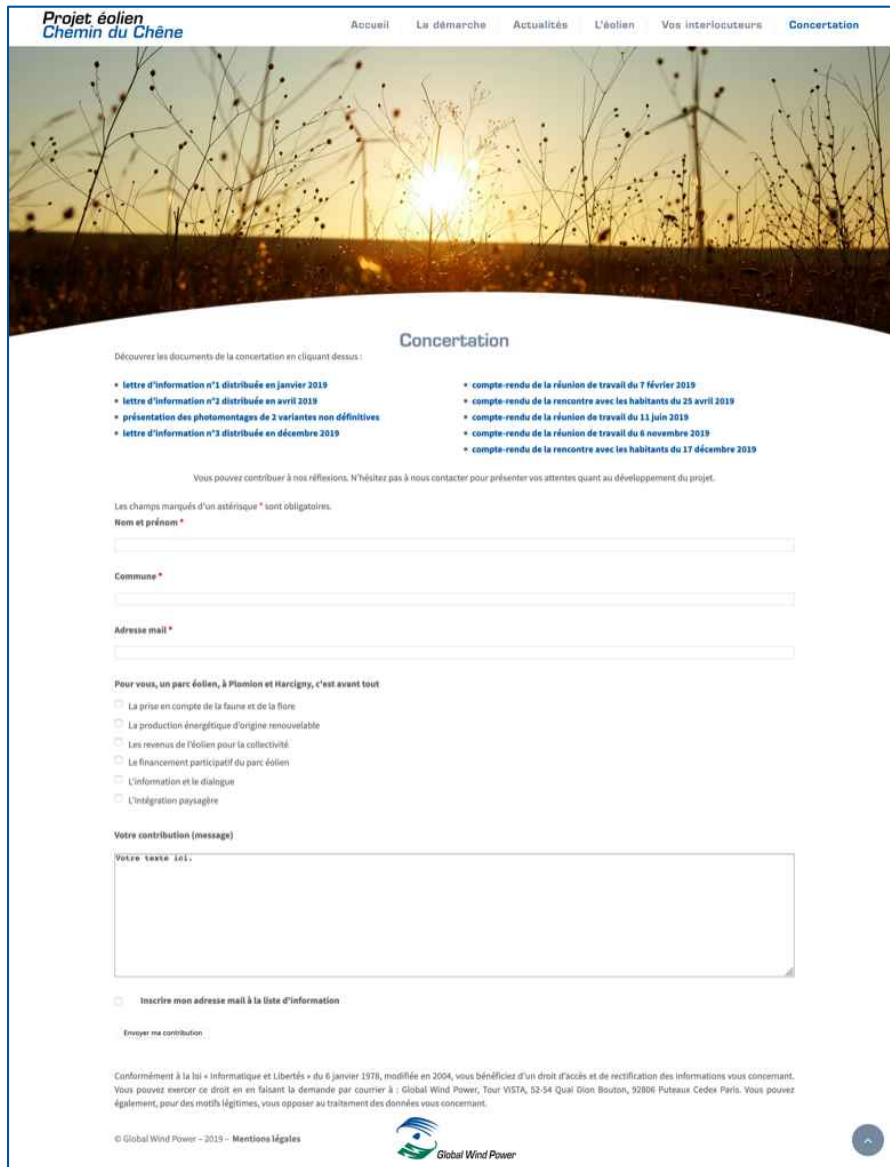
Vue depuis Nampcelles-Is-Cour **Vue depuis le bois du Mont** **Vue depuis la Hêze de Marie**

Vue depuis la ferme de Grosnart

[Recevez nos actualités](#)

© Global Wind Power - 2019 - Mentions légales

Onglet Intégration paysagère du site internet



**Projet éolien
Chemin du Chêne**

Accueil La démarche Actualités L'éolien Vos interlocuteurs **Concertation**

Concertation

Découvrez les documents de la concertation en cliquant dessus :

- lettre d'information n°1 distribuée en janvier 2019
- lettre d'information n°2 distribuée en avril 2019
- présentation des photomontages de 2 variantes non définitives
- lettre d'information n°3 distribuée en décembre 2019
- compte rendu de la réunion de travail du 7 février 2019
- compte rendu de la rencontre avec les habitants du 25 avril 2019
- compte rendu de la réunion de travail du 11 juin 2019
- compte rendu de la réunion de travail du 8 novembre 2019
- compte rendu de la rencontre avec les habitants du 17 décembre 2019

Vous pouvez contribuer à nos réflexions. N'hésitez pas à nous contacter pour présenter vos attentes quant au développement du projet.

Les champs marqués d'un astérisque * sont obligatoires.

Nom et prénom *

Commune *

Adresse mail *

Pour vous, un parc éolien, à Plamion et Harcigny, c'est avant tout

- La prise en compte de la faune et de la flore
- La production énergétique d'origine renouvelable
- Les revenus de l'éolien pour la collectivité
- Le financement participatif du parc éolien
- L'information et le dialogue
- L'intégration paysagère

Votre contribution (message)


Votre texte ici.

Inscrire mon adresse mail à la liste d'information

Envoyer ma contribution

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en faisant la demande par courrier à : Global Wind Power, Tour VISTA, 52-54 Quai Dion Bouton, 92801 Puteaux Cedex Paris. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

© Global Wind Power – 2019 – Mentions légales



Onglet *Participez* du site internet avec le formulaire de contact

Le site internet du projet éolien *Chemin du Chêne* comprend également :

- un onglet *La démarche* avec de nombreuses cartes interactives
- un onglet *Actualités* présentant l'historique du projet
- un onglet *Eolien* pour en savoir plus sur l'éolien en général
- un onglet *Interlocuteur* pour découvrir Global Wind Power

<https://ProjetEolienCheminDuChene.fr/>

Annexes – Courriel type d'invitation à la réunion de travail du 7 février 2019

Projet éolien Chemin du Chêne : Invitation réunion de travail 7 février 2019 - Réunion 7 février

Message

Supprimer Répondre Répondre à tous Transférer Réunion Pièce jointe Changer d'arrière-plan Déplacer Indésirable Règles Lu/non lu Classer Suivre

Projet éolien Chemin du Chêne : Invitation réunion de travail 7 février 2019
vendredi 25 janvier 2019 à 13:28

CC • Concertation - Chemin du Chêne <concertation@projeteoliencheminduChene.fr>

Monsieur le Maire,

Dans la cadre de ses réflexions pour le développement d'un parc éolien sur les communes de Plomion et Harcigny, l'équipe de Global Wind Power nous a chargé de vous convier en tant que représentant de votre commune de Plomion à une réunion de travail sur le projet :

Le Jeudi 7 février, à 14h, à la mairie d'Harcigny

En tant que représentant d'acteurs locaux impliqués dans le développement du territoire, votre participation permettra de porter à notre connaissance les enjeux actuels pour mieux les prendre en compte dans notre démarche.

Ce groupe de travail sera réuni à plusieurs reprises avant le dépôt des demandes d'autorisation du projet éolien. A ce stade d'avancement, il nous faut encore définir le nombre et l'emplacement des futures éoliennes sur le territoire et ce, en fonction de nombreux paramètres. Le groupe de travail pourra donc utilement apporter des éléments pour orienter et ajuster notre réflexion.

Dans un souci d'organisation, nous vous prions de bien vouloir nous confirmer votre participation (ou celle d'un représentant) par retour de mail.

Sont invités à cette réunion :

- Les mairies de Plomion, Harcigny, Thenailles, Landouzy-la-Cour, Landouzy-la-Ville, Jeantes et Bancigny
- La Communauté de communes de la Thiérache du Centre
- Le Pays de Thiérache
- Le Conseil de développement du Pays de la Thiérache
- L'Office du tourisme
- L'AAAT, la SEPRONAT, Picardie Nature, l'ASAT
- Nos partenaires

Nous vous transmettons en pièce jointe la lettre d'information sur le projet qui a été diffusée en janvier 2019 et vous invitons à découvrir la démarche en visitant le site internet : <https://ProjetEolienCheminDuChene.fr>

À votre disposition, pour tout renseignement, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Noé Fourcaud,
Quelia, concertant mandaté par Global Wind Power

Courriel : concertation@projeteoliencheminduChene.fr
Présentation de la démarche : <https://ProjetEolienCheminDuChene.fr>

Annexes – Courriel d'information aux membres du groupe de travail

Projet éolien Chemin du Chêne - Information - Photomontages - Concertation

Message

Supprimer Répondre Répondre à tous Transférer Réunion Pièce jointe
Changer d'arrière-plan Déplacer Indésirable Règles Lu/non lu Classer Suivre

Projet éolien Chemin du Chêne - Information - Photomontages

• Contact - Chemin du Chêne <contact@projeteoliencheminduchene.fr>
À : lundi 16 septembre 2019 à 15:41

Madame, Monsieur,

Suite à la réunion du 11 juin 2019 à Harcigny, nous avons fait réaliser plusieurs photomontages du projet éolien Chemin du Chêne, à partir des deux variantes de tracé qui vous ont été présentées lors de cette réunion.

La simulation a été faite pour 6 éoliennes de 180 mètres en bout de pâle. Comme le veut la réglementation, les parcs éoliens à proximité (La Linière comprenant 6 machines 125 mètres bout de pâle et le Grand Cerisier comprenant 9 machines 180 mètres bout de pâle), actuellement en instruction par les services de l'état ont également été représentés.

Nous vous prions de bien vouloir trouver un document présentant ces photomontages selon les deux variantes sur le site internet dans l'onglet « La démarche » : <https://projeteoliencheminduchene.fr/la-demarche/>

Ou directement via ce lien : <https://fr.calameo.com/read/0060092136b6653372835?authid=DwFicQLutJXT>

Nous restons à votre disposition pour toute remarque ou question, n'hésitez pas à nous contacter.

Vous souhaitant bonne réception de ce document, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Thomas LOPEZ
Global Wind Power

Courriel : contact@projeteoliencheminduchene.fr
Présentation de la démarche : <https://ProjetEolienCheminDuChene.fr>